



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

30 JUIN 2025



Les solutions énergétiques de FDE en production et en prospection



De la production d'énergie locale sur nos territoires



Le groupe en quelques chiffres

22,5 MW DE CAPACITÉ DE COGÉNÉRATIONS INSTALLÉES SUR FY 2025

PLUS DE 3,5 MILLIONS DE TONNES DE CO₂ ÉVITÉES PAR AN SUR FY 2025⁽¹⁾

**30,4 M€ CHIFFRE D'AFFAIRES FY 2025
+30% DE CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DEPUIS 2017**

EBITDA

FY 2025 marge d'EBITDA 57% **17,3 M€**

Résultat opérationnel

FY 2025 marge opérationnelle 40% **12,2 M€**

Résultat net⁽²⁾

FY 2025 marge nette 12% **3,7 M€**

INVESTISSEMENTS BRUTS⁽⁴⁾

24,0 M€

CAPITAUX PROPRES⁽²⁾

86,1 M€

TRÉSORERIE DISPONIBLE

62,6 M€

RATIO D'ENDETTEMENT NET⁽²⁾⁽³⁾

60%

SOMMAIRE

1. DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	6	5.14 AUTRES AVANTAGES	71
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ...	7	5.15 INFORMATION CONCERNANT LA COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ	72
2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	7		
3. RAPPORT FINANCIER ET PRÉSENTATION DU GROUPE.....	8	6. AUTRES ASPECTS DE LA GOVERNANCE D'ENTREPRISE	77
3.1 SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ	8	6.1 DIRECTION GÉNÉRALE ET LIMITATIONS DE POUVOIR.....	77
3.2 PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ	26	6.2 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.....	77
3.3 PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE	31	6.3 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE ..	79
3.4 PERSPECTIVES D'AVENIR.....	36		
4. ENGAGEMENTS RSE ET IMPACTS EXTRA-FINANCIERS	39	7. AUTRES INFORMATIONS PRÉSENTÉES...	80
4.1 VISION : ABORDER LA QUESTION ÉNERGÉTIQUE AVEC PRAGMATISME	40	7.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT.....	80
4.2 LES VALEURS FORTES DE FDE	41	7.2 ACTIONNARIAT DES SALARIÉS.....	81
4.3 FDE ET LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	41	7.3 ÉTAT RECAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES	81
4.4 FINANCEMENT DURABLE.....	43	7.4 AFFECTATION DU RÉSULTAT	81
4.5 TAXONOMIE EUROPÉENNE	45	7.5 ABSENCE DE PRÊTS	81
4.6 ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES	47	7.6 DÉPENSES NON-DÉDUCTIBLES FISCALEMENT	81
4.7 ENGAGEMENTS RSE DE FDE	51	7.7 TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	82
5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	53	7.8 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT.....	83
5.1 CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE MIDDLENEXT	53		
5.2 ABSENCE DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ ..	53	8. IDENTIFICATION DES FACTEURS DE RISQUES ET MESURES DE GESTION	84
5.3 SÉPARATION DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ..	53	8.1 RISQUES GÉNÉRAUX	85
5.4 PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ..	54	8.2 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	87
5.5 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	55	8.3 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	88
5.6 POLITIQUE DE DIVERSITÉ ET DE REPRÉSENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	56	8.4 RISQUES FINANCIERS	89
5.7 CRITÈRES DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS.....	57	8.5 RISQUES RÉGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES	92
5.8 INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS..	57	8.6 PRÉVENTIONS ET GESTION DES RISQUES ..	93
5.9 MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ..	58	8.7 RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	94
5.10 RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	58		
5.11 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ..	59	9. COMPTES ANNUELS	95
5.12 RÉMUNÉRATION ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	61	9.1 COMPTES ANNUELS ET ANNEXES.....	95
5.13 INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	62	9.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ..	121

MOT DU PRÉSIDENT



Alors que le monde s'efforce de tenir les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et que les Conférences des Parties (COP) rappellent chaque année l'urgence climatique, La Française de l'Énergie (FDE) confirme, année après année, la pertinence et la solidité de son modèle d'affaires unique : une plateforme intégrée de production d'énergies bas carbone, déjà positionnée sur les filières clés de la transition énergétique des prochaines décennies, opérant dès à présent, dans cinq secteurs énergétiques complémentaires : l'électricité, la chaleur, le gaz, l'hydrogène et le CO₂ biogénique.

Grâce à une stratégie fondée sur la proximité, la valorisation locale des ressources et l'innovation technologique, FDE s'impose aujourd'hui comme un acteur européen de référence capable de conjuguer croissance rentable et contribution concrète à la décarbonation et à l'indépendance énergétique des territoires.

Je suis donc heureux de vous présenter les résultats annuels de FDE pour l'exercice 2025. Malgré la volatilité persistante du marché et certaines contraintes d'injection de gaz, le Groupe a enregistré des résultats solides au cours de l'exercice 2025.

Nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 30,4 M€ et un EBITDA de 17,3 M€, démontrant une fois de plus la robustesse de notre modèle économique qui s'est construit autour de l'activité de récupération du gaz de mine et de sa valorisation, en circuits courts, sous forme de gaz, électricité et chaleur.

Notre bilan est solide, avec une trésorerie de 62,6 M€ à la fin de l'exercice et 22,0 M€ de nouveaux prêts obtenus pour soutenir notre pipeline de développement.

Nous avons triplé nos efforts d'investissement, porté à c. 24,0 M€ de dépenses d'investissement pour l'exercice 2025, ce qui illustre notre engagement à réaliser nos ambitions pour 2030. Nous avons également conclu un partenariat stratégique avec Cemex pour développer un projet pilote de capture du CO₂, à partir des technologies de notre filiale Cryo Pur, qui pourrait être déployé dans les usines Cemex en Europe, ce qui représente une nouvelle voie de croissance prometteuse pour FDE.

Cette année a également été marquée par une étape stratégique en Norvège avec l'acquisition d'Alltec, une société d'ingénierie et de construction qui renforce considérablement nos capacités techniques et accélère nos projets à faible émission de carbone.

Grâce à cette acquisition, le Groupe dispose désormais d'une chaîne de valeur locale complète en Norvège, ce qui nous positionne comme un acteur majeur de l'énergie à faible émission de carbone en Europe du Nord.

Ces réalisations traduisent la force d'un modèle intégré et résilient, capable d'anticiper les évolutions des marchés de l'énergie tout en s'inscrivant dans la trajectoire mondiale de décarbonation.

Au-delà des solides résultats réalisés au cours de cet exercice, je voudrais conclure en mettant l'accent sur le fait que tous les principaux développements de FDE ont été confirmés et avancent malgré des retards, principalement liés aux autorisations finales, mais aucun n'a eu d'impact sur nos objectifs à moyen terme.

Cela m'amène à nos perspectives à long terme : d'ici 2030, FDE vise à atteindre un chiffre d'affaires annuel de plus de 175 M€, un EBITDA supérieur à 85 M€ et une réduction des émissions de CO₂ de plus de 20 millions de tonnes équivalentes par an.

Je vous remercie de votre confiance et me réjouis de vous retrouver lors de notre prochaine Assemblée Générale pour partager ces perspectives ambitieuses qui placent FDE au cœur des enjeux énergétiques et géopolitiques à long terme.

Bien cordialement,

Julien Moulin
Président du Conseil d'Administration de La Française de l'Énergie SA



1. DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Fait à Pontpierre le 31 octobre 2025

Antoine Forcinal
Directeur Général

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

■ Forvis Mazars

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar.
Représenté par Mme Laurence Fournier
1, rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg

Nomination par décision des actionnaires du 29 novembre 2019 pour un mandat d'une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2025.

■ BDO Paris

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.
Représenté par M. Sébastien Haas
43/47 avenue de la Grande Armée, 75116 Paris

Nomination par décision des actionnaires du 3 décembre 2020 pour un mandat d'une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2026.

3. RAPPORT FINANCIER ET PRÉSENTATION DU GROUPE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le rapport financier, incluant le rapport de gestion sur les activités de La Française de l’Energie S.A. (dénommée ci-après la « Société » ou « FDE ») et du groupe (dénommé ci-après « le Groupe »), au cours de l’exercice ouvert le 1^{er} juillet 2024 et clos le 30 juin 2025 en application des articles L.225-100, L.233-26 et L.232-1 du Code de Commerce.

3.1 SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

3.1.1 Périmètre du Groupe

FDE est la société mère du Groupe et la tête de groupe du périmètre de consolidation.

Les filiales détenues directement et indirectement par la Société sont décrites ci-dessous. À la date du 30 juin 2025, aucune des filiales de la Société n'a de titres cotés sur un marché réglementé ou non.

Les informations concernant les filiales du Groupe peuvent être résumées ainsi :

Adresse et numéro RCS	Capital social	% de détention	Activité
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Cellcius SAS Avenue du District 57380 Pontpierre RCS 879 065 449	1.000 €	51%	Société opérationnelle (Centrale solaire thermique de 4,3 MW à Creutzwald)
Concorde Energy Paris EURL Avenue du District 57380 Pontpierre RCS 529 069 825	1.000 €	100%	Société opérationnelle (dont PER La Folie de Paris)
Cryo Pur SAS 4 rue du Vaulorin 91320 Wissous RCS 811 286 178	1.996.544 €	96,1%	Société holding de construction d'unités de liquéfaction de Biogaz et traitement des fumées industrielles
EG Lorraine SAS Avenue du District 57380 Pontpierre RCS 790 110 639	868.544€	100 %	Société opérationnelle
EG NPC SAS ZAL Fosse 7 62210 Avion RCS 790 090 880	624 €	100%	Société opérationnelle (Cogénérations de 6 MW dont Avion 7)
FalkenSun SAS Avenue du District 57380 Pontpierre RCS 891 933 434	1.000 €	75%	Société opérationnelle (Centrale photovoltaïque de 15 MW à Trittenheim)

Adresse et numéro RCS	Capital social	% de détention	Activité
Gazonor Béthune SAS Rue du Siège Zal de la Fosse 7 62210 Avion RCS 884 370 032	10.000 €	100%	Société opérationnelle (Cogénérations de 3 MW à Béthune)
Gazonor Holding SAS Zal Fosse 7 62210 Avion RCS 451 506 612	8.450.000 €	100%	Société holding
Gazonor SAS ZAL Fosse 7 62210 Avion RCS 381 972 439	1.400.000 €	100%	Société opérationnelle (dont PER et Concessions Désirée et Poissonnière et cogénérations de 9 MW)
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Alltec AS Eldøyane 177 5411 Stord (Norvège) Note : sous palier de consolidation selon l'organigramme ci-après	500.000 NOK	100%	Société opérationnelle (Fournisseur de solutions EPC ¹ pour la production d'énergies décarbonées)
Alver Biogass AS Eldøyane 177 5411 Stord (Norvège)	30.000 NOK	100%	Société opérationnelle (Production de Gaz Naturel Renouvelable (GNR) et Bio-CO ₂ à Alver ² en Norvège)
Askjenergy AS Eldøyane 177 5411 Stord (Norvège)	30.000 NOK	100%	Société opérationnelle (Production de GNR et Bio-CO ₂ à Stavanger ³ en Norvège)
Atira Energy Corp 1209 Orange Street, Wilmington 19801 County of New Castle Delaware (États-Unis)	10 \$	100%	Société holding (Production d'hydrogène naturel)
Biogy Solutions AS Eldøyane 177 5411 Stord (Norvège)	5.000.000 NOK	100%	Société holding GNR et Bio-CO ₂ en Norvège
Concorde Energy Inc. 1209 Orange Street, Wilmington 19801 County of New Castle Delaware (États-Unis)	6.391.199 \$	100%	Société holding
Cryo Pur Norge AS Fredrik Selmers vei 6 0663 Oslo (Norvège)	30.000 NOK	100%	Société holding (GNR et Bio-CO ₂ en Norvège)

1 Energy, Procurement and Construction

2 Construction d'une unité de 120 GWh de GNR et de 14.600 K tonnes de Bio-CO₂

3 Construction d'une unité de 100 GWh de GNR et de 14.000 K tonnes de Bio-CO₂

Adresse et numéro RCS	Capital social	% de détention	Activité
DRIN - ENERGIJA d.o.o. Grude Središte 189 88344 Drinovci (Bosnie)	12.421.150 BAM	49,5%	Société opérationnelle (Centrale photovoltaïque de 45 MW à Petjnik en Bosnie)
Gazonor Benelux SA Avenue Hermann Debroux 54 1160 Auderghem (Belgique)	300.000 €	100%	Société opérationnelle (dont permis d'exploitation Anderlues, Wallonie et cogénérations de 7,5 MW)
Greenhill SA Avenue Hermann Debroux 54 1160 Auderghem (Belgique)	65.000 €	100%	Société opérationnelle
Greenstat AS Fantoftveien 38 5072 Bergen (Norvège) Note : sous palier de consolidation selon l'organigramme ci-après	104.681.819 NOK	61,9%	Société holding (Production d'hydrogène et centrales solaires en Norvège)
Halsa Biogass AS Eldøyane 177 5411 Stord (Norvège)	30.000 NOK	70%	Société opérationnelle (Production de GNR et Bio-CO ₂ à Halsa en Norvège)
Helauca LLC 1209 Orange Street, Wilmington 19801 County of New Castle Delaware (États-Unis)	n.a.	100%	Société opérationnelle (Production d'hydrogène naturel)
LFDE International SARL 76-78 rue de Merl 2146 Luxembourg (Luxembourg)	1.000.000 €	100%	Société holding et opérationnelle
Stavanger investering Selskap	30.000 NOK	100%	Société holding (Détentrice du terrain associé au projet Stavanger en Norvège)

Entrée en périmètre

Le périmètre de consolidation a évolué sur cet exercice avec l'acquisition d'Alltec AS, fournisseur de solutions EPC complètes pour la production d'énergies décarbonées, avec une connaissance unique de l'électro-automatisation et des systèmes de contrôle pour les systèmes énergétiques décarbonées tels que le GNR ou l'hydrogène par électrolyse sur le marché norvégien. Ce groupe est un sous-pallier dans les comptes consolidés de FDE, il inclut Alltec et Testbygg.

Par ailleurs, Halsa Biogass AS et Alver Biogass AS, filiales norvégiennes de Cryo Pur, spécialisées dans le GNR via le traitement et la liquéfaction du biogaz ainsi que celle du Bio-CO₂ associé, ont été incorporées au cours de l'exercice pour porter le développement des projets de production de GNR actuellement en cours de construction en Norvège.

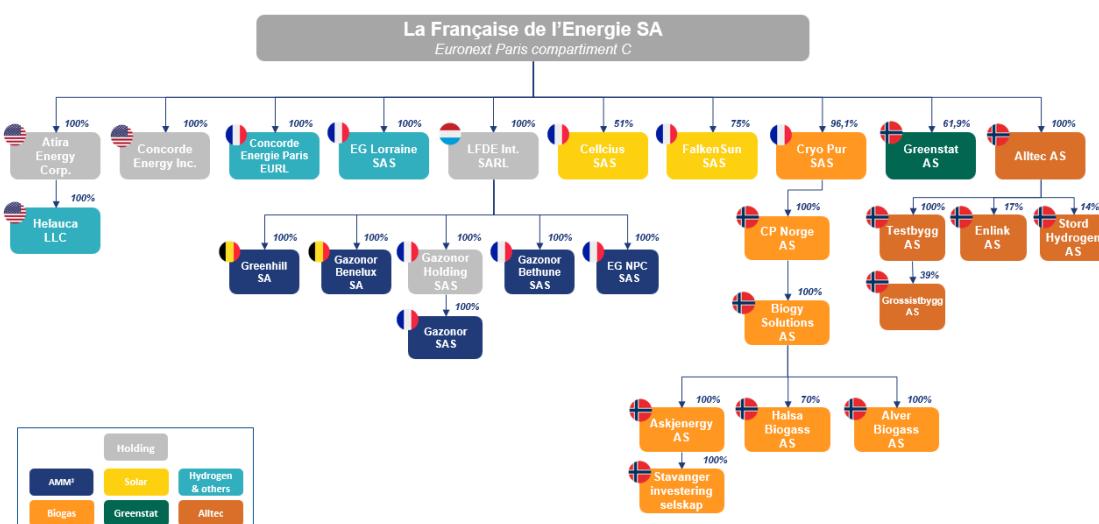
En parallèle, dans le cadre de la stratégie visant à soutenir le développement du portefeuille d'actifs de premier plan dans l'hydrogène naturel, FDE a acquis 100 % d'Atira Energy Corp afin de prendre position sur le marché de l'hydrogène naturel aux Etats-Unis. De plus, Atira Energy Corp. détient également 100 % de la société opérationnelle Helaуча LLC, dédiée à la mise en œuvre de projets innovants liés à l'hydrogène naturel en Amérique du Nord.

Évolution de périmètre

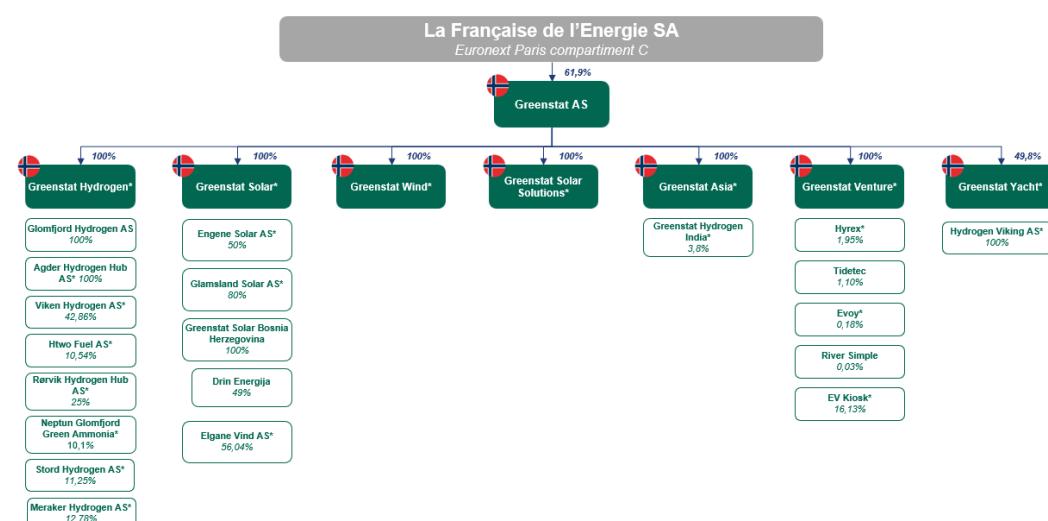
Au 30 juin 2025, FDE détient 61,9% de Greenstat AS, suite à une augmentation de capital dédiée à FDE et effectuée au cours de l'exercice.

En dehors de cette société, les variations du pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées au cours de cet exercice concernent Biogy Solutions AS et Askjenergy AS. Au 30 juin 2025, FDE détient 100% de ces sociétés suite au rachat des parts de l'actionnaire minoritaire historique.

L'organigramme ci-après présente l'organisation juridique du Groupe avec les filiales détenues directement et/ou indirectement par la Société, à la date du 30 juin 2025.



L'organigramme ci-après présente l'organisation juridique de Greenstat avec les filiales détenues directement et/ou indirectement par la Société, à la date du 30 juin 2025.



3.1.2 Situation et évolution des activités du Groupe

La mission de FDE consiste à **exploiter et à valoriser les ressources locales** afin de maximiser la production d'énergies bas-carbone à partir de ces ressources et ainsi contribuer à la réduction de l'empreinte carbone de l'énergie consommée sur les territoires concernés. En mettant l'accent sur **l'utilisation durable des ressources disponibles** dans chaque région, FDE s'engage à promouvoir des solutions énergétiques respectueuses de l'environnement, tout en jouant un rôle actif dans la **lutte contre le changement climatique**. Cette approche vise non seulement à améliorer la durabilité énergétique, mais également à renforcer l'autonomie des collectivités locales en matière de ressources énergétiques. FDE n'intervient que sur le domaine des énergies bas carbone et non sur l'exploration ou l'exploitation de pétrole ou de gaz conventionnels.

(i) Un modèle d'affaires intégré d'opérateur d'énergies bas carbone

FDE a mis en place un modèle d'affaires ambitieux et robuste, permettant de créer dans la durée des cash flows récurrents importants et d'augmenter d'année après année la valeur bilantielle du Groupe.

Ce modèle s'articule sur quatre piliers :

- **Développer** : FDE utilise l'**expertise locale et industrielle** pour identifier les projets prometteurs dans **les régions où il opère**, grâce à des facteurs clés tels que les terrains, les permis, la capacité du réseau et les options d'exploitation à proximité. Les investissements de la première phase sont réalisés seuls ou en collaboration avec des **acteurs locaux solides**.
- **Construire et financer** : FDE utilise une **technologie éprouvée** et une **approche standardisée et industrialisée** pour un **déploiement à grande échelle** (unités pré-assemblées et expédiées) afin d'atteindre un délai moyen de mise sur le marché de 15 mois à partir de la construction.

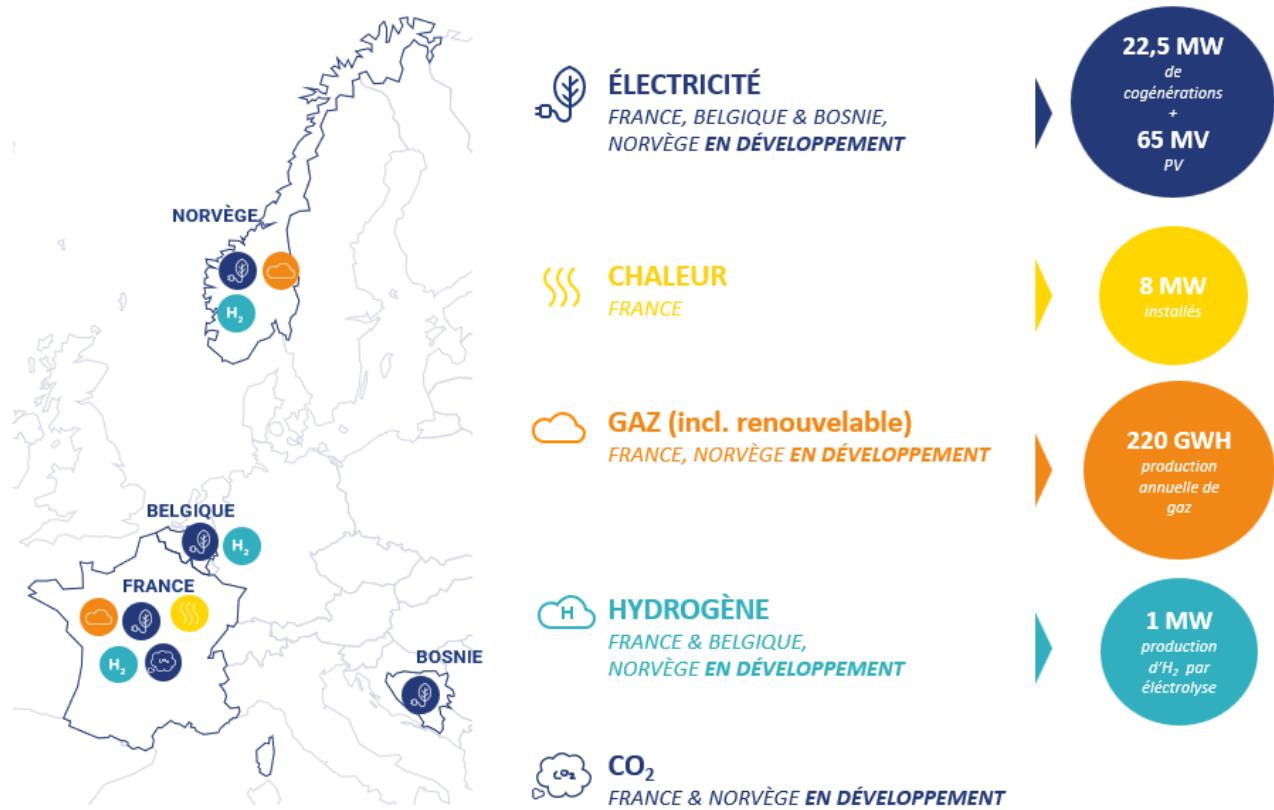
Le Groupe finance, par ailleurs, ses investissements via un mix intégrant les subventions disponibles, des fonds propres, du financement bancaire et du financement obligataire afin de maintenir un taux d'endettement entre 75% et 90% selon le projet.

- **Être propriétaire des actifs gérés** : FDE a l'ambition de détenir ses actifs à long terme afin de s'assurer de flux de trésorerie récurrents, mais peut conclure des **partenariats stratégiques** et permettre des investissements conjoints avec des actionnaires spécifiques (par exemple dans le solaire).
- **Exploiter et optimiser** : FDE gère l'**exploitation et la maintenance** de ses actifs afin de tirer parti de son expertise sur la **gestion opérationnelle et les coûts**. Le Groupe gère également les **contrats d'achat et de vente** et a accès à plusieurs **marchés de l'énergie pour la couverture de prix**.

(ii) Les activités du Groupe

FDE est un producteur d'énergies à empreinte carbone négative, présent dans **six pays**. La production se concentre sur **plusieurs sources d'énergie pour atteindre l'objectif Net Zéro** fixé par l'Union Européenne à horizon 2050.

Le Groupe détient ainsi **cinq activités principales** : la production d'électricité, de gaz, de chaleur, d'hydrogène bas carbone et de captage et valorisation de CO₂ biogénique.



ÉLECTRICITÉ

(i) Cogénération de Gaz de Mine

FDE est le principal producteur d'électricité à partir de la cogénération du gaz de mine en Europe, récupérant le **gaz fatal** qui s'échappe des veines de charbon dans les anciennes galeries de mines des **Hauts-de-France** (avec un droit exclusif d'exploitation **jusqu'en 2042**) et de la **Wallonie**, au sud de la Belgique (avec un droit exclusif d'exploitation sur sa concession **jusqu'en 2038**).

Le gaz de mine s'accumule dans les anciennes galeries des mines de charbon et remonte à la surface par les anciens puits de mine, avant de s'échapper dans l'atmosphère s'il n'est pas récupéré. Ce gaz, principalement composé de méthane ayant un Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) très élevé, est capté par FDE afin de prévenir son rejet dans l'atmosphère. Grâce à cette activité, FDE contribue à éviter actuellement chaque année **plus de 3,5 millions⁴ de tonnes de CO₂ eq.**

FDE est ainsi depuis près d'une décennie **le plus important contributeur à l'effort de réduction de l'empreinte carbone de la Région Hauts-de-France**.

Le Groupe utilise ce gaz pour alimenter un parc de **15 cogénérations**, chacune ayant une capacité de 1,5 MW, soit une capacité totale de **22,5 MW de production d'électricité**. L'objectif

⁴ Chiffres non certifiés à ce stade, 1,4 millions de tonnes certifiés. Source : Certification Inéris 2019, mise à jour avec un Potentiel de Réchauffement Global de 82,5 (AR6 – GIEC) et incluant le site de Béthune et Avion (extrapolation FDE), Etude Université Polytechnique de Mons 2022

du Groupe est d'atteindre 100 MW de capacité installée d'ici 2030 grâce à un déploiement d'unités supplémentaires en France et en Belgique et un développement dans plusieurs nouvelles régions européenne. Quatre cogénérations seront ainsi installées sur l'exercice fiscal 2026 pour porter le parc à **28,5 MW de capacité installée**.

(ii) Énergie solaire

FDE produit de l'électricité à partir de l'énergie solaire, avec trois sites de production équipés de panneaux photovoltaïques en France (Tritteling), en Norvège où la première centrale photovoltaïque du Groupe, **Engene Solar**, d'une capacité de 5 MW a été mise en service en **mars 2025**, et en Bosnie (Petjnik), cumulant une capacité brute de 65 MW (36,25 MW net).

CHALEUR

FDE opère une activité intégrée de production de chaleur à travers la **cogénération de gaz de mine et d'énergie solaire**, destinée à alimenter des réseaux de chaleur urbains.

FDE opère deux centrales thermiques à Béthune et Creutzwald en France.

Depuis 2021, la ville de **Béthune** dispose de l'un des plus grands réseaux de chaleur urbains de France, alimenté par le gaz extrait des anciennes mines. La chaleur fatale issue de cette activité est également réinjectée dans le réseau de chauffage exploité par Dalkia, permettant de chauffer l'équivalent de 6 500 logements.

À **Creutzwald**, FDE exploite depuis 2021, une importante centrale solaire thermique de France, en partenariat avec ENES Creutzwald. Cette installation injecte la chaleur produite dans un réseau de chaleur urbain, approvisionnant les quartiers résidentiels, ainsi que de nombreuses entreprises et infrastructures publiques, en circuit court. Ce projet est soutenu par l'Ademe (Agence de la transition écologique) et s'inscrit dans la dynamique de transition énergétique locale.

Avec ces deux sites de Béthune et Creutzwald, FDE dispose d'une **capacité installée brute de 8 MW**.

Grâce à cette approche diversifiée, combinant cogénération de gaz de mine et énergie solaire, FDE joue un rôle central dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la transition énergétique des collectivités locales en fournissant de l'électricité et de la chaleur durable.

GAZ

FDE est producteur de gaz de mine et de GNR.

(i) Gaz de Mine

FDE est un des plus importants producteurs de gaz de mine au monde à travers son activité en France et en Belgique.

Actuellement, le Groupe gère deux sites opérationnels dédiés à la valorisation du gaz de mine sous forme de gaz **produisant annuellement de près de 220 GWh**.

(ii) **GNR**

Avec sa filiale Cryo Pur, FDE a développé sa propre technologie et élargi son savoir-faire afin d'épurer et liquéfier tout type de gaz (biogaz, gaz de décharge, fumées industrielles, gaz de torche⁵, gaz rare, ...).

Fondée en 2015 par Denis Clodic, ancien directeur du Centre énergétique et procédés de Mines ParisTech et co-lauréat du Prix Nobel de la Paix en 2007 pour ses contributions au GIEC, désormais, Directeur Innovation, Recherche & Développement de FDE, Cryo Pur est reconnue pour sa technologie de rupture brevetée.

Capitalisant sur 35 années de recherche et développement et ambassadrice de la French Tech lors de la COP21, Cryo Pur a mis au point un système de cryogénération combinant des cascades de réfrigération intégrées pour séparer et liquéfier les différents composants des gaz. Le savoir-faire de Cryo Pur repose sur **huit grandes familles de brevets internationaux**, permettant principalement de capter le CO₂, produire du GNR et du Bio-CO₂, pour diverses applications. Les procédés de Cryo Pur offrent un avantage compétitif décisif par rapport aux technologies traditionnelles d'épuration de biogaz, telles que les procédés à membranes, en raison de leur efficacité énergétique, de leurs coûts réduits et du captage du CO₂ présent dans le biogaz.

Cryo Pur est ainsi spécialisée dans la production de GNR, un gaz issu de déchets organiques qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de deux façons puisqu'il ne contribue que très peu à l'émission de GES lors de sa combustion contrairement aux autres fuels et évite également les émissions de GES liées à l'enfouissement des matières résiduelles organiques.

Cette innovation permet aux agriculteurs, coopératives, industriels et énergéticiens de maximiser le potentiel énergétique de leurs produits et déchets tout en réduisant les émissions diffuses de méthane et de CO₂. Avec Cryo Pur, FDE dispose d'un large panel de solutions technologiques pour la production d'énergie décarbonée.

L'objectif est de produire d'ici 2030 entre 500 et 800 GWh de **GNR à partir de biogaz et du Bio-CO₂ à partir de plusieurs sites** stratégiquement situés principalement en Norvège.

**HYDROGÈNE**

FDE est producteur d'hydrogène bas carbone et accélère ses développements que ce soit dans le secteur de la mobilité avec des solutions tels que les bus ou bateaux nécessitant de l'hydrogène, ou pour une utilisation sous forme de SAF⁶ pour l'aviation ou sous forme d'ammoniac vert pour la production d'engrais. FDE est à l'avant-garde sur ces thématiques.

Plus spécifiquement, le Groupe a décidé de d'avancer sur plusieurs manières de produire de l'hydrogène bas carbone, classés selon la typologie suivante :

- **Hydrogène bleu** : Hydrogène principalement produit à partir de gaz naturel par reformage à la vapeur, générant des émissions de CO₂
- **Hydrogène turquoise** : Hydrogène généré par la pyrolyse du méthane provenant du gaz naturel

⁵ Gaz résiduel généré lors des opérations d'extraction et de traitement des hydrocarbures. Ce gaz est souvent brûlé à la torche pour éviter son émission dans l'atmosphère, ce qui contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

⁶ Sustainable Aviation Fuel

- **Hydrogène blanc** : Hydrogène se trouvant dans le sous-sol, sous forme naturelle
- **Hydrogène vert** : Généré par l'électrolyse de l'eau, en employant l'électricité provenant des énergies renouvelables

(i) Hydrogène Bleu

FDE détient une concession de gaz en Lorraine couvrant une superficie de 191 km² : la Concession « Bleue Lorraine ». Ce projet vise à exploiter les ressources gazières en Moselle dans la région Grand Est, contribuant à diversifier les sources d'approvisionnement en gaz et à renforcer la capacité du Groupe à répondre aux besoins énergétiques régionaux, notamment en hydrogène.

A environ 1000 mètres de profondeur, le charbon Lorrain contient du gaz naturel à très haute teneur en méthane. Deux certifications ont été conduites par l'IFP-Energies Nouvelles, le spécialiste français de l'exploration et la production de ressources naturelles, en 2015 - 2016 puis par MHA (groupe Sproule), spécialiste mondiale du gaz de charbon, en 2018.

Concernant l'H₂ bleu, celui-ci est produit à partir de gaz naturel, en utilisant la technologie du vaporéformage. FDE développe actuellement un projet de production d'hydrogène bas carbone en Lorraine, qui convertit des réserves de gaz en H₂ bleu, tout en intégrant des technologies de captage et de stockage du CO₂ (CCUS). Cela consiste à enfouir définitivement le CO₂ dans le sous-sol, dans les veines de charbon sous forme adsorbée et dissoute, afin d'éliminer tout risque de migration postérieure. Ainsi, l'hydrogène produit est considéré comme bas carbone.

L'hydrogène bleu pourra donc être produit à partir de gaz présent dans le charbon par vaporeformage associée à un captage du CO₂ via la technologie Cryo Pur permettant d'un côté la valorisation de l'hydrogène et de l'autre la valorisation et/ou le stockage du CO₂ émis lors de la transformation du gaz en hydrogène.

(ii) Hydrogène Turquoise

FDE étudie l'option de produire de l'H₂ turquoise à partir du Méthane Bas Carbone capté dans les charbons du Grand Est mais aussi à partir de gaz moins riches tels que le gaz de mine, le biogaz ou le gaz de décharge via une **pyrolyse plasma**. La pyrolyse plasma est un procédé thermique générant des hautes températures permettant de casser les molécules de méthane pour produire de l'H₂ et du carbone solide. L'H₂ turquoise est classifié comme Hydrogène Bas-carbone.

Dans le cadre du consortium « HeCO₂ » en Belgique, FDE et sa filiale Gazonor Benelux travaillent actuellement sur un démonstrateur industriel à partir de gaz de mine du site de captage d'Anderlues. Le gaz sera comprimé, transporté par bombonne jusqu'au démonstrateur (MateriaNova⁷) où il sera transformé en H₂ et noir de carbone (matériau co-produit de la pyrolyse, principalement utilisé pour la fabrication de pneumatiques, électrodes et batteries).

Le projet se distingue par la mise en place d'une plateforme expérimentale modulable et sécurisée, conçue pour explorer et optimiser les performances des réacteurs plasma (froid, chaud, thermique), notamment en termes de taux de conversion du méthane et d'efficacité énergétique.

⁷ MateriaNova est un centre de recherche spécialisée dans le développement de matériaux répondant aux défis de durabilité et de performance dans l'industrie

L'H₂ turquoise représente également un intérêt pour décarboner le gaz de charbon lorrain : dans la dynamique du consortium HeCO₂, FDE étudie l'installation d'une première unité industrielle en Lorraine.

Vingt-quatre mois seulement après son lancement, le projet « HeCO₂ » Plasmalyse Hybride, soutenu par la Région Wallonne ainsi que par les pôles de compétitivité Mecatech et Greenwin franchit une étape clé avec la construction d'un démonstrateur pilote laboratoire capable de produire de l'hydrogène à partir de différentes sources de méthane, sans émission directe de CO₂, tout en co-produisant du carbone solide valorisable.

Prévue pour une mise en service fin octobre 2025, cette installation pilote visera une capacité de production de 3 kg/h d'hydrogène et 10 kg/h de carbone solide. Elle constitue une étape décisive avant un passage à l'échelle pré industrielle.

(iii) Hydrogène Blanc

L'H₂ blanc se trouve sous forme naturelle dans le sous-sol. C'est une source d'énergie primaire qui peut être directement utilisée pour substituer le méthane ou produire notamment de l'électricité, efficacement et sans émission de CO₂.

Les compétences de géosciences développées par FDE pour ses activités historiques dans le gaz en France et en Belgique, sont particulièrement utiles. En effet, l'hydrogène naturel est une ressource plus difficile à identifier du fait d'outils actuellement inadéquates pour réaliser la séparation et la mesure précise de concentrations d'hydrogène - *in situ* - l'hydrogène restant en effet l'élément le plus léger de la planète.

FDE a réalisé une découverte majeure grâce aux premières mesures *in situ* au monde révélant des concentrations élevées d'hydrogène naturel dissous dans le puits de Folschviller (Moselle). Cette avancée s'inscrit dans le cadre du projet de recherche Regalor, mené en collaboration avec l'Université de Lorraine et le CNRS, qui a permis de quantifier avec précision d'importantes teneurs en hydrogène dissous dans l'aquifère carbonifère à différentes profondeurs.

Suite à cette importante découverte, FDE a déposé une **demande d'octroi de permis exclusif de recherches de mines dit « Permis des Trois-Évêchés »** pour l'exploration de l'hydrogène naturel dans le bassin sédimentaire lorrain. La demande de permis déposée couvre une superficie de 2 254 km², sur les départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle.

Un site pilote a été identifié pour affiner l'évaluation de la ressource avant d'initier la phase de production en vue d'une valorisation locale d'hydrogène naturel dans le Grand-Est et ses environs.

Ce permis d'exploration d'hydrogène naturel s'inscrit ainsi dans la stratégie de développement du Groupe dans **l'écosystème H₂ de la Grande Région** (Grand Est, Wallonie, Luxembourg, Sarre et Rhénanie-Palatine) afin de fournir une production locale d'énergies écologiquement et économiquement compétitives aux habitants, industriels et collectivités de ces territoires, importants consommateurs d'énergie. Ce projet bénéficiera également de la future mise en service de l'infrastructure MosaHYc portée par GRTgaz et CREOS, qui permettra le transport d'H₂ via une canalisation transfrontalière 100% hydrogène.

(iv) Hydrogène Vert

L'H₂ vert est produit par électrolyse, en utilisant de l'eau et de l'électricité provenant de sources renouvelables, telles que les panneaux solaires, l'énergie éolienne ou les centrales hydroélectriques.

Avec le rachat de Greenstat en 2024, le Groupe possède, outre un site pilote de production d'hydrogène vert de 1 MW à Stord⁸, un pipeline de projets d'hydrogène vert en Norvège, dont le premier site détenu à 100% par le Groupe est situé à Agder avec l'objectif de fournir de l'hydrogène bas carbone à l'industrie maritime.

Ce projet a récemment lancé la construction de la première usine d'hydrogène à grande échelle dans le sud de la Norvège, située dans le parc industriel de Fiskå, en bord de mer et à proximité du port de Kristiansand. Cette unité devrait être opérationnelle d'ici fin 2026.

FDE a signé deux accords opérationnels majeurs pour le lancement officiel de la construction du projet. Le premier contrat, établi avec ITM Power, un leader mondial dans la conception d'électrolyseurs PEM (Proton Exchange Membrane) coté à la Bourse de Londres, inclut la fourniture d'électrolyseurs ainsi qu'un service de maintenance de dix ans. Ce contrat prévoit l'implémentation de quatre unités Neptune V de 5 MW chacune, totalisant une capacité de 20 MW, avec les commandes d'équipements et la préparation du site en cours.

Parallèlement, le Groupe a conclu un partenariat avec Hoerbiger pour la fourniture de deux compresseurs d'hydrogène, accompagné d'un contrat de maintenance de dix ans, afin d'assurer une efficacité maximale de son usine de production d'hydrogène.

À l'horizon 2027, une extension de 40 MW est prévue, afin de porter la capacité totale installée à 60 MW afin de faire face à la demande croissante attendue en Norvège et en Europe.

Le second projet, Glomfjord Green Ammonia, en partenariat avec Neptune Tromsø, prévoit l'installation de 20 MW d'électrolyseurs pour alimenter une usine existante d'ammoniaque en hydrogène vert. Ce projet permettra à cet industriel de premier plan de décarboner sa production d'engrais, renforçant ainsi le positionnement de FDE sur la production d'hydrogène bas carbone destiné aux industriels. Avec une capacité de production de 8 tonnes d'hydrogène par jour et une capacité de réseau sécurisée de 35 MW, ce projet s'inscrit dans une démarche durable et innovante. Le financement comprend une subvention ENOVA de 148 MNOK (équivalent à 13 M€), et la production est prévue pour le quatrième trimestre 2027.



FDE, via sa filiale Cryo Pur, se positionne également comme un acteur majeur dans la gestion du Bio-CO₂ mais aussi de l'épuration des fumées industrielles avec une expertise avancée en captation, épuration et liquéfaction.

La technologie Cryo Pur permet de produire un Bio-CO₂ liquide d'une très haute pureté, ce qui permet sa vente pour de nombreuses applications (neige carbonique, serres, transport frigorifique, etc.), améliorant ainsi le bilan économique et environnemental du projet. Le Bio-CO₂ produit peut être valorisé en circuits courts tout au long de la chaîne de valeur, y

⁸ Participation minoritaire

compris dans l'industrie alimentaire.

FDE met également en œuvre des **technologies de captage et de stockage du CO₂**, via la production d'hydrogène bas carbone en Lorraine (H₂ bleu) pour traiter les émissions générées par ses activités. Ce système permet d'enfouir le CO₂ de manière permanente dans le sous-sol, dans d'anciens réservoirs de charbon. Cette stratégie contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Après 6 ans de travaux en partenariat avec l'Université de Lorraine et le CNRS⁹ et le soutien de la Région et de l'Etat (Pacte Etat Région), des travaux complémentaires réalisés par Schlumberger et près de 5 M€ d'investissements, la capacité de stockage du CO₂ très importante a été démontrée en laboratoire dans le réservoir constitué par les charbons lorrains.

FDE a signé en juin 2025 un **partenariat stratégique avec Cemex**, un leader mondial des matériaux de construction. Le Groupe déploiera ainsi sa technologie innovante de capture cryogénique du carbone pour décarboner les émissions de gaz de combustion industrielles, marquant ainsi une avancée significative vers une économie à zéro carbone. Cette collaboration vise à intégrer la capture de CO₂ de qualité alimentaire, tout en garantissant l'absence de rejet de méthane, contribuant ainsi à des solutions énergétiques durables et respectueuses de l'environnement.

(iii) Production et Chiffre d'affaires

Au 30 juin 2025, FDE réalise un **chiffre d'affaires annuel de 30,4 M€** avec notamment l'inclusion de nouvelles activités en Norvège.

Évolution des ventes entre les exercices 2024 et 2025 :

Décomposition du chiffre d'affaires - En M€	30 juin 2025	30 juin 2024
Ventes de gaz - France	8,1	7,3
Ventes d'électricité - France	7,4	14,2
Ventes d'électricité - Belgique	5,5	7,7
Ventes de chaleur - France	0,5	0,4
Ventes Cryo Pur	0,1	0,5
Ventes Greenstat	3,1	1,3
Ventes Alltec	5,7	0,0
Chiffre d'affaires annuel	30,4	31,4

Les revenus issus de la production d'électricité sont un contributeur majeur du chiffre d'affaires du Groupe et s'établissent à 12,9 M€ sur l'exercice 2025, dans un marché du prix de l'électricité en repli de plus de 35%.

La première centrale photovoltaïque du groupe en Norvège, Engene Solar, d'une capacité de 5 MW, une des plus importantes fermes solaires au sol en Norvège, a été mise en service en mars 2025.

L'activité de production de gaz enregistre une tendance haussière en 2025, avec un chiffre

9 Centre National de la Recherche Scientifique

d'affaires de 8,1 M€ (c.+11 % sur l'année). Cette performance, **confirmant la résilience de l'outil de production dans un environnement contraint**, est d'autant plus notable qu'elle intervient dans un contexte perturbé par une nouvelle indisponibilité du réseau de transport de gaz opéré par NaTran durant l'exercice 2025 pour plus de 90 jours.

Pour rappel, le Groupe poursuit par ailleurs les démarches juridiques pour obtenir réparation des préjudices subis du fait de la non-disponibilité du réseau imposée par NaTran depuis 2019.

Les **revenus de Greenstat** s'élèvent à 3,1 M€ sur l'exercice 2025, principalement portés par les travaux EPC liés à des projets photovoltaïques spécifiques.

L'acquisition à 100 % d'**Alltec** en février 2025 contribue pour 5,7 M€ de revenus sur cinq mois de cet exercice, provenant de solutions EPC pour des projets bas-carbone en Norvège.

L'ensemble des projets norvégiens constitue un **levier de croissance majeur pour le Groupe** qui s'appuiera sur les **ressources financières existantes de FDE et sur des financements locaux dédiés qui permettront au Groupe de déployer pleinement sa stratégie de développement dans cette zone géographique**.

Pour rappel, depuis 2017, le chiffre d'affaires a progressé en moyenne de **30 % par an en s'appuyant sur un modèle économique solide et durable dédié aux énergies décarbonées**.

(iv) EBITDA et résultat opérationnel

Avec un repli des prix de l'énergie et une indisponibilité du réseau de transport de gaz, l'**EBITDA** s'établit à **17,3 M€** en 2025 (2024 : 19,7 M€), avec une **marge d'EBITDA de 57 %¹⁰** (2024 : 63 %).

Cette performance reflète la gestion **continue des coûts des biens et services vendus du Groupe**, qui représentent **38 % du chiffre d'affaires en 2025** ; alors que les coûts des biens et services à périmètre constant sont stables entre 2024 et 2025.

Les **charges administratives** (hors comptabilisation des actions gratuites en IFRS 3 et intégration de Greenstat et Alltec) ont baissé et s'élèvent à **6,1 M€**. L'intégration de Greenstat inclut 1,3 M€ de charges administratives additionnelles sur l'exercice, et 1,5 M€ pour **Alltec**. Ces coûts comprennent principalement des charges de personnel (et notamment l'intégration de 59 nouveaux collaborateurs chez Alltec pour supporter les développements du Groupe) et des honoraires, actuellement en cours de rationalisation dans le cadre de l'intégration.

La contribution de la ferme solaire de 45 MW à Petnjik en Bosnie ressort à 2,8 M€ dans l'**EBITDA Groupe** sur cet exercice (quote-part opérationnelle dans le résultat des entreprises associées).

À noter que la valorisation du Crédit Impôt Recherche et Innovation au titre de l'année civile 2024 est comptabilisée en produits opérationnels pour un montant total de 730 K€.

Le résultat opérationnel s'élève à 12,2 M€ (15,9 M€ en 2024).

¹⁰ 60% de marge d'EBITDA sans comptabilisation des actions gratuites sous IFRS 2 and retraitement des contrats de location sous IFRS 16

(v) Investissements

FDE a poursuivi ses investissements importants en 2025 pour consolider son positionnement distinctif, avec un **montant total de 24,0 M€** alloué à la croissance organique et aux acquisitions. Parmi ces investissements organiques, 7,5 M€ ont été consacrés à la mise en place du nouveau parc de cogénérations dans les Hauts-de-France, 7,9 M€ au lancement de la production de GNR à Stavanger, et 4,9 M€ à la construction du projet d'hydrogène vert à Agder.

(vi) Trésorerie et financement

La trésorerie du Groupe au 30 juin 2025 atteint **62,6 M€**, en amélioration de près de **15,0 M€** par rapport au 30 juin 2024.

Cette forte amélioration s'explique par une activité opérationnelle soutenue par la levée de financements corporate et obligataires verts supplémentaires pour 42 M€ sur l'exercice permettant ainsi le maintien d'une politique active d'investissements sur la période.

Les flux liés aux activités opérationnelles du Groupe ont enregistré une baisse de 4,6 M€ qui est principalement impacté par la baisse des prix de l'énergie et de l'indisponibilité du réseau de NaTran.

Les flux liés aux investissements ont été négatifs à **23,8 M€** (versus -12,5 M€ au 30 juin 2024). Ces forts investissements illustrent la croissance du Groupe, notamment à travers l'installation de nouvelles cogénérations en France et le développement de projets biogaz en Norvège, ainsi que l'acquisition d'Alltec AS en Norvège.

Les flux de trésorerie de financement sont positifs de **28,8 M€** par rapport à 1,7 M€ l'année passée, bénéficiant du tirage de 20 M€ additionnel sur la nouvelle obligation verte pour le développement de son portefeuille d'énergie bas carbone, souscrite par Edmond de Rothschild Asset Management (EDRAM) et du tirage des trois emprunts corporate contractés sur l'exercice 2025 totalisant un montant de 22 M€.

FDE bénéficie du soutien des institutions financières de premier plan pour accompagner la croissance du Groupe et développer ses projets à l'international. Ces financements démontrent la pertinence du modèle de FDE, qui repose sur des solutions énergétiques à fort impact environnemental, économique et social sur les territoires.

Au 30 juin 2025, FDE affiche ainsi une **dette financière nette de 62,5 M€** à un coût de capital compétitif de 5,17%, et **un ratio Dette Nette/EBITDA de 3,6x**. Le **ratio endettement net sur fonds propres part du Groupe** s'établit à **73 %**.

Sans comptabilisation des actions gratuites sous IFRS 2 et retraitement des contrats de location sous IFRS 16, la **dette financière nette représente 51,2 M€** avec **un ratio Dette Nette/EBITDA de 2,8x** et **un ratio endettement net sur fonds propres part du Groupe de 60 %**.

Cette situation financière permet ainsi au Groupe de **financer sereinement son développement**, tout en limitant l'utilisation de ses fonds propres.

3.1.3 Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice

(i) Projets opérationnels

 H₂

Acquisition à 100% d'Alltec AS en Norvège

En 2025, FDE a annoncé **l'acquisition stratégique** d'Alltec AS en Norvège, pour un montant total de 9,0 M€ en numéraire et en actions d'une future holding norvégienne à incorporer de FDE contrôlant l'ensemble de ses opérations dans ce pays.

Société de plus de 50 salariés, Alltec est spécialisée dans l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction de solutions pour la production d'énergies renouvelables principalement en Norvège, avec une expertise reconnue dans le biogaz, l'hydrogène et l'ammoniac. Cette entité, déjà rentable, a réalisé un chiffre d'affaires de 9,4 M€ sur son exercice 2024.

Alltec est la seule société indépendante d'EPC fournissant l'ensemble des solutions pour la production d'énergies décarbonées, avec une connaissance unique de l'électro-automatisation et des systèmes de contrôle pour les systèmes énergétiques décarbonés sur le marché norvégien. Alltec est également un actionnaire de référence et opère l'un des plus grands centres de tests des énergies vertes en Europe, certifié par le prestigieux label Katapult en Norvège. Son centre d'essai d'énergies renouvelables, Energy House, est aussi spécialisé dans la production de combustibles et de gaz à faible émission de carbone (hydrogène, bio-carburant et GNR) ainsi que dans le mélange, le stockage, la distribution et les applications industrielles directes de ces nouvelles énergies.

Ces capacités renforcent l'expertise technique actuelle de FDE, en limitant les futurs coûts de développement associés à ses projets et en raccourcissant les délais de mise en exploitation sur le marché, tout en augmentant son portefeuille de projets sur lesquels il pourra notamment déployer sa technologie Cryo Pur.

 H₂

Signature d'un contrat stratégique avec ITM Power

En février 2025, le Groupe a signé un contrat d'approvisionnement d'électrolyseurs de 20 M€ avec ITM Power, un leader mondial dans la conception d'électrolyseurs PEM (membranes échangeuses de protons), cotée à la Bourse de Londres. Ce contrat concerne « Agder Hydrogen Hub », son projet phare de 20 MW de production d'hydrogène renouvelable au cœur de la *Hydrogen Valley* en Norvège.

Cette étape marque le lancement officiel de la construction du projet Agder, et est un pilier central dans la stratégie d'hydrogène bas carbone de FDE.

Se distinguant par l'implémentation de quatre unités Neptune V de 5 MW chacune, le projet Agder prévoit une livraison de ces électrolyseurs de dernière génération au premier semestre 2026, permettant ainsi de produire de l'hydrogène à partir de sources d'énergie renouvelable d'ici la fin de l'année 2026.

Incorporation d'Halsa et d'Alver, les nouvelles filiales sur le marché norvégien du GNR et du Bio-CO₂

Halsa Biogass AS a été incorporée afin de porter le projet de production de GNR et du Bio-

CO₂ à Halsa, située dans le nord de la Norvège. L'unité produira **120 GWh de GNR, 14 200 tonnes par an de Bio-CO₂ liquide et 144 500 tonnes d'engrais biologique.**

La filiale a obtenu les permis et signé une partie des contrats d'intrants et a sécurisé **30% de son offtake** grâce à son partenaire, Sorheim Holding AS afin de préparer la **mise en production** de son nouveau site **attendue en 2026**. Halsa a également obtenu une subvention de 6,5 M€ auprès d'ENOVA et est également en cours de discussion avec des banques pour obtenir un financement complémentaire.

Alver Biogass AS, nouvelle filiale norvégienne du Groupe, est destinée à produire du GNR et du Bio-CO₂ à Alver, dans la région de Vestland, au sud-ouest du pays. Cette unité devrait générer **123 GWh de GNR, 14 600 tonnes de Bio-CO₂ liquide par an**, ainsi que 129 000 tonnes d'engrais biologique.

Alver a lancé ses travaux d'ingénierie et a obtenu les terrains nécessaires. La filiale prévoit également de solliciter le soutien d'ENOVA.

Avec l'unité de production de GNR de 100 GWh par an à Stavanger, prévue pour entrer en production en 2026, ces projets viendront renforcer la croissance du chiffre d'affaires du Groupe. Ils s'ajoutent à plusieurs autres initiatives de production d'énergies vertes en cours en Norvège, témoignant ainsi de notre engagement envers une transition énergétique durable.



Signature d'un partenariat stratégique avec Cemex pour le déploiement industriel de la capture du carbone

En juin 2025, FDE a signé un partenariat stratégique avec Cemex, un des leaders mondiaux de matériaux de construction. FDE déployera sa **technologie exclusive de capture cryogénique du carbone (Cryo Pur)** pour **décarboner les émissions de gaz de combustion industriels**, marquant ainsi une étape importante dans sa contribution à une économie zéro carbone.

Initialement concentrée sur le biogaz, la technologie innovante de Cryo Pur est désormais prête à accélérer la capture du CO₂ dans l'industrie lourde.

Ce projet pilote a déjà reçu un soutien important de l'Etat, à travers la subvention de près de **2 M€ octroyée par l'ADEME** et la CDC dans le cadre de son initiative DEMIBAC (DEMonstration et appropriation par les Industriels de solutions de production BAs Carbone), soulignant la confiance des organisations publiques dans cette technologie essentielle pour la décarbonisation industrielle.

Une fois achevée, cette **unité de pointe sera reproduite pour traiter 40 000 Nm³/h de gaz de combustion dans les installations polonaises de Cemex**. Le système produira du CO₂ liquide de qualité alimentaire tout en **éliminant les émissions nocives de NOx et de SOx** et en générant un **chiffre d'affaires potentiel de 8 à 10 M€ par an à partir de 2028**.

L'application de cette technologie représente pour le partenariat FDE/Cemex un marché potentiel de plus de **18 usines** en Europe traitant chacune **120 000 à 400 000 Nm³ /h de fumées industrielles**.

(ii) Financements

Émission d'un nouveau financement bancaire de 7 M€ avec Arkéa Banque

En juillet 2024, afin d'aller plus loin dans sa démarche ESG, FDE a souscrit à un crédit à impact de 7 M€ auprès d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

Ce prêt « PACT Trajectoire ESG » a pour but de soutenir, au-delà des projets existants et pipeline de projets identifiés et sécurisés, la stratégie de croissance du Groupe en France et à l'étranger, pour devenir une des principales plateformes de production d'énergie à faible teneur en carbone en Europe.

Ce prêt à impact « PACT Trajectoire ESG » prévoit une bonification pouvant atteindre jusqu'à 20% d'économies sur les frais financiers, si FDE améliore ses performances ESG suivant des critères prédéterminés.

Afin de garantir la neutralité des évaluations, la performance et l'amélioration ESG sont évaluées tous les ans par EthiFinance, agence indépendante d'analyse extra-financière

Financement BPI de 10 M€ pour accélérer la production d'énergie bas carbone en Europe

En février 2025, FDE a obtenu deux prêts stratégiques auprès de Bpifrance pour un montant total de 10 M€, renforçant significativement sa capacité d'investissement.

Le “Prêt Croissance Relance” de 10 ans permettra à FDE d'accélérer son expansion, tant sur le marché français qu'à l'international, au-delà de ses projets existants et de son portefeuille déjà sécurisé.

Parallèlement, le “Prêt Vert” de 5 ans bénéficie d'une garantie à 50% par le Fonds national “Fonds Prêt Vert 4” dans le cadre du Plan France Relance. Ce financement est spécifiquement destiné à amplifier les initiatives environnementales d'impact de FDE, dont l'ambition est d'éviter plus de 20 millions de tonnes d'émissions de CO₂ annuelles d'ici 2030.

Financement de 5 M€ de la Société Générale à un taux inférieur à 3%

En mai 2025, FDE a obtenu un prêt ESG « Equipéa Optima à Impact Positif » de la Société Générale de 5 M€ d'une durée de 5 ans et à un taux inférieur à 3% par an, optimisant ainsi son coût du capital, tout en poursuivant son plan d'investissements et en renforçant son engagement en faveur de la transition environnementale.

Ces opérations financières corporate au niveau de FDE ont été sécurisées à des conditions favorables, soulignant la confiance renouvelée des partenaires financiers institutionnels dans le modèle économique du Groupe, dont la résilience est attestée par une génération de trésorerie récurrente et robuste combinée à un bilan solide.

3.1.4 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Début d'une nouvelle campagne de forage en Moselle

En août 2025, FDE a initié une nouvelle campagne de forage pour produire le gaz présent dans le charbon Lorrain, dans le périmètre de la Concession Bleue Lorraine octroyée par

l'Etat français et pour explorer les gisements d'hydrogène naturel découverts en 2023.

Les forages commenceront à l'automne 2025 et dureront environ 12 mois au total.

Ces travaux, pour un montant initial d'environ 15 M€, comprennent trois zones :

- (1) Puits CBR-1 - Ajout de drains de collecte sur un puits existant (1 mois) à Lachambre
- (2) Puits CBR-2 - Forage d'un nouveau puits de production (3 mois) à Lachambre.
- (3) Puits PTH-2 - Un puits de recherche profond (4000 m) pour étudier l'hydrogène naturel (5 mois) à Pontpierre

En collaboration notamment avec le laboratoire GéoRessources de l'Université de Lorraine et du CNRS, dans le cadre du programme de recherche REGALOR II, le puits de recherche et le développement du puits PTH-2 seront réalisés à l'occasion de cette campagne de forage et une demande de subvention est en cours auprès du FEDER.

FDE renforce son Conseil d'Administration avec la nomination de Sophie Elkrief en tant qu'Administratrice indépendante

En septembre 2025, FDE a annoncé la nomination de Sophie Elkrief en tant qu'administratrice indépendante au sein du Conseil d'Administration, avec effet immédiat.

Cette décision représente une étape importante dans l'engagement continu de FDE à améliorer ses normes de gouvernance d'entreprise. Son arrivée au Conseil d'Administration renforce l'engagement de la société en faveur d'une gouvernance indépendante et d'une orientation stratégique, alors qu'elle poursuit sa stratégie de croissance dans un paysage énergétique en pleine évolution.

Mme Elkrief apporte plus de **25 ans d'expérience** dans les marchés financiers, la gestion d'actifs et la gouvernance d'entreprise, avec une **expérience confirmée** dans le financement de la transition énergétique et l'investissement ESG. Sa connaissance approfondie des marchés financiers, associée à sa vaste expérience internationale en Europe et aux États-Unis, la place dans une position idéale pour contribuer à l'orientation stratégique et aux initiatives d'expansion du Groupe.

3.2 PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ

Les comptes annuels de la société FDE pour l'exercice clos le 30 juin 2025 ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation, en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général ainsi que par les règlements ultérieurs venant en modifier certains articles. Ces règles et méthodes sont identiques à celles de l'exercice précédent clos le 30 juin 2024.

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2025, incluant le bilan, le compte de résultat et les notes annexes, figurent en Section 9.1 du présent rapport.

3.2.1 Compte de résultat

Exercice clos le 30 juin 2025	30 juin 2025 €	30 juin 2024 €
Chiffre d'affaires		
Production stockée / immobilisée	2 810 110	808 430
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charge	9 124	6 091
Autres produits	957 341	1 316 811
Total des produits d'exploitation	3 776 576	2 131 332
Autres achats et charges externes	-4 437 103	-2 428 031
Impôts, taxes et versements assimilés	-20 391	-18 769
Salaires et traitements	-1 243 596	-963 796
Charges sociales	-668 134	-526 003
Dotations aux amortissements et autres	-23 994	-22 767
Autres charges	-58 630	-60 405
Total des charges d'exploitation	-6 451 848	-4 019 770
Résultat d'exploitation	-2 675 273	-1 888 438
Reprises sur provisions et transferts de charges	611 259	0
Autres produits financiers	3 049 725	13 711 648
Dotations financières aux amortissements et provisions	-109609	-625 952
Autres charges financières	-1 023 156	-599 911
Résultat financier	2 528 218	12 485 785
Produits exceptionnels	542 321	206 833
Charges exceptionnelles	-867 487	-200 267
Résultat exceptionnel	-325 165	6 565
Impôts sur les bénéfices	1 698 269	1 627 189
Résultat net	1 226 050	12 231 102

(i) Produits d'exploitation

Sur l'exercice clos le 30 juin 2025, la Société a comptabilisé de la production stockée associée aux *development fees* sur les projets du Groupe pour 2,8 M€ et des autres produits pour 957 K€. Il s'agit essentiellement de prestations de services centraux et opérationnels refacturées aux filiales opérationnelles, ainsi que de prestations de développement à facturer à certaines de ses filiales dans le cadre de leurs nouveaux projets.

(ii) Charges d'exploitation

L'exercice a été marqué par une hausse des autres achats et charges externes, associées au développement et à l'expansion du Groupe, avec des charges de personnel atteignant 1,9 M€ sur l'exercice 2025, en hausse de 422 K€ par rapport à 2024, principalement due à l'augmentation des effectifs.

(iii) Résultat financier

Sur l'exercice clos le 30 juin 2025, le résultat financier est principalement constitué de la charge d'intérêts sur avances en compte-courant vis-à-vis de ses filiales et des intérêts bancaires suite aux nouveaux prêts contractés sur l'exercice, ainsi que la remontée de dividendes de LFDE International.

(iv) Résultat exceptionnel

Au 30 juin 2025, le résultat exceptionnel s'élève à -325 K€ (contre 6,6 K€ en 2024), compte tenu de l'augmentation des contributions sociales liées aux actions gratuites.

(v) Impôt sur les bénéfices

FDE a constaté un produit d'impôt net de 1,7 M€ compte tenu du résultat fiscal du groupe d'intégration fiscale. Au 30 juin 2025, la Société présente des déficits reportables non imputés antérieurs à l'intégration fiscale pour un montant de 3,8 M€.

3.2.2 Bilan

Au 30 juin 2025	Brut	Amortissements, provisions	Net 30 juin 2025	Net
	30 juin 2025			30 juin 2024
	€	€	€	€
Concessions, brevets et droits similaires	76 306	76 306	0	15 426
Autres immobilisations incorporelles	37 463 941	558 821	36 905 121	36 681 206
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	25 311
Installations techniques et outillage industriel	35 892	22 967	12 926	13 921
Autres immobilisations corporelles	62 269	40 906	21 362	18 369
Immobilisations corporelles en cours	977 570		977 570	353 193
Autres participations	37 369 930	1 018 544	36 351 386	25 005 460
Créances rattachées à des participations	17 951 038		17 951 038	17 951 038
Autres titres immobilisés	6 446 742	109 609	6 337 134	2 863 645
Autres immobilisations financières	515 352		515 352	11 176
Actifs immobilisés	100 899 040	1 827 153	99 071 888	82 938 746
Stocks	3 867 733		3 867 733	1 057 623
Clients et comptes rattachés	2 594 106	623 825	1 970 281	1 161 790
Autres créances	7 499 730	137 282	7 362 447	4 114 250
Actions propres	411 104	0	411 104	2 375 002
Disponibilités	11 274 638		11 274 638	2 705 034
Actifs circulants	25 647 311	761 108	24 886 204	11 413 699
Charges constatées d'avance	475 591	0	475 591	296 505
Écart de conversion actif	140	0	140	628
Total Actif	127 022 082	2 588 261	124 433 822	94 649 578

(i) Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés s'élèvent à 99,1 M€ (contre 82,9 M€ en 2024), notamment en raison des investissements en cours sur la Lorraine et de la prise de participation dans Alltec.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et forages d'exploration pour la concession « Bleue Lorraine », et atteignent 36,9 M€ au 30 juin 2025.

(ii) Actifs circulants

Les stocks concernent la production stockée pour les projets du Groupe pour 3,9 M€ cet exercice, contre 1,1 M€ au 30 juin 2024.

Les autres créances concernent principalement le Crédit Impôt Recherche, la retenue à la

source, la créance d'intégration fiscale liée à l'impôt dû par les filiales, des créances de TVA récupérable ainsi que des créances liées aux comptes-courants Groupe, les comptes-courants créditeurs étant présentés au passif.

Les actions propres au 30 juin 2025 correspondent aux achats d'actions faites pendant l'exercice, pour un montant total de 411 K€, contre 2,4 M€ au 30 juin 2024.

(iii) Trésorerie

Les disponibilités atteignent 11,3 M€ au 30 juin 2025 (contre 2,7 M€ en 2024), en nette amélioration grâce à la levée de financements corporate.

Au 30 juin 2025	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Capital social	5 280 010	5 231 885
Primes d'émission	43 954 835	44 002 960
Réserve légale	105 762	105 762
Autres réserves	72 142	72 142
Report à nouveau	6 075 437	-6 155 666
Résultat de l'exercice	1 226 050	12 231 102
Subventions d'investissement	250 000	250 000
Provisions réglementées	7 200	1 800
Capitaux propres	56 971 436	55 739 986
Provisions pour charges	1 628 850	1 432 736
Provisions pour risques et charges	1 628 850	1 432 736
Emprunts et dettes financières diverses	53 620 430	34 049 981
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 498 324	1 561 642
Dettes fiscales et sociales	784 952	521 959
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 703 916	1 164 493
Autres dettes	187 470	176 383
Dettes	65 795 092	37 474 458
Écart de conversion passif	38 444	2 398
Total Passif	124 433 822	94 649 578

(iv) Capitaux propres

Au 30 juin 2025, le capital social de FDE s'élève à 5,3 M€ et se divise en 5.280.010 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 € chacune, entièrement libérées.

Sur l'exercice, 48.125 nouvelles actions ont été émises suite à l'attribution définitive des actions gratuites attribuées aux bénéficiaires du septième plan mis en œuvre en 2022. Cette augmentation de capital s'est faite par incorporation de primes d'émission, suite à la constatation par le Président le 1^{er} juillet 2024 de l'attribution définitive des actions gratuites à leurs bénéficiaires.

Hormis l'affectation du résultat en report à nouveau et la constatation du bénéfice de la période, aucune autre variation n'a impacté les capitaux propres sur l'exercice clos le 30 juin 2025.

(v) Provisions

Les provisions se composent principalement de 1,2 M€ destinés à la remise en état et de 440 K€ de provisions réglementées, totalisant ainsi 1,6 M€ au 30 juin 2025. Les sites concernés incluent Folschviller, Tritteling, Lachambre et Pontpierre.

(vi) Dettes

Les emprunts et dettes financières diverses passent de 34,0 M€ au 30 juin 2024 à 53,6 M€ au 30 juin 2025. Cette hausse reflète les nouveaux prêts corporate levés auprès d'Arkéa, la BPI et la Société Générale.

3.3 PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2025 ont été établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne et applicables à la date de clôture du 30 juin 2025.

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2025 figurent en Section 10.1 du présent rapport.

3.3.1 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Exercice clos le 30 juin 2025

	30-juin-25	30-juin-24
	€	€
Chiffre d'affaires	30 369 650	31 446 065
Autres produits opérationnels	1 763 130	1 338 685
	<hr/>	<hr/>
Coûts des biens et services vendus	-11 498 537	-7 349 778
Autres charges administratives et opérationnelles	-11 820 313	-9 639 899
Autres produits/(charges)	5 640 513	2 058 647
Part dans le résultat des ent, associées - opérationnel	2 822 656	1 873 883
EBITDA	17 277 099	19 727 603
	<hr/>	<hr/>
Dotations nettes sur provisions	-406 780	-11 164
Dotations aux amortissements et dépréciations	-4 720 213	-3 827 944
Résultat opérationnel courant	12 150 106	15 888 495
Autres charges et produits non courants	0	
Résultat opérationnel	12 150 106	15 888 495
	<hr/>	<hr/>
Produits financiers	1 256 490	632 361
Coût de l'endettement financier brut	-5 662 350	-3 068 684
Autres charges financières	-1 475 840	-214 762
Part dans le résultat des ent, associées - non opérationnel	-898 006	-1 296 036
Résultat avant impôts	5 370 399	11 941 374
	<hr/>	<hr/>
Impôts courants et différés	-2 209 440	-2 803 510
	<hr/>	<hr/>
Résultat net	3 160 960	9 137 864
	<hr/>	<hr/>
	57%	63%
Résultat net, part du groupe	3 677 090	9 721 222
Résultat net, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	-516 130	-583 358
	<hr/>	<hr/>
<i>Résultat global par action, part du groupe</i>		
- <i>Résultat de base par action</i>	0,70	1,86
- <i>Résultat dilué par action</i>	0,70	1,86

(i) Chiffres d'affaires / Autres produits opérationnels

Le chiffre d'affaires est composé comme suit : 8,1 M€ proviennent des ventes de gaz, 12,9 M€ de ventes d'électricité (dont 5,5 M€ en Belgique), 0,5 M€ de ventes de chaleur, 0,1 M€ de revenus de Cryo Pur, 3,1 M€ de revenus générés par Greenstat principalement portés par les travaux EPC et une contribution de 5,7 M€ provenant d'Alltec, acquise à 100% en février 2025.

Comme rappelé en partie 3.2 de ce rapport, les revenus ont principalement été portés par une hausse du volume de production de gaz malgré une indisponibilité du réseau de transport de gaz opéré par NaTran en 2024 et l'intégration des nouvelles filiales norvégiennes.

Les autres produits opérationnels s'affichent à 1,8 M€ au 30 juin 2025 et concernent principalement la valorisation de la déclaration des Crédit Impôts Recherche au titre de l'année civile 2024 d'un montant de 730 K€ et de refacturations de services liées à certains projets menés durant l'année.

(ii) Charges opérationnelles

Les coûts des biens et services vendus s'élèvent à 11,5 M€, une augmentation de 4,2 M€ principalement due aux activités de Greenstat (+1,2 M€) et d'Alltec (+2,9 M€).

Les charges administratives opérationnelles s'élèvent à 11,8 M€, incluant des dépenses de personnel qui atteignent 8,5 M€ sur l'exercice 2025, contre 5,4 M€ l'année précédente, suite à l'intégration d'Alltec et la contribution de Greenstat pour une année complète pour 2,1 M€ et l'enrichissement de l'organisation par de nouveaux talents.

(iii) Autres produits / (charges)

Au 30 juin 2025, les Autres produits / (charges) sont de 5,6 M€ constitués essentiellement de la valorisation à la juste valeur des positions ouvertes de couverture de prix de l'énergie pour les 18 prochains mois au 30 juin 2025 pour 5,9 M€ dans le cadre de l'optimisation du prix de vente de la production associée aux actifs du Groupe, auprès d'Engie dans le cadre de l'ISDA signé entre les parties

(iv) Résultat financier

Le résultat financier ressort à -5,9 M€ contre -2,7 M€ sur l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des charges d'intérêts.

Le coût d'endettement du Groupe atteint 5,7 M€ (contre 3,1 M€ au 30 juin 2024), principalement composé des charges d'intérêts et des commissions liées aux financements. Cette hausse est attribuée à l'émission de nouveaux prêts contractés par FDE, y compris les prêts ESG d'Arkéa, de la BPI et de la Société Générale, ainsi qu'au tirage additionnel du prêt obligataire vert.

(v) Impôt courant et différé

Les impôts courants et différés ressortent à 2,2 M€ au 30 juin 2025, en baisse de 21% par rapport à l'exercice précédent avec une charge d'impôt de 888 K€ dû en Belgique.

3.3.2 Bilan consolidé

Exercice clos le 30 juin 2025	30-juin-25	30-juin-24
	€	€
ACTIFS		
Écart d'acquisition	9 043 580	9 704 971
Actifs d'exploration	39 282 540	39 100 856
Autres immobilisations incorporelles	6 000 830	675 830
Droits miniers prouvés	23 545 870	23 752 231
Autres immobilisations corporelles	76 837 040	49 807 522
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	9 816 350	8 336 653
Actifs financiers non courants	2 515 550	1 313 761
Impôts différés actifs	6 579 150	4 069 233
Actifs non courants	173 620 910	136 761 056
Stocks	669 050	1 517 356
Créances clients et comptes rattachés	6 251 100	3 777 675
Autres actifs courants	15 315 800	9 618 213
Charges constatées d'avance et étalement	957 950	413 310
Trésorerie et équivalent de trésorerie	62 574 810	47 618 325
Actifs courants	85 768 710	62 944 879
Total Actifs	259 389 620	199 705 935

(i) Actifs non courants

Hors variation des actifs d'exploration déjà commentée au niveau des comptes sociaux de FDE, les autres immobilisations incorporelles et corporelles ont connu une augmentation avec l'entrée d'Alltec ayant un impact de 15,6 M€, tandis que 16,8 M€ proviennent de la croissance organique.

Les écarts d'acquisition positifs constatés au 30 juin 2025 concernent majoritairement le rachat de Greenstat et d'Alltec (voir note 3.1 des annexes aux comptes consolidés).

Les droits miniers sont constitués à hauteur de 23,5 M€ par la valeur nette des réserves sur les sites des Hauts-de-France (valorisation liée à l'allocation du prix d'acquisition de Gazonor par FDE) et de l'actif de contrepartie aux provisions pour remise en état sur le site d'Anderlues.

(ii) Actifs courants

Le solde client est constitué au 30 juin 2025 des factures du mois de juin 2025 émises envers les clients Axpo, EDF Obligations d'Achats, Electrabel, Engie, Dalkia, SAVE, Primeo.

Les autres actifs courants concernent principalement des créances de TVA déductible ainsi que des créances sociales et fiscales.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

Capital	5 280 010	5 231 885
Primes	43 954 840	44 002 960
Autres réserves	33 358 150	38 217 906
Résultat net part du groupe	3 677 090	9 721 222
Écart de conversion	-218970	174 328
Autres éléments des capitaux propres	43 080	20 043
Capitaux propres - part groupe	86 094 210	82 549 898
Intérêts ne donnant pas le contrôle	14 720 650	7 921 982
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	100 814 860	90 471 879
Dette financière non courante	121 265 810	74 794 824
Provisions non courantes	2 918 720	3 151 035
Provisions pour engagements de retraite	33 150	82 061
Impôts différés passifs	9 964 500	6 860 681
Autres passifs non courants	6 014 090	2 153 035
Passifs non courants	140 196 270	87 041 636
Dette financière courante	3 767 380	6 354 541
Provisions courantes	737 720	724 528
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 907 870	7 525 236
Fournisseurs d'immobilisations	2 699 980	5 392 164
Autres passifs courants	6 265 550	2 195 950
Passifs courants	18 378 500	22 192 419
Total Capitaux propres et Passifs	259 389 620	199 705 934

(iii) Capitaux propres

Hors résultat net de l'année, la variation des capitaux propres consolidés s'explique par la neutralisation de la charge liée aux plans d'actions gratuites en cours pour un total de 1,5 M€ reconnu sur l'exercice clos au 30 juin 2025 (contre un montant de 1,6 M€ sur l'exercice précédent), et le rachat d'actions propres pour 1,1 M€.

(iv) Passifs non courants

Les passifs non courants à plus d'un an, sont principalement constitués de dettes financières pour 121,3 M€, en augmentation de 46,5 M€ suite à l'émission des nouveaux emprunts contractés avec Arkéa, la BPI et la Société Générale.

(v) Passifs courants

La dette financière courante concerne en grande partie la part à moins d'un an des prêts des filiales du Groupe, pour 3,8 M€, en baisse de 40,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Les dettes fournisseurs se sont élevées à 4,9 M€, en raison notamment du lancement des projets de GNR et de Bio-CO₂ du Groupe.

3.3.3 Flux de trésorerie consolidés

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

Exercice clos le 30 juin 2025	Notes	30 juin 2025	30 juin 2024
		€	€
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 160 960	9 137 864
Résultat des entreprises associées	2.7	-1 924 650	-577 846
Charge d'impôt courant et différé		2 209 700	2 803 510
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs des immobilisations corporelles et incorporelles		4 289 670	3 827 944
Dotations nettes aux provisions		406 860	11 164
Plus/moins-value sur cessions d'actifs	4.1	271 760	-562 558
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	4.1	-4 589 000	7 009 602
Variation du BFR - autres actifs et passifs		1 622 335	-9 312 894
Charge sur plans d'attribution d'actions	2.6	1 525 870	1 592 203
Coût de l'endettement financier brut		5 662 350	3 184 455
Impôt payé		-2 927 000	-3 182 390
Autres éléments non monétaires		-60 190	277 024
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION		9 648 665	14 208 078
Activités d'investissement			
Frais d'exploration immobilisés	3.2	-277 100	-255 561
Investissements corporels et incorporels	3.4	-19 960 110	-8 956 263
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels		671 900	0
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations		-2 692 150	-340 891
Subventions encaissées sur activités d'investissement		3 300 190	86 007
Acquisition/cession d'actifs financiers		-829 080	391 385
Acquisition de participation net de trésorerie		-4 033 350	-2 283 931
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		-23 819 700	-11 359 255
Activités de financement			
Apport en capital sur filiales		0	198 753
Rachat d'actions propres		-1 147 000	-2 675 000
Émission d'emprunts et dettes financières (hors frais)	3.9	42 390 300	15 800 000
Remboursement d'emprunts et dettes financières	3.9	-6 556 890	-8 193 155
Remboursement dette de location IFRS 16		-255 170	
Autres dettes financières	3.9	0	-86 071
Coût de la dette nette: intérêts payés		-5 662 350	-3 063 346
Frais payés sur emprunts		0	-300 000
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		28 768 890	1 681 181
Écarts de conversion		358 080	122 707
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		14 955 935	4 652 711
Trésorerie nette à l'ouverture		47 618 325	42 965 614
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE		62 574 260	47 618 325

La trésorerie du Groupe au 30 juin 2025 atteint ainsi 62,6 M€, renforcée par les cash flows opérationnels toujours robustes, de nouveaux emprunts et tirage additionnel de la tranche de dette obligataire verte.

3.4 PERSPECTIVES D'AVENIR

Grâce au positionnement de FDE développé depuis plus d'une décennie en tant que producteur d'énergies locales bas carbone, ainsi qu'aux récents développements du Groupe en Norvège et aux progrès en cours en France et en Belgique, les **objectifs pour l'exercice 2030** s'articulent autour de trois indicateurs clefs :

- (1) Une croissance forte afin d'atteindre un **chiffre d'affaires annuel supérieur à 175 M€** ;
- (2) Une amélioration continue de sa rentabilité avec un **EBITDA excédant 85 M€** ;
- (3) Une contribution environnementale renforcée avec plus de **20 millions de tonnes d'émissions CO₂ eq évitées par an**.

FDE, présente dans cinq pays européens, produit aujourd'hui des énergies clés pour atteindre le « Net Zero », notamment l'électricité et la chaleur bas carbone à partir de la cogénération au gaz de mine et de l'énergie solaire, ainsi que du GNR et de l'hydrogène bas carbone.

FDE continue de développer sa stratégie axée sur la mise en place de solutions énergétiques afin de produire et valoriser les énergies locales en circuits courts et contribuer à la réduction de l'empreinte carbone des territoires concernés par son activité.



ÉLECTRICITÉ

FDE poursuit sa croissance organique avec la mise en place au cours des prochains mois de nouvelles solutions énergétiques locales bas carbone.

De plus, les cogénérations **d'Angres et Rouvignies** vont commencer à produire sur l'exercice prochain. Une fois opérationnelles, elles contribueront immédiatement au chiffre d'affaires de l'exercice 2026.

De nouveaux sites comme Anzin et Hulluch progressent sur les différentes autorisations et de manière générale, treize sites sont développés et font partie de la convention de mise à disposition.

Plusieurs centrales photovoltaïques sont en cours de développement, FDE ayant ainsi déjà sécurisé les terrains nécessaires dans le Grand Est, les Hauts-de-France et en Belgique. Dans les Hauts-de-France, le projet d'Avion d'une capacité de 15 MW débutera la construction en 2026. Dans le Grand Est, le projet de Folschviller va démarrer sa construction au premier trimestre 2026 et le projet de Créhange d'une capacité de 15 MW débutera la construction fin 2026.

En Belgique, le projet d'Anderlues d'une capacité de 14 MW débutera sa construction en 2027. Enfin, en Norvège, la filiale Greenstat finalise les études concernant 3 projets d'une capacité de 5,5 MW chacun (Brandsrud, Glamsland, Reddal) et la décision d'investir sera prise d'ici la fin du premier trimestre 2026 si les options de raccordements initialement prévues se confirment.

L'ensemble des cogénérations et centrales photovoltaïques supplémentaires, prévues dans le cadre du plan de développement permettront d'atteindre **300 MW d'ici fin 2030 dans cinq pays**. Ce développement s'inscrit dans la stratégie globale visant à diversifier ses sources

d'énergie et à renforcer sa présence sur le marché européen. FDE prévoit également d'explorer des partenariats stratégiques avec des acteurs locaux pour optimiser l'intégration de ces nouvelles infrastructures, tout en favorisant l'innovation et l'efficacité énergétique.



CHALEUR

FDE s'engage à diversifier ses opérations en intégrant de nouveaux systèmes thermiques pour la cogénération. Ce développement stratégique permettra de réutiliser la chaleur sur cinq sites de production d'électricité en France, en Belgique et en Norvège.

Avec cette initiative, FDE va au-delà de l'amélioration de son efficacité opérationnelle ; elle joue également un rôle actif dans la transition énergétique en réduisant les émissions de carbone et en promouvant des pratiques plus respectueuses de l'environnement. En fournissant une source de chaleur fiable et durable, cette démarche bénéficie aux communautés locales, renforçant le confort des habitants tout en contribuant à la diminution des émissions de carbone.



GAZ

Via ses filiales Cryo Pur en Norvège, FDE développe sept nouveaux projets de production de GNR et de Bio-CO₂ en France et en Norvège, avec l'objectif d'atteindre **712 GWh d'ici fin 2030**.

FDE a commencé la construction de sa première unité de production de GNR de 100 GWh par an à Stavanger, avec une mise en production prévue en 2026. L'ingénierie détaillée est maintenant finalisée, et les autorisations requises ont été obtenues. Par ailleurs, un accord d'offtake est en cours de finalisation, et environ 4,5 M€ de subventions d'ENOVA ont été obtenus.

En parallèle, le projet Halsa vise une production de 120 GWh par an, avec un démarrage prévu également en 2026. Les terrains, autorisations et les matières premières et une partie de l'offtake ont été sécurisés.

Combiné avec la production de gaz de mine existante en France, l'objectif du Groupe est d'atteindre une capacité de production totale de **950 GWh d'ici 2030 dans trois pays**. Le Groupe anticipe ainsi que les revenus liés à ces projets constitueront, à moyen terme, un axe de croissance additionnel majeur pour FDE.



HYDROGÈNE

FDE, en collaboration avec sa filiale Greenstat en Norvège, se positionne sur la production d'hydrogène renouvelable à bas carbone à travers deux projets initiaux. Le premier, « Agder Hydrogen Hub », d'une capacité initiale de 20 MW, est entièrement détenu par Greenstat.

Dès 2027, une extension de 40 MW viendra porter la capacité installée à 60 MW, renforçant la position de FDE sur le marché de l'énergie à faible émission de carbone en Norvège et en Europe.

Par ailleurs, FDE, fort de l'octroi de la concession « Bleue Lorraine » et de ses découvertes d'hydrogène naturel en France, continue de renforcer son positionnement sur cette énergie.

Cette concession représente une avancée majeure pour la valorisation des ressources gazières certifiées de la région Lorraine qui va renforcer sa capacité à fournir de l'énergie en circuits courts à partir de ces réserves de gaz stratégiquement situées au cœur de l'Europe.

FDE possède ainsi un important pipeline de projets de production d'hydrogène bas carbone en Norvège et en Europe, avec un objectif de **585 GWh de capacité de production d'ici fin 2030 dans 3 pays**. Ces initiatives témoignent de l'engagement de FDE vers une économie hydrogène durable, essentielle pour atteindre les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050.



FDE, via sa filiale Cryo Pur, se concentre sur des projets de **captage du CO₂** directement à partir des émissions industrielles et des fumées, transformant ainsi un gaz à effet de serre nocif en une ressource utilisable. Ce CO₂ est ensuite purifié et liquéfié pour un stockage sécurisé ou une utilisation industrielle, permettant de réduire considérablement les émissions et de valoriser les sous-produits du processus. Ce CO₂ pourra aussi être injecté dans des stockages géologiques en mer dans les champs gaziers déplétés ou sur terre dans les charbons profonds par exemple.

Le premier partenariat stratégique a été mis en place avec Cemex et va démarrer dès le premier semestre calendaire 2026. D'autres partenariats stratégiques sont actuellement en cours de discussions et sont amenés à être concrétisés durant l'exercice 2026.

4. ENGAGEMENTS RSE ET IMPACTS EXTRA-FINANCIERS

FDE est désormais implantée sur différents territoires, en France, Belgique, Luxembourg, Norvège, Bosnie-Herzégovine et États-Unis. L'objectif pour les années à venir reste de se renforcer à l'international, en proposant des solutions énergétiques bas carbone, déployables rapidement.

FDE mène ses activités d'une manière écologiquement, économiquement et socialement durable, en toute circonstance.

Dans sa politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise continuellement renforcée, FDE, ses employés et ses partenaires, s'engagent à adopter une attitude commerciale caractérisée par l'intégrité et le respect de la loi.

Outre la protection de l'environnement, cet engagement comprend également le respect et le soutien de la Déclaration universelle des droits de l'homme telle qu'adoptée par les Nations Unies, les normes du travail telles qu'établies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption, la fraude ou le blanchiment d'argent, la protection des données et de la propriété intellectuelle, le respect de toutes les lois et réglementations pertinentes et la bonne citoyenneté d'entreprise en général.

Les différentes activités de FDE sont au cœur de la transition écologique et absolument critiques à développer pour **atteindre les objectifs 2050 de neutralité carbone** sur lesquels l'Union Européenne et ses différents membres se sont engagés. C'est sur cet ensemble de solutions complémentaires que FDE concentre ses efforts afin de continuer de renforcer la résilience des territoires concernés par son activité tout en réduisant l'empreinte carbone de l'énergie utilisée dans ces régions.

Suite à différentes séances de travaux et d'échanges réalisés avec les parties prenantes de la société civile, des régulateurs et des investisseurs notamment, FDE a formalisé des engagements RSE comprenant notamment des objectifs quantifiés sur des trajectoires pluriannuelles à court et moyen terme sur le volet de l'atténuation du changement climatique, à savoir le total des émissions évitées au cours de l'année. Cette stratégie de transition climatique a été adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires de FDE du 30 novembre 2022.

Des travaux similaires sont en cours concernant l'adaptation au changement climatique, ainsi que sur des objectifs de réduction des émissions GES du Groupe avec la réalisation d'un bilan carbone consolidé, sur les scopes 1,2 et 3, permettant ainsi l'identification de ses principaux postes d'émission et leur quantification.

L'accent est notamment mis ici sur les émissions de type 3, qui représentent généralement la majorité de l'impact climatique d'une grande entreprise, et la nécessité de reporting à partir de 2024 pour certaines entreprises.

FDE travaille également avec les régulateurs financiers sur la mise en place d'un bilan carbone incluant le Scope 4 qui prendrait complètement en compte les émissions évitées afin de refléter la réalité complète de la contribution du Groupe aux efforts de transition écologique.

Par ailleurs, l'ensemble des activités de FDE en production ou en cours de développement (gaz de mine, gaz de charbon, solaire, solaire thermique, GNR, Bio-CO₂, hydrogène et séquestration du CO₂) font partie de la taxonomie européenne qui désigne la classification européenne des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités "vertes" nécessaires pour atteindre l'objectif climatique européen de neutralité carbone à horizon 2050.

4.1 VISION : ABORDER LA QUESTION ÉNERGÉTIQUE AVEC PRAGMATISME

Le **dérèglement climatique est un enjeu majeur** de ces prochaines années. Les conséquences de ce phénomène sont de plus en plus globalisées et n'épargnent aucun territoire du monde. Face à l'urgence, des solutions efficaces et concrètes sont recherchées afin de limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de chacune de nos activités.

Le **secteur de l'énergie**, de par les émissions GES qu'il génère, joue un rôle considérable dans la **transition écologique** à venir. Certaines solutions énergétiques sont jugées plus durables, comme les énergies renouvelables, qui viendraient progressivement supplanter l'utilisation des ressources fossiles. Ces réflexions se heurtent néanmoins à une limite de taille : en prenant la nature de l'énergie comme axe d'entrée, elles excluent toute une diversité de facteurs qui influent pourtant de manière importante sur l'impact environnemental global de ces énergies.

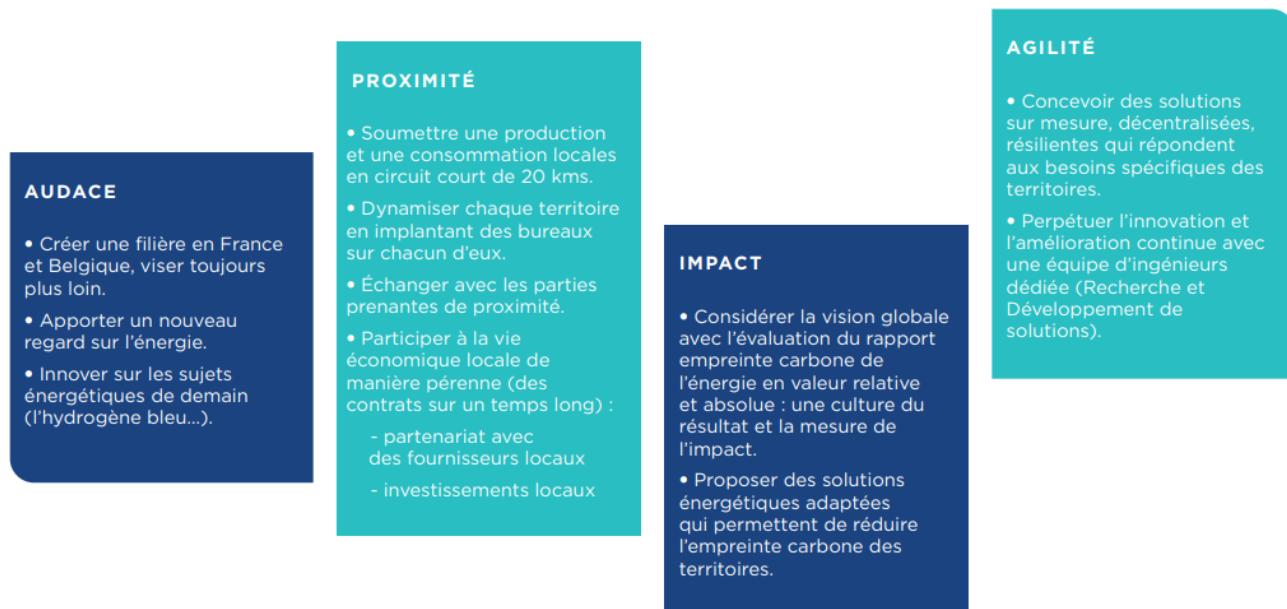
En effet, au-delà de la ressource elle-même (qu'elle soit fossile, solaire, nucléaire...), **l'extraction, le traitement, le transport et le stockage de l'énergie émettent d'importantes quantités de GES**. Penser l'impact environnemental sur l'ensemble du cycle de vie des solutions énergétiques – de l'approvisionnement en matières premières à la gestion des déchets en fin de vie – permet d'évaluer l'empreinte de l'activité de manière plus précise en intégrant tous les impacts potentiels de l'activité dans sa globalité.

L'**importation des énergies**, ainsi que l'**exploitation de certains métaux et minerais rares** (comme l'uranium par exemple) nécessaires à leur production participent fortement à cette pollution. De fait, la **dépendance énergétique** vient donc paradoxalement atténuer leurs impacts positifs, même lorsqu'il s'agit d'énergies renouvelables. Cette dépendance énergétique, observée notamment au niveau européen, ne fait pas sens pour des territoires aux ressources locales importantes, valorisables en circuits courts.

Proposer une **solution énergétique sur mesure, à partir des ressources disponibles sur un territoire**, permet de garantir la résilience et l'attractivité de ce territoire via la disponibilité d'une énergie à faible empreinte carbone, économiquement et écologiquement compétitive.

4.2 LES VALEURS FORTES DE FDE

FDE repose sur des valeurs constituant les fondements de son engagement envers un avenir énergétique durable et responsable :



4.3 FDE ET LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout en soutenant l'ensemble des 17 « **Objectifs de Développement Durable** » (ODD), tels que définis en septembre 2015 par les Nations Unies pour la période 2015-2030, FDE contribue principalement aux objectifs liés à ses propres domaines de compétence et plus spécifiquement les objectifs suivants :

ODD# 7 – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



FDE contribue à cet objectif qui vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, en mettant en œuvre des initiatives concrètes. Ainsi, grâce au projet de chauffage de Béthune, les ménages bénéficient d'une énergie verte tout en réduisant leur facture énergétique annuelle de 400 € par foyer.

ODD# 9 – Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



FDE contribue à cet objectif de bâtir une infrastructure résiliente et durable en favorisant des solutions alliant performance économique et respect de l'environnement. Un exemple concret de cette contribution est le développement d'un système innovant permettant de transformer le biogaz et le CO₂ en GNR et en Bio-CO₂, pour lequel FDE détient une famille de 8 brevets internationaux.

ODD# 11 – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



FDE contribue à cet objectif qui vise à rendre les villes et établissement humains inclusifs, sûrs, résilients et durables. Les circuits courts et une intégration locale réussie sont des éléments clés pour le développement des projets du Groupe. Actuellement, la totalité de sa production et de sa distribution d'énergie est locale, favorisant ainsi l'emploi local, l'indépendance énergétique et une énergie compétitive au niveau local.

ODD# 12 – Établir des modes de consommation et de production durables



FDE contribue à cet objectif qui vise à garantir des modes de consommation et de production durables. Un exemple de cette contribution est la collaboration avec le secteur public et les communautés afin de mettre en place des initiatives communes visant à promouvoir des pratiques durables dans le secteur de l'énergie via le développement de réseaux de chaleur par exemple.

ODD# 13 – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



FDE contribue activement à cet objectif qui vise à lutter contre les changements climatiques et à en atténuer les impacts. Un exemple de cet engagement est la réduction de plus de 3,5 millions de tonnes d'équivalent de CO₂ par an, dont 1,4 millions de tonnes sont certifiées¹¹. En développant des solutions énergétiques durables et en optimisant les processus industriels, FDE joue un rôle clé dans la réduction de l'empreinte carbone.

ODD# 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs



FDE contribue à cet objectif qui promeut des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. En facilitant la collaboration entre ces acteurs, FDE permet de créer des synergies et alliances stratégiques lui permettant d'assurer que les projets développés répondent aux besoins des communautés locales tout en stimulant le développement économique.

FDE se considère particulièrement bien positionnée pour contribuer à ses objectifs, le Groupe ayant déjà démontré l'efficacité de son approche pour réduire de manière pérenne l'empreinte carbone de l'énergie utilisée, développer une infrastructure mieux distribuée et fournir une énergie abordable aux consommateurs locaux afin de développer des écosystèmes durables.

L'objectif est d'y parvenir par des investissements dans des capacités supplémentaires de production d'électricité et d'autres solutions énergétiques à faible empreinte carbone sans limiter le Groupe à des technologies spécifiques. Même si FDE estime que ses capacités techniques et opérationnelles sont pertinentes pour capter le méthane des mines abandonnées et produire de l'électricité et de la chaleur à partir de ce gaz fatal,

¹¹ Chiffres non certifiés à ce stade, 1,4 millions de tonnes certifiés. Source : Certification Inéris 2019, mise à jour avec un Potentiel de Réchauffement Global de 82,5 (AR6 – GIEC) et incluant le site de Béthune et Avion 7 (extrapolation FDE), Etude Université Polytechnique de Mons

elles permettent également de développer la production de chaleur verte et la production d'électricité verte à partir de l'énergie solaire.

Le savoir-faire technique de FDE et sa compétence particulière en matière de développement de projets de production énergétique de la conception à la réalisation, l'exploitation et la maintenance lui permettent également sereinement son expansion en cours dans le GNR, **le Bio-CO₂, la production d'hydrogène mais aussi le stockage d'énergies et la séquestration durable et sûre de carbone** via la mise en place de puits carbone.

4.4 FINANCEMENT DURABLE

4.4.1 Notations externes par des acteurs certifiés

En 2025, FDE a obtenu une note globale de 61/100 de l'agence de notation EthiFinance ESG Ratings, établie selon une méthodologie différente de celles des années précédentes, et fondée sur les données fiscales 2024. Cette note marque une amélioration par rapport à 53/100 l'exercice précédent (notation de l'année fiscale 2023), révisée selon la nouvelle méthodologie, . Grâce à cette nouvelle approche, FDE a enregistré une progression de 15 % par rapport à l'année précédente. Cette amélioration témoigne de l'engagement croissant de l'entreprise en matière de durabilité et de responsabilité sociale.

La nouvelle méthodologie est basée sur une approche de double matérialité en accord avec les principes établis par la CSRD et les lignes directrices de l'EFRAG¹².

EthiFinance ESG Ratings est **l'agence de notation incontournable** pour les entreprises intermédiaires françaises, mesurant efficacement l'engagement des entreprises en matière d'Environnement, de Social, de Gouvernance et d'interactions avec les Parties Prenantes Externes (ESG-PPE).

EthiFinance ESG Ratings évalue ainsi les entreprises de sa couverture selon un référentiel d'environ 140 critères repartis en 4 piliers : Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes Externes (ESG-PPE) tout en faisant évoluer le référentiel annuellement en fonction des résultats des années précédentes et des risques ESG émergents (nouvelles questions, niveau de détail des réponses, algorithmes de notation, etc.).

Le process d'évaluation utilisé est le suivant :

- (1) Collecte des informations ESG disponibles publiquement sur 3 années ;
- (2) Contrôle de la qualité des données ;
- (3) Dialogue avec l'entreprise pour compléter et préciser les données collectées ;
- (4) Vérification de la cohérence et homogénéisation des données ;
- (5) Calcul des scores et publication des données.

L'excellente note globale de FDE met réellement en lumière la politique environnementale et sociale proactive du Groupe.

Depuis 2 ans, FDE **reçoit une évaluation de CDP**, anciennement connu sous le nom de Carbon Disclosure Project. Cette organisation à but non lucratif gère un système mondial de divulgation destiné à aider les entreprises, les villes, les États et les régions à mesurer et à gérer leur impact environnemental.

12 European Financial Reporting Advisory Group

CDP exige des entreprises provenant de secteurs particulièrement intensifs sur le plan environnemental qu'elles fournissent une divulgation de données étendue. En plus des questions générales, ces entreprises doivent fournir des informations supplémentaires, spécifiques à leur secteur, définies par le Système de Classification des Activités CDP (CDP-ACS). Les entreprises peuvent être assignées à jusqu'à quatre domaines de questionnaire, mais ne sont notées que dans leur secteur principal.

Le CDP-ACS catégorise les entreprises en fonction de leurs sources de revenus et de leur impact potentiel sur le changement climatique, les forêts et la sécurité de l'eau.

Les catégories de notation de CDP sont les suivantes :

- Stratégie commerciale
- Engagement de la chaîne de valeur
- Initiatives de réduction des émissions et cibles
- Énergie
- Gouvernance
- Divulgation des opportunités
- Gestion des risques
- Divulgation des risques

En 2024, la note CDP du Groupe est de C, marquant une amélioration par rapport à l'exercice précédent où il avait obtenu un score de D. Le Groupe se positionne généralement en ligne avec d'autres entreprises du même secteur, notamment dans les catégories, « Stratégie commerciale », « Énergie », « Divulgation des risques » et « Gestion des risques ».

En 2022, FDE a été également lauréate du **label Greenfin France finance verte** dans la catégorie économie circulaire pour sa contribution à l'effort de transition écologique grâce à son activité gaz de mine.

Pour rappel, le label Greenfin France finance verte est le label public de référence pour la « Transition énergétique et écologique pour le climat ». Il permet de distinguer spécifiquement les fonds d'investissement contribuant à la transition énergétique et écologique. Il s'agit d'une garantie pour les investisseurs de la qualité et de la transparence des caractéristiques environnementales des fonds ainsi discernés et de leur contribution à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique.

4.4.2 Financements « Green Bonds » et autres financements ESG

Les **obligations vertes**, ou « green bonds » offrent une transparence et une traçabilité accrues pour les investisseurs souhaitant allouer des fonds à des actifs écologiques. En ce sens, FDE est persuadée que les obligations vertes constituent un **outil efficace pour atteindre les objectifs climatiques et énergétiques de l'UE d'ici 2030**.

Le Groupe émet donc des obligations vertes afin de financer des projets liés à l'énergie verte, en adéquation avec son cœur de métier et sa stratégie de durabilité.

Depuis 2021, le Groupe a émis trois **obligations vertes** de 40 M€ complétées par une seconde tranche de 20 M€ en 2022 et de 60 M€ en mai 2024. Ce financement octroyé par Edmond de Rothschild Asset Management (EDRAM), l'un des principaux fonds d'investissement dans l'énergie et les infrastructures en Europe, confirme, à nouveau, la pertinence du

positionnement de FDE sur les énergies décarbonées et la transition énergétique.

Ces financements sont qualifiés de « Green Bond » et les émissions ont ainsi été évaluées conformes aux Green Bond Principles de l'ICMA (International Capital Market Association) via une opinion d'EthiFinance, expert indépendant reconnu, qui a émis un deuxième avis « Second Party Opinion »¹³ confirmant **l'alignement du cadre d'obligations vertes de FDE** sur les principes des obligations vertes « *Green Bond Principles* » et les solides références environnementales du cadre.

Ces obligations vertes permettent de financer le portefeuille énergétique existant du Groupe ainsi que le déploiement d'autres projets bas carbone comme l'hydrogène et le GNR en Europe.

Par ailleurs, dans le cadre de son Green Bond Framework, au 30 juin 2025, le Groupe confirme l'affectation de 88% du produit de son obligation verte aux actifs verts éligibles, dont 15% au développement de son activité de cogénérations à base de gaz de mine en France, 15% au développement de son activité de cogénérations à base de gaz de mine en Belgique, 15% au développement de son activité photovoltaïque en France, et 17% au développement de son activité de GNR. Au 30 juin 2025, 30% reste disponible pour financer le développement du groupe dans des actifs verts.

Par ailleurs, FDE a renforcé sa structure financière en obtenant cette année plusieurs prêts ESG d'Arkéa, la BPI et la Société Générale, soulignant ainsi son engagement envers la transition énergétique et le développement durable. Ces financements stratégiques permettent à l'entreprise d'optimiser son coût du capital tout en soutenant des initiatives environnementales ambitieuses.

Ces initiatives témoignent de la volonté du Groupe de répondre aux défis environnementaux tout en poursuivant des objectifs de performance économique, affirmant ainsi son rôle dans la construction d'un avenir énergétique durable.

4.5 TAXONOMIE EUROPÉENNE

Le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 (le « Règlement ») établit un système de classification commun à l'Union européenne dont l'objectif est d'identifier les activités économiques considérées comme durables, en référence à six objectifs environnementaux. Ces six objectifs environnementaux définis à l'article 9 du Règlement sont les suivants :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

¹³ Disponible sur le site internet de FDE : www.francaisedelenergie.fr/wp-content/uploads/2021/09/LFDE-Second-Party-Opinion-Ethi-FinanceVF.pdf

Au sens de l'article 3 du Règlement une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental, si cette activité économique :

- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 ;
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 ;
- est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement ;
- et est conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission.

Le règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 complétant le Règlement 2020/852 du Parlement européen précise les définitions suivantes :

- une activité économique éligible à la taxonomie (« Activité Éligible ») est une activité économique décrite dans le règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021, qu'elle remplisse ou non une partie ou l'ensemble des critères d'examen technique énoncés dans ce règlement délégué ;
- une activité économique non éligible à la taxonomie est une activité économique qui n'est pas décrite dans le règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 ;
- une activité économique alignée sur la taxonomie (« Activité Alignée ») est une activité économique qui satisfait aux exigences énoncées à l'article 3 du Règlement.

Les activités du Groupe suivantes sont spécifiquement listées dans la Taxonomie Verte Européenne et sont donc éligibles au regard du premier objectif « Atténuation du changement climatique » :

- Centrale photovoltaïque ;
- Centrale thermique solaire ;
- Production de GNR et Bio-CO₂ ;
- Production d'hydrogène bas carbone ;
- Et séquestration du CO₂.

Les activités suivantes ne sont pas listées dans la première version de la Taxonomie Verte Européenne mais qualifiées compte tenu de leurs bénéfices environnementaux :

- Captage de gaz fatal (gaz de mine) : considérée éligible vu que l'activité apporte une contribution à l'objectif environnemental, similaire à la « production d'électricité à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables non fossiles », avec notamment des émissions de GES du cycle de vie de la production d'électricité à l'aide du gaz de mine inférieures à 100 g CO₂ e/kWh et une réduction des émissions carbones avec le captage de ce gaz fatal ;
- Hydrogène naturel ;
- Gaz, présent dans les charbons, récupéré et valorisé en circuits courts ;
- Captage du CO₂.

A noter que FDE a initialement commencé la mise en place du contrôle et de la mesure des données nécessaires pour répondre efficacement aux exigences de la nouvelle directive européenne sur les **rapports de développement durable (CSRD)**.

Cependant, suite à l'adoption de la proposition Omnibus, qui a abrogé les normes s'appliquant aux petites et moyennes entreprises, la décision a été prise de décaler ces analyses et

préparations. Une réévaluation de l'approche est en cours pour s'adapter aux nouvelles réalités réglementaires.

4.6 ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES

Pour mesurer les impacts extra-financiers, FDE s'appuie sur ses valeurs fondamentales d'excellence, de confiance, de respect et de responsabilité. Celles-ci s'appliquent à toutes ses opérations et à chacune des communautés où le Groupe opère.

Guidé par son Code de conduite et d'éthique professionnelle, FDE respecte ou dépasse les exigences de toutes les lois et normes applicables dans les communautés où le Groupe opère, à travers toutes ses activités dans chacune de ses régions. Ce faisant, FDE s'engage à être transparent et respectueux vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes (y compris les investisseurs, employés, partenaires, fournisseurs et communautés, etc.).

L'engagement de FDE en termes de qualité vis-à-vis de toutes les parties prenantes à son activité (équipes, clients, investisseurs, partenaires sous-traitants, élus, administrés et créanciers) reste au cœur de ses préoccupations avec le maintien de la **certification ISO 9001** pour l'ensemble des activités opérationnelles du Groupe dans les Hauts-de-France. Cette certification est la norme internationale pour les Systèmes de Management de la Qualité (SMQ), afin de garantir la qualité du produit fourni et l'amélioration continue des process de l'entreprise.

4.6.1 *Collaboration avec les élus locaux et les habitants*

FDE s'efforce de soutenir les communautés dans lesquelles le Groupe opère en utilisant un modèle de valeur partagée. FDE travaille à développer des opportunités économiques et d'emplois, à établir des relations positives et à contribuer à des partenariats engageants et mutuellement bénéfiques renforçant à la fois la communauté et la capacité de l'entreprise.

Son approche en circuits courts et la maximisation de tous les impacts positifs liés à ses projets favorisent l'investissement local et contribuent à la qualité de vie des communautés en améliorant les aspects sociaux, économiques, environnementaux et culturels.

Depuis 2021, FDE apporte son soutien à la ville de Béthune, en chauffant l'équivalent de 6 500 foyers grâce au méthane provenant des anciennes mines de gaz, qui est réinjecté dans le réseau de chauffage urbain de la ville. De même, elle aide la commune d'Avion à implanter son réseau de chaleur urbain, qui pourra à terme bénéficier de la chaleur verte générée par les cogénérations du Groupe.

FDE a sélectionné le groupement dirigé par EXAECO, en partenariat avec l'entreprise lilloise CONSENSE / M la Constellation, pour élaborer et mettre en œuvre une démarche novatrice alliant communication pédagogique et dialogue territorial de proximité.

La stratégie de communication se concentre principalement sur deux grands axes :

- **Écoute encore plus active des parties prenantes** : FDE met, à nouveau, en place des entretiens, ateliers et rencontres dans les territoires concernés pour comprendre les préoccupations et attentes de chacun. Cette approche permet de créer un dialogue constructif et d'identifier les enjeux spécifiques liés aux projets.
- **Présence renforcée et continue sur le terrain** : L'équipe de FDE s'engage à être

constamment encore plus présente sur le terrain, afin d'adapter le dispositif en fonction des particularités de chaque territoire comme le respect de l'histoire industrielle, des dynamiques sociales et des enjeux locaux.

Cette démarche vise à garantir l'acceptabilité des projets en favorisant une compréhension mutuelle des enjeux énergétiques et environnementaux associés aux initiatives en sous-sol. Elle répond à une ambition forte : contribuer à un développement territorial résilient et durable, en intégrant les logiques de circuits courts et les impacts positifs pour le territoire.

Ce projet de communication s'ajoute à la communication financière déjà en place au sein du Groupe.

Dans le cadre de sa croissance hors du périmètre actuel, FDE continue d'œuvrer sur le terrain pour développer les activités existantes, en répondant aux besoins du territoire (gaz de mine, réseaux de chaleur, photovoltaïque, biométhanisation) et en explorant de nouveaux marchés émergents tels que l'hydrogène décarboné, le captage, stockage et valorisation du CO₂ (CCUS), la capture du CO₂ directement dans l'air (DAG) la production d'un méthane décarboné associant production de méthane et captage et stockage de CO₂ et celle de fuels synthétiques nouvelle génération nécessitant l'utilisation de CO₂ biogénique.

Par ailleurs, les projets du Groupe sont soumis à des obligations réglementaires mais aussi à la mise en œuvre de concertations publiques garantissant la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux. En amont, FDE s'engage à mener des échanges préalables avec les élus locaux pour assurer la compatibilité des projets avec les orientations des territoires.

4.6.2 Fournisseurs

FDE encourage également ses sous-traitants, partenaires, fournisseurs et clients, via certaines clauses contractuelles dans ses contrats et ses appels d'offres, mais également via le partage des meilleures pratiques à la décarbonation de ces acteurs de l'écosystème du Groupe.

Dans ce cadre, l'entreprise s'engage en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage.

Comme pour la valorisation des énergies, FDE favorise le circuit-court dans le choix de ses fournisseurs d'équipements et de service, lors de ses appels d'offre. Cela permet de maximiser les revenus au niveau des territoires et génère de l'emploi indirect local.

4.6.3 Capital humain

L'engagement de FDE envers les hommes et femmes est ancré dans ses valeurs fondamentales ; le Groupe valorise et prends soin de ses collaborateurs, et soutient que chaque employé et partenaire mérite d'être traité avec respect.

Le Groupe s'engage à offrir à ses équipes un environnement de travail en accord avec ses valeurs humaines et sa culture d'entreprise.

Dans un contexte de croissance rapide et de renforcement des équipes, tant en France qu'à l'international, chaque aspect du bien-être au travail – y compris la diversité, la santé et la

formation – est soigneusement pris en compte. L'innovation du Groupe et son modèle axé sur la préservation de l'environnement constituent des atouts majeurs pour attirer, recruter et fidéliser des talents qualifiés partageant les mêmes ambitions.

FDE reconnaît les principes de la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** et a mis en place des politiques pour soutenir ces principes au quotidien dans ses opérations, y compris la création d'un lieu de travail juste et égalitaire. Le Groupe encourage ses employés à donner le meilleur d'eux-mêmes, et valorise le travail d'équipe, la collaboration, le dialogue, et l'innovation qui mènent à la création à la fois d'un lieu de travail sain et de plus-value dans l'entreprise.

FDE s'engage à mener ses activités de manière à **protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs et collaboratrices, sous-traitants et du public** tout en réduisant son impact sur l'environnement. Sa culture HSE est reconnue comme un modèle par son industrie et ses parties prenantes. Chaque acteur de l'entreprise est responsable de la bonne application de la politique HSE et possède des objectifs annuels individuel afin de maximiser son impact sur l'hygiène, la sécurité et l'environnement du Groupe et de ses activités.

Dans le cadre de notre démarche RSE, le Groupe place le capital humain au cœur de sa stratégie, en veillant à maintenir un environnement de travail inclusif, équitable et propice au développement personnel et professionnel de nos collaborateurs, tout en veillant à améliorer les conditions de travail.

Au 30 juin 2025, le Groupe comptait **113 employés dont 12 de Greenstat et 59 d'Alltec**, suite à l'acquisition de cette dernière en février 2025. Cette augmentation de 113% souligne la croissance significative du Groupe en France et en Europe. Il est à noter que 100 % des collaborateurs en France bénéficient d'une convention collective, tandis que le reste des employés, situés en dehors de la France, ne sont pas tous couverts par une convention collective.

En intégrant Alltec, le Groupe renforce non seulement sa présence sur le marché, mais crée également un environnement de travail dynamique où les idées peuvent prospérer grâce à la diversité des expériences et des perspectives.

Cette expansion permet d'attirer des talents divers et variés, enrichissant l'équipe avec des compétences et des expertises complémentaires. La diversité des profils parmi le personnel favorise l'innovation et la créativité, essentielles pour répondre aux défis actuels du marché.

En 2025, le Groupe a maintenu une **dynamique de recrutement active, en intégrant 13 nouveaux collaborateurs** (excluant Alltec) en CDI au sein de ses filiales, soit 14% de l'effectif total. Chaque nouvel employé du Groupe suit un parcours spécifique adapté à son poste et à son développement au sein de la société.

L'intégration des nouveaux arrivants est une étape cruciale pour leur engagement et leur fidélisation. Ce processus inclut une présentation détaillée du Groupe, des rencontres avec les différentes équipes de l'entreprise qui facilite le partage des valeurs et de la culture d'entreprise.

Dans un souci d'égalité des compétences, FDE s'efforce de garantir un recrutement équilibré entre les femmes et les hommes. En 2025, la **part des femmes dans l'effectif du Groupe s'élève à 19 %**.

Le Groupe considère la **diversité comme un atout majeur pour son développement**. Sa politique de recrutement repose sur les principes de non-discrimination, d'égalité et d'inclusion. FDE s'engage à respecter les particularités de chacun et à offrir un environnement de travail où chaque individu peut s'exprimer et agir librement. Le Groupe promeut la mixité dans l'emploi dès le processus de recrutement et tout au long du parcours professionnel.

Indicateurs sociaux :

Effectif Total	30 juin 2025	30 juin 2024
Europe	113	48
Dont France	41	34
Total effectifs à la clôture	113	48
Part des femmes	30 juin 2025	30 juin 2024
Part du personnel féminin	19%	25%
Part des femmes parmi les managers	15%	9%
Écart de rémunération	30 juin 2025	30 juin 2024
Écart de rémunération H/F	6,37%	12%
Tranche d'âge	30 juin 2025	en %
20-30 ans	26	23%
30-40 ans	46	41%
40-50 ans	24	21%
> 50 ans	17	15%
Collaborateurs par nationalité	30 juin 2025	en %
France	33%	29%
Europe (hors France)	67%	59%
International ¹⁴	13%	12%
Total effectifs à la clôture	113	
Taux de fréquence des accidents du travail	30 juin 2025	30 juin 2024
Groupe	1,58%	0,76%

Aucun des collaborateurs n'est identifié comme ayant un handicap.

¹⁴ Algérie, Azerbaïdjan, Canada, Cap Vert, Iraq, Lettonie, Liban, Maroc, Pologne

4.7 ENGAGEMENTS RSE DE FDE

Valorisation des énergies locales : un levier pour un développement durable

La valorisation en circuits courts des énergies locales est un moteur essentiel pour le développement durable des territoires, facilitant une transition climatique efficace. C'est l'ADN et la raison d'être de FDE : valoriser les ressources locales pour offrir des solutions énergétiques à impact positif, réduisant ainsi l'empreinte carbone de l'énergie utilisée sur les territoires concernés.

Depuis sa création, FDE aborde la question énergétique avec une approche pragmatique et innovante axée sur des résultats tangibles et non des promesses à horizon lointain. En 2025, FDE a démontré son engagement en produisant de l'énergie qui réduit les émissions de gaz à effet de serre par rapport au mix énergétique français. Grâce à une approche pragmatique, le Groupe mesure en continu l'impact environnemental de ses activités. En effet, avec 22,5 MW de capacité de production électrique installée, FDE a évité plus de 3,5 millions de tonnes de CO₂ eq, un impact record sur ses principaux sites en Belgique et en France.

L'alignement de l'ADN du Groupe et de ses actions au quotidien avec son ambition climatique est primordial pour FDE, ses équipes et les parties prenantes sur les territoires où le Groupe opère.

Une ambition climatique claire et mesurable

L'objectif à long terme de FDE est de maintenir son statut de producteur à empreinte carbone négative. Grâce à des solutions énergétiques bas carbone, notamment le captage et la valorisation du gaz de mine provenant des anciens bassins miniers, FDE se distingue comme l'un des rares producteurs à empreinte carbone négative en France et en Europe.

Le gaz de mine, principalement composé de méthane, présente un Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) 82,5 fois plus important que le CO₂ sur 20 ans, selon le dernier rapport du GIEC. Avec le portefeuille actuel, FDE contribue à éviter chaque année plus de 3,5 millions de tonnes de CO₂ eq, sur la base de la Certification Inéris 2019, mise à jour avec un Potentiel de Réchauffement Global de 82,5 (AR6 – GIEC) et incluant le site de Béthune et Avion (extrapolation FDE) et de l'Etude Université Polytechnique de Mons 2022.

En 2025, l'engagement et les efforts des collaborateurs ont permis au Groupe de conserver une empreinte carbone négative pour le neuvième exercice consécutif.

FDE s'est fixé un objectif clé : éviter **plus de 20 millions de tonnes d'émissions de CO₂ eq par an d'ici 2030, soit l'équivalent des émissions de plus de 3 millions d'habitants de l'Union Européenne d'après les dernières statistiques de la Banque Mondiale**. Pour atteindre la neutralité carbone, FDE mise sur une production significative d'énergies bas carbone essentielles, à savoir l'électricité, le gaz, l'hydrogène, la chaleur le tout combiné avec le développement de sa capacité de captage, de stockage et de valorisation du CO₂.

En parallèle, via sa filiale Cryo Pur, FDE travaille sur l'enjeu internationale que représente le CCUS (Carbon Capture Usage and Storage). Cela se matérialise par une veille active sur les projets d'envergure, la participation aux événements stratégiques du secteur, jusqu'à la réalisation d'études de faisabilité.

Un processus d'investissement aligné avec la stratégie environnementale

FDE ne se contente pas de sa propre performance. Le Groupe encourage ses sous-traitants, partenaires, fournisseurs et clients à adopter des pratiques de décarbonation, intégrant ces objectifs dans ses contrats et appels d'offres.

D'ici 2030, FDE a pour objectif de mesurer et de réduire les émissions des scopes 1, 2 et 3, tout en valorisant la diminution des émissions par le biais du scope 4 au sein de l'ensemble de son écosystème.

De plus, toutes les activités de FDE, qu'elles soient en production ou en développement (Gaz de mine, solaire, GNR, Hydrogène, CO₂, etc.), sont alignées avec l'objectif européen de Net Zéro d'ici 2050, ainsi qu'avec la taxonomie européenne, qui classe les activités économiques favorables à l'environnement. Avec près de 100 M€ d'obligations vertes émises depuis 2021, le processus de décision d'investissement intègre l'impact du changement climatique des projets, garantissant que chaque initiative contribue aux objectifs climatiques de neutralité carbone d'ici 2050.

Enfin, les principaux investissements anticipés dans les trois prochains exercices pour atteindre ces objectifs environnementaux sont très conséquents avec notamment plus de 60 M€ budgétés pour la mise en place de plus de sites de valorisation du gaz de mine sous forme d'électricité et de chaleur en France et Belgique. Plus de 50 M€ estimé pour la construction de fermes solaires en Europe et Norvège, 100 M€ pour la production de GNR principalement en Norvège et environ 35 M€ pour la production d'hydrogène par électrolyse en Norvège.

5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Remarques préliminaires

Conformément à l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi qu'au décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017 applicables à l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017, un rapport sur le gouvernement d'entreprise, établi par le Conseil d'Administration s'est substitué au rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques.

Dans les sociétés anonymes à Conseil d'Administration, les informations requises de ce rapport peuvent être présentées dans une section spécifique du rapport de gestion. La présente section couvre toutes les informations requises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

5.1 CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE MIDDLENEXT

Depuis l'admission de ses actions sur Euronext Paris, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext pour les valeurs moyennes, tel que modifié en 2021 (le « **Code MiddleNext** »).

5.2 ABSENCE DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

À la connaissance de la Société, au 30 juin 2025, aucun des actionnaires de la Société n'en détient directement ou indirectement, seul ou conjointement, le contrôle au sens des articles L. 233.3 et suivants du Code de commerce.

5.3 SÉPARATION DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Depuis le 12 octobre 2020, sur proposition de son Président Directeur-Général Julien Moulin suivant une recommandation de ses actionnaires, le Conseil d'Administration a mis en place une évolution de la gouvernance du Groupe. Le Groupe qui bénéficiait déjà d'un Conseil d'Administration majoritairement composé d'administrateurs indépendants et non exécutifs, a ainsi mis en place la dissociation pérenne des fonctions de Président d'une part et de Directeur Général d'autre part avec la nomination d'Antoine Forcinal en tant que Directeur Général.

Cette gouvernance permet de répondre aux critères de gouvernance les plus exigeants et aux meilleures pratiques de marché.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration précise les compétences respectives du Conseil d'Administration, du Président et du Directeur Général.

La gouvernance est un élément crucial pour la réussite de FDE, et le Conseil d'Administration a renforcé celle-ci en co-optant une nouvelle administratrice indépendante, Sophie Elkrief, nommée en septembre 2025 qui siégera également au Comité d'Audit et au Comité de Rémunération. L'Assemblée Générale du 5 décembre 2025 se prononcera sur la ratification de sa cooptation.

5.4 PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.4.1 *Information et réunions du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois au cours de l'exercice, aux dates suivantes : 1^{er} juillet 2024, 7 novembre 2024, le 11 février 2025, le 24 février 2025, le 19 mars 2025, le 10 juin 2025, et le 30 juin 2025.

Le taux d'assiduité annuel moyen des administrateurs aux réunions tenues au cours de l'exercice est de 100%.

Pour chaque administrateur, le taux d'assiduité est indiqué dans le tableau ci-dessous :

ADMINISTRATEURS	TAUX D'ASSIDUITÉ
M. Julien Moulin	100%
M. Antoine Forcinal	100%
M. Alain Liger	100%
M. Christophe Charlier	100%

Il est important de noter que M. Alain Liger ne fait plus partie des administrateurs depuis le second semestre 2025.

5.4.2 *Nomination et durée des mandats des administrateurs*

Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée des actionnaires, sur proposition du Conseil, qui, lui-même, reçoit les propositions du Comité des Nominations et Rémunerations. Les membres du Conseil peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Conformément au Code Middlenext et à l'article L.225-18 du Code de Commerce, l'article 12 des statuts de la Société prévoit que le mandat des administrateurs est d'une durée de 6 années. Cette durée est adaptée aux spécificités de l'activité de la Société, qui implique une haute qualification dans le secteur de l'énergie et donc une coopération durable.

5.5 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 30 juin 2025, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Nom et prénom (Date de naissance, nationalité)	Date de nomination et terme du mandat	Fonctions exercées au sein du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
Administrateurs			
M. Julien Moulin (Né le 12/12/77, de nationalité Française)	<u>Date de nomination</u> : 23 mars 2016, renouvelé en date du 30 novembre 2021 <u>Terme</u> : Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027.	<ul style="list-style-type: none"> – Président de la Société ; – Président de EG Lorraine SAS ; – Président de EG NPC SAS ; – Président de Gazonor SAS ; – Administrateur de Gazonor Benelux SA ; – Représentant de LFDE-International SARL comme président de Gazonor Holding SAS ; – Président de Gazonor Béthune SAS ; – Représentant permanent de LFDE-International SARL comme administrateur de Greenhill SA ; – Président de Cryo Pur SAS ; – Président de Cryo Pur Norge AS ; – Administrateur de Biogy Solutions AS ; – Administrateur de Askjenergy AS ; – Directeur Général de Greenstat ASA 	<ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Nextgen Energy Limited (NEL) – Administrateur de European Gas Limited (société dissoute le 6 juillet 2021)
M. Antoine Forcinal (Né le 10/03/82, de nationalités Française et Canadienne)	<u>Nomination en qualité d'administrateur</u> , Assemblée Générale du 22 décembre 2017 renouvelé en date du 30 novembre 2023 <u>Terme</u> : Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029.	<ul style="list-style-type: none"> – Directeur général administrateur de la Société ; – Directeur général de Gazonor SAS ; – Administrateur de Gazonor Benelux ; – Directeur général de Gazonor Holding ; – Gérant unique de LFDE International SARL ; – Gérant de Concorde Energie Paris EURL ; – Directeur général de Gazonor Béthune SAS ; – Président de Cellcius SAS ; – Président de FalkenSun SAS ; – Administrateur de Greenhill SA ; – Directeur Général de Cryo Pur SAS ; – Directeur Général de Cryo Pur Norge AS ; – Directeur Général de Biogy Solutions AS ; – Directeur Général de Askjenergy AS ; – Président de Greenstat ASA – Président de Halsa Biogass AS – Président de Alver Biogass AS – Directeur Général de Stavanger investering selskap AS 	

Nom et prénom (Date de naissance, nationalité)	Date de nomination et terme du mandat	Fonctions exercées au sein du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
Administrateurs indépendants			
M. Christophe Charlier <i>(Né le 24/04/1972, de nationalité Française)</i>	<u>Date de nomination</u> : 23 mars 2016, renouvelé en date du 30 novembre 2021 <u>Terme</u> : Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027.	– Administrateur du Conseil d'Administration et Président du Comité d'Audit et des comptes	– Président Directeur Général de LaFayette Acquisition Corp ; – Managing member de LaFayette Sponsor LLC ; – Administrateur d'Oxus Acquisition Corp (jusqu'en 2024) – Administrateur de Tavia Acquisition Corp ; – Président de SASU Le Château de La Motte-Feuilly
M. Alain Liger <i>(Né le 12/02/1951, de nationalité Française)</i>	<u>Date de nomination</u> : 23 mars 2016, renouvelé en date du 30 novembre 2021 <u>Terme</u> : 22 novembre 2024	– Administrateur du Conseil d'Administration et Président des Nominations et Rémunerations à compter du 31 mars 2022	– Directeur Général de Tungstène du Narbonnais SAS (jusqu'en 2020)

* Monsieur Julien Moulin a également été président de la Société depuis novembre 2010, sous son ancienne forme sociale de société par actions simplifiée.

5.6 POLITIQUE DE DIVERSITÉ ET DE REPRÉSENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article L.225-17 alinéa 2 du Code de commerce et la loi n°2019-486 (« Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises ») promulguée le 22 mai 2019 prévoient une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration (au moins 40% de membre de chaque sexe) dans les sociétés qui, pour le troisième exercice consécutif, emploient un nombre moyen d'au moins deux cent cinquante salariés permanents et présentent un montant net de chiffre d'affaires ou un total de bilan d'au moins 50 M€.

Il est précisé qu'un nouveau texte issu de l'Ordonnance n°2020-1142 en vigueur depuis 2021 impose désormais aux sociétés cotées, sans conditions de seuils, une proportion des administrateurs de chaque sexe qui ne peut être inférieure à 40 %. Lorsque ce seuil n'est pas respecté, la nouvelle réglementation en vigueur prévoit que le versement de la rémunération des administrateurs est suspendu, et que ce versement est rétabli lorsque la composition du Conseil d'Administration devient régulière, incluant l'arriéré depuis la suspension.

L'article L. 225-18-1 du Code de Commerce encadre la régularité de la composition du Conseil d'Administration (CA) des sociétés anonymes (SA) selon les conditions suivantes :

- Pour un Conseil d'Administration de plus de 8 membres : la composition doit contenir au

- moins 40 % de membres de chaque sexe.
- Pour un Conseil d'Administration de moins de 8 membres : la composition doit respecter un écart maximal de deux membres entre les représentants de chaque sexe, c'est-à-dire que pour deux membres d'un même sexe, un membre de l'autre sexe doit être nommé en plus.

La composition cible du Conseil d'Administration de FDE étant de quatre membres (trois hommes et une femme), l'écart entre les représentants de chaque sexe étant de deux, cette composition est jugée conforme aux exigences de représentativité.

5.7 CRITÈRES DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le Comité des Nominations et des Rémunérations conseille le Conseil sur la sélection des candidats afin de renouveler le mandat des administrateurs sur la base des critères suivants : les compétences en gestion acquises dans des sociétés internationales françaises et étrangères, la familiarité avec la Société et son secteur d'activité, l'expertise sur les sujets environnementaux, énergétiques, économiques, financières et comptables et une disponibilité suffisante.

5.8 INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

5.8.1 Critères d'indépendance des administrateurs

Aux termes du règlement du Conseil qui fixe les critères d'indépendance des administrateurs en conformité avec les recommandations du Code MiddleNext, un administrateur est considéré comme indépendant si cette personne :

- N'est pas salariée ou mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe et ne l'a pas été au cours des cinq dernières années ;
- N'est pas et n'a pas été au cours des deux dernières années en relation d'affaires significatives avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- N'est pas un actionnaire de référence de la Société ou en détient par un pourcentage de droit de vote significatif ;
- N'a pas un lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence de la Société ;
- N'a pas été commissaire aux comptes de la Société au cours des six dernières années.

Ces critères sont appréciés et pondérés par le Conseil qui peut décider qu'un administrateur, ne remplissant pas les critères définis dans le Règlement Intérieur, pourra tout de même être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la Société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif, et réciproquement.

5.8.2 L'évaluation de l'indépendance des administrateurs

Selon le Code MiddleNext, il est recommandé qu'au moins deux membres du Conseil soient indépendants.

Après avoir entendu l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations dans le respect des critères d'indépendance du Code MiddleNext, le Conseil a procédé à l'examen de l'indépendance des administrateurs et considère qu'un des trois membres du Conseil sont indépendants, à savoir : Monsieur Christophe Charlier.

5.9 MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la loi, le Conseil détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil a le pouvoir d'examiner toutes les questions concernant le bon fonctionnement de la Société et règle, par ses délibérations les affaires qui le concernent.

5.10 RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Le Président est responsable du rapport sur l'organisation des travaux du Conseil, le contrôle interne et la gestion des risques. Le Président du Conseil préside les Assemblées générales des actionnaires.

D'une manière générale, le Président veille au bon fonctionnement des organes sociaux et au respect des principes et pratiques de gouvernance d'entreprise, notamment en ce qui concerne les comités créés par le Conseil. Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information. Il consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir du Groupe, et tout particulièrement celles qui se rapportent à sa stratégie.

Conformément au règlement intérieur du Conseil, les administrateurs sont tenus de signaler sans délai au Président et au Conseil toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, ainsi que tout projet de convention qui serait conclue par la Société et à laquelle ils sont ou pourraient être directement ou indirectement intéressés.

Le Président du conseil préside les réunions du Conseil et prépare et coordonne son travail. À ce titre, il :

- convoque les réunions du Conseil, en fonction du calendrier des réunions convenu avec les administrateurs, et décide de l'opportunité de convoquer le Conseil à tout autre moment si besoin est ;
- Prépare l'ordre du jour, supervise la constitution du dossier du Conseil et veille à l'exhaustivité des informations qui y sont contenues ;
- Veille à ce que certains sujets soient débattus par les comités en préparation des réunions du Conseil, et se s'assure de leur force de proposition vis-à-vis du Conseil ;
- Anime et dirige les débats du Conseil ;
- Veille au respect par les administrateurs des stipulations du règlement intérieur du Conseil et des comités ;
- Assure le suivi des décisions du conseil ;
- Prépare et organise, en liaison avec le Comité des Nominations et des Rémunérations, les travaux d'évaluation périodiques du Conseil.

Le Président peut promouvoir la Société, en particulier auprès des autorités publiques, des principaux clients, investisseurs et partenaires, à la fois en France et à l'étranger. En tant qu'interlocuteur privilégié du Conseil auprès des actionnaires de référence, le Président communique le point de vue et les préoccupations des actionnaires au Conseil. Le Président aspire à promouvoir les valeurs et l'image de la Société en toutes circonstances, et communique avec les tiers au nom du Conseil à moins qu'un mandat spécifique ne soit donné à un autre administrateur.

5.11 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.11.1 Le Comité des Comptes et de l'Audit

(i) Fonctionnement et composition du Comité

Le Comité des Comptes et de l'Audit se réunit à l'initiative de son président ou à la demande du Président du Conseil pour examiner les comptes périodiques et annuels avant leur soumission au Conseil. Ce comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2025, le 7 novembre 2024, le 19 mars 2025 et le 10 juin 2025.

Le Comité des Comptes et de l'Audit comprend trois à cinq membres nommés par le Conseil parmi les administrateurs sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations. Son président est nommé par le Conseil.

Le Comité est ainsi composé de trois membres dont deux membres indépendants : le Président du Comité d'Audit, Christophe Charlier et Alain Liger (qui a démissionné au cours de l'exercice).

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce et au règlement intérieur du Comité des comptes et de l'audit, ses membres doivent être choisis sur la base de leur compétence financière ou comptable, et au moins un membre du Comité doit posséder une expertise comptable ou financière spécifique et être indépendant au regard des critères détaillés dans le règlement intérieur du Conseil.

Pour chaque membre du Comité des Comptes et de l'Audit, le taux d'assiduité est indiqué dans le tableau ci-dessous :

NOM	TAUX D'ASSIDUITÉ
M. Christophe Charlier	100%
M. Julien Moulin	100%
M. Alain Liger	100%

Dans le cadre de sa mission, le Comité des Comptes et de l'Audit conduit un dialogue régulier avec les commissaires aux comptes de la Société, ces derniers participant aux réunions du Comité des Comptes et de l'Audit lors de l'examen des comptes semestriels et annuels avant leur arrêté par le Conseil d'Administration.

(ii) Fonctions du Comité

Le Comité a notamment pour mission d'examiner avec les commissaires aux comptes la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux, et de donner un avis sur les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les sujets climatiques et RSE, préparés par la direction générale avant leur présentation au Conseil.

Le Comité examine une fois par an le plan des interventions des commissaires aux comptes, il entend, si le Comité le demande, les commissaires aux comptes et les dirigeants chargés des finances, de la comptabilité et de la trésorerie, supervise la procédure de sélection des commissaires aux comptes et formule un avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exercice des missions de contrôle légal.

A l'exception de ceux qui sont prévus par la loi ou un autre texte de nature réglementaire, le Comité donne son approbation préalable pour la réalisation par les commissaires aux comptes de travaux autres que la certification des comptes, tels que des audits d'acquisition, et veille à ce que ces missions ne nuisent pas à leur indépendance et en particulier qu'elles n'entrent pas dans le champ des missions interdites par le Code de Commerce. Il se fait communiquer les honoraires versés par la Société et son Groupe au cabinet et au réseau des commissaires aux comptes et s'assure que leur montant ou la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires du cabinet et du réseau et par rapport aux honoraires perçus pour la mission de commissariat aux comptes, ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des commissaires aux comptes.

(iii) Activités du Comité

Les principaux travaux réalisés par le Comité des Comptes et de l'Audit lors de l'exercice clos le 30 juin 2025 ont été les suivants :

- Organisation de la fonction Finance ;
- Revue des mandats des commissaires aux comptes ;
- Examen de la situation financière du Groupe et du plan d'audit 2025 (y compris sujets climatiques et RSE) ;
- Examen des comptes annuels et semestriels ;
- Revue de la trésorerie et des options de financement de l'activité envisagés ;
- Obligations CSRD

5.11.2 Le Comité des Nominations et des Rémunérations

(i) Fonctionnement et composition du Comité

Le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit à l'initiative de son président ou à la demande du Président du Conseil. Ce Comité s'est tenu trois fois sur l'exercice, le 24 septembre 2024, le 27 septembre 2024 et le 30 juin 2025.

Il résulte de son règlement intérieur que le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de trois à cinq membres, nommés par le Conseil, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Les membres du Comité des Nominations et des Rémunérations sont sélectionnés parmi les administrateurs n'exerçant pas de fonctions de direction. Le président du Comité est nommé par le Conseil sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Le Comité est ainsi composé de trois membres, dont un membre indépendant, y compris son Président.

Pour chaque membre du Comité des Nominations et des Rémunérations, le taux d'assiduité est indiqué dans le tableau ci-dessous :

NOM	TAUX D'ASSIDUITÉ
M. Alain Liger	100%
M. Julien Moulin	100%
M. Christophe Charlier	100%

(ii) Fonctions du Comité

Le Comité a notamment pour mission d'étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux, membres du Conseil. Il propose au Conseil un montant global pour la rémunération devant être allouée aux membres du Conseil qui sera proposé à l'Assemblée Générale de la Société. Le Comité donne au Conseil un avis sur la politique générale d'attribution des actions gratuites établie par la direction générale du Groupe. Il indique au Conseil sa proposition en exposant les raisons de son choix ainsi que ses conséquences.

Le Comité est informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non-mandataires sociaux de la Société et des autres sociétés du Groupe et examiner toute question que lui soumettrait le président et relative aux questions visées ci-dessus, ainsi qu'aux projets d'augmentations de capital réservées aux salariés.

Le Comité pourra recourir aux conseils d'une société spécialisée dans la rémunération des cadres.

(iii) Activités du Comité

Les principaux travaux réalisés par le Comité des Nominations et des Rémunérations lors de l'exercice clos le 30 juin 2025 ont été les suivants :

- Évolution du plan d'actions gratuites ;
- Prise en compte des votes des actionnaires et mise en place de rémunération liée à la performance sur le long terme (création du plan d'actions gratuites de performance dédié au management) ;
- Les conventions règlementées ;
- Évolution de la gouvernance et recherche d'administrateurs permettant d'atteindre une parité.

5.12 RÉMUNÉRATION ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales, une information est fournie sur le montant global des rémunérations versées aux membres des organes sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025 (Voir les annexes des états financiers consolidés pour de plus amples informations).

Suite à l'avis formulé par le Comité des Nominations et des Rémunérations en date du 9 juillet 2018, suivant l'avis déjà formulé le 30 juin 2017, le Conseil d'Administration avait décidé de répartir la rémunération devant être allouée aux administrateurs (anciennement nommées « jetons de présence ») entre les membres du Conseil autres que les dirigeants, de la manière suivante :

- 5.000 € pour chaque participation à une des séances trimestrielles du Conseil ;
- 10.000 € pour le président du Comité des Comptes et de l'Audit ;
- 10.000 € pour le président du Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- 5.000 € pour chaque membre de ces deux comités.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition la rémunération des administrateurs non dirigeants pour les exercices clos au 30 juin 2025 et au 30 juin 2024.

EXERCICE CLOS		30/06/2025		30/06/2024	
Administrateurs non dirigeants		Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Christophe Charlier Administrateur	Jetons de présence	32.500 €	-	35.000 €	
	Autres rémunérations				
Alain Liger Administrateur	Jetons de présence	12.500 €	-	35.000 €	
	Autres rémunérations				

La répartition des rémunérations futures seront réalisées selon les modalités de répartition définies par le règlement intérieur du Conseil d'Administration et similaire aux exercices précédents.

5.13 INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La présente section constitue le rapport sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages, de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leur mandat prévu par l'article L.225-37-2 du Code de commerce. L'Assemblée Générale sera appelée à approuver sur la base du présent rapport les principes de rémunération.

Il est précisé que le versement des éléments de rémunération variables annuels et des éléments de rémunération variable de long-terme pour les mandataires sociaux exécutifs (Président et Directeur Général) au titre de l'exercice 2025 est conditionné à leur approbation par l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2025.

5.13.1 Principes généraux en matière de rémunération

Le Conseil d'Administration a sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, défini des principes généraux de la politique de rémunération du Président et des dirigeants mandataires sociaux et a procédé à l'évaluation du niveau auquel les critères de cette politique ont été atteints.

Les principes généraux de cette politique de rémunération sont d'attirer, de retenir, de motiver des dirigeants de haut niveau et d'aligner leurs intérêts avec la création de valeur pour le Groupe, en prenant en compte l'intensité capitalistique du Groupe, son environnement hautement technologique, son horizon d'investissements de long terme, les défis en termes de croissance dans un contexte fortement concurrentiel ainsi que le caractère très international de son secteur d'activité et de la vision du Groupe.

La compétitivité de la politique de rémunération est appréciée en premier lieu par rapport aux sociétés françaises de taille comparable (capitalisation boursière et chiffre d'affaires) et lorsque pertinent par rapport aux sociétés Européennes comparables.

Le Conseil d'Administration note et a pris en compte les votes des actionnaires au cours des dernières années sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

5.13.2 Informations concernant les éléments de rémunérations dus ou attribués aux mandataires sociaux

(i) Rémunération et avantages de toute nature, attribués aux dirigeants mandataires sociaux

(1) Rémunération fixe, variable, exceptionnelle, long terme et autres avantages, attribués au Président

M. Julien Moulin est administrateur et Président de la Société depuis 2010 et a été nommé, à nouveau, en tant qu'administrateur par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 novembre 2021, et reconduit en tant que Président pour la durée de son mandat d'administrateur par décision du Conseil d'Administration du même jour.

Au titre de son mandat de Président de la Société, la rémunération de M. Julien Moulin est déterminée conformément aux principes énoncés ci-dessous.

La rémunération du Président comprend une part fixe et une part variable annuelle, cette dernière étant déterminée en fonction de critères fixés par le Conseil d'Administration, après consultation du Comité des Nominations et Rémunérations et revus régulièrement par le Conseil d'Administration. La totalité de la rémunération variable est réalisée via l'attribution d'actions gratuites.

Les éléments de rémunération attribués au titre du dernier exercice sont soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale ordinaire suivant la fin de l'exercice.

Rémunération fixe :

Le montant de la rémunération fixe est déterminé par le Conseil d'Administration de la Société sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations, tenant compte des marchés, des pratiques et des rémunérations observées pour des fonctions similaires dans des Sociétés cotées du secteur et de taille comparable. Le Comité des Nominations et Rémunérations revoit la rémunération du Président une fois par an, sans que cet examen entraîne nécessairement une révision de la rémunération puisque la politique du Conseil favorise la stabilité.

La rémunération fixe annuelle brute du Président, mandataire social, s'élève à 59.653 €.

Avantages de toute nature :

Le Président bénéficie d'une assurance santé complémentaires nature pour un montant annuel de 16.009 €, ainsi qu'une allocation mensuelle pour logement de 1.800 € et 484,35 € d'avantage en nature mensuel.

Indemnités de cessation de fonction :

Le Président bénéficie, au titre de la cessation de son mandat social, d'une indemnité de départ en cas de révocation (hors les cas de faute grave ou lourde) ou de non-renouvellement de son mandat social. Conformément au Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, cette indemnité sera d'un montant équivalant à vingt-quatre mois de rémunération (un mois étant défini comme étant la somme de la moyenne des rémunérations mensuelles fixes versées les douze mois précédent la fin du mandat social).

En application de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, le paiement de cette indemnité de rupture serait soumis aux conditions de performance suivantes :

- Le versement de la moitié de l'indemnité dépendrait de la performance boursière des titres de la Société, et ne serait dû que dans le cas où le cours moyen des actions de la Société sur Euronext Paris dans les trois derniers mois précédent la révocation de M. Julien Moulin est supérieur à 50% du cours moyen constaté depuis la réalisation de l'introduction en bourse de la Société ;
- Le versement de la moitié de l'indemnité dépendrait des progrès réalisés par la Société dans ses activités de prospection et de production, ces progrès étant mesurés et considérés comme satisfaisants si, au cours des six mois précédant la révocation de M. Julien Moulin, au moins l'un des évènements suivants est intervenu : (i) attribution d'au moins un nouveau permis exclusif de recherche ou d'une concession ; (ii) début de la production de gaz sur au moins l'un des sites de forage du Groupe ; (iii) développement de la production d'électricité à partir de la production de Gazonor.

Rémunération variable :

La rémunération variable se manifeste par l'attribution d'actions gratuites.

Cette politique de rémunération s'inscrit dans une stratégie d'association des dirigeants et des employés au capital de la Société conformément aux objectifs de la politique de rémunération établie par le Conseil d'Administration, à savoir le respect de l'intérêt social et la contribution à la stratégie du Groupe et le développement durable.

L'attribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires. Le Conseil d'Administration s'engage à assurer, à long terme, une rémunération particulièrement motivante pour les dirigeants mandataires sociaux, notamment le Président, dont des compétences et expertises reconnues sont essentielles pour le Groupe.

La rémunération variable du Président est calculée sur la base de la compensation totale du Président en fonction de deux critères :

- Le critère quantitatif de rendement total pour les actionnaires générés lors de l'exercice passé. Ce rendement total inclut et les dividendes distribués et représente 25% de l'enveloppe de rémunération long terme du Président.
- Le critère qualitatif à hauteur de 75%, lié à la réalisation des objectifs spécifiques liés à sa performance individuelle incluant l'administration du Groupe intégrant les impacts financiers et extra-financiers clefs pour assurer le développement pérenne du Groupe.

En vertu du Règlement du Plan, le nombre d'actions définitivement acquises sera en application de ces critères appréciés sur l'exercice précédent et d'une condition de présence effective dans le Groupe à la fin de période d'acquisition.

Rémunération Long Terme :

Le Président bénéficie de rémunération liée à la performance sur le long terme de la Société.

Afin de suivre la recommandation de nos actionnaires exprimée lors des Assemblées Générales 2023 et 2024 concernant l'importance de mettre en place un mécanisme de rémunération via le plan d'Actions Gratuites, le Conseil d'administration sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations a travaillé lors de l'exercice 2025 sur la définition d'une grille d'évaluation de performance long terme sur une période minimale de 3 ans dont

les critères d'évaluation comprendront comme critères une combinaison des indicateurs spécifiques suivants :

- un indicateur de performance opérationnelle, qui sera évalué sur la base du taux d'atteinte du résultat opérationnel budgété annuellement,
- un indicateur de performance boursière qui sera évalué sur la performance annuelle de l'exercice
- et un indicateur de performances extra-financières mesurées sur plusieurs indicateurs : l'accès à l'énergie, un des piliers des objectifs de développements durables, évalué via l'évolution des volumes d'énergie bas carbone, l'empreinte carbone du Groupe, et les conditions de travail dont la sécurité.

Rémunération exceptionnelle :

Il est rappelé que dans le cadre du développement du Groupe, il a été convenu lors de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 Novembre 2023, de faire entrer un investisseur stratégique, Natrofom SAS composé des managers de FDE pour un quorum maximal de 25% du capital de Cryo Pur. Un prix de l'option de 14.326 euros déterminé par le modèle Black & Sholes et une maturité du call fixée au 30 juin 2027 ont été validé par le Conseil d'administration.

Suite à des échanges avec les actionnaires de FDE notamment lors l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 Novembre 2023, le Comité des Rémunerations et le Conseil d'administration ont mandaté en septembre 2024, la banque norvégienne Clarksons (étant donné que la plupart des projets de Cryo Pur en cours d'étude sont en Norvège), afin d'étudier la possibilité que Natrofom puisse renoncer à la promesse de vente en contrepartie d'une allocation d'actions ordinaires de FDE, et de déterminer la quotité d'actions ordinaires à octroyer à Natrofom en compensation de l'abandon de cette promesse de vente. Après l'étude des travaux de Clarksons et les travaux de valorisation indépendante réalisés, le Comité des Rémunerations et le Conseil d'administration ont considéré plus favorables pour FDE de ne pas annuler la promesse de vente. La promesse de vente a donc été exécutée le 30 juin 2025.

Pour rappel, les actionnaires par décision de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2024 ont adopté les éléments de rémunération du Président pour l'exercice clos le 30 juin 2024 (résolution 6) et la politique de rémunération du Président (résolution 8).

	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Julien Moulin, en tant que Président de la Société				
Rémunération fixe	0 €	58 062 €	0 €	57 670 €
Rémunération variable	0	0	-	-
Avantages en nature	0 €	51 821 €	0 €	50 916 €
Actions de performances gratuites (valeur d'attribution) *	550 515 €	0 €	0	
TOTAL	550 515 €	109 883 €	0 €	108 586 €

* La valeur liée à l'attribution des actions gratuites a été déterminée en multipliant la valeur unitaire (basée sur le cours de l'action à la date d'attribution) par le nombre d'actions gratuites attribuées aux dirigeants.

Rémunération au titre du contrat de prestations de service conclus entre la holding NextGen NRJ Ltd (NEL) et LFDE International :

Un contrat de prestations de services est en place entre LFDE International et NEL, société détenue par M. Julien Moulin, pour la fourniture de services spécifiques de relations publiques, notamment au niveau européen, et de recherche de financements au sein de la communauté des investisseurs internationaux, notamment ceux basés à Londres mais aussi en Allemagne et en Scandinavie. Ce contrat est valable jusqu'au 30 juin 2029.

Ce contrat de services reste l'outil le plus favorable pour le Groupe en termes de rapport qualité-prix du service, de flexibilité de coût total et d'accès à l'ensemble des ressources de NEL.

Les services fournis par NEL sont principalement de deux ordres :

- Prestations de relations publiques auprès notamment des instances gouvernementales et européennes afin de renforcer la connaissance en matière d'émissions de méthane provenant des anciennes mines de charbon en France et en Europe, l'impact sur le climat de ces émissions fugitives de gaz et les besoins réglementaires afin de développer le captage du gaz de mines en Europe ;
- Prestations de recherche d'opérations de croissance externe et de financements avec notamment la cartographie et l'identification de sociétés cibles pour la croissance externe du Groupe et des acteurs financiers qui pourraient accompagner le développement de ces activités.

En contrepartie de ces services, LFDE International verse à NEL des honoraires d'un montant annuel de 246 K€, ajustés annuellement de l'inflation.

Sur l'exercice clos le 30 juin 2025, le Groupe a constaté une charge liée aux prestations facturées par NEL de 246 K€ contre 242 K€ pour l'exercice 2024.

(2) Rémunération fixe, variable, exceptionnelle, long terme et autres avantages, attribuée au Directeur Général

M. Antoine Forcinal est administrateur de la Société depuis 2017, par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 décembre 2017 et du 30 novembre 2023, et Directeur Général par décision du Conseil d'Administration du 12 octobre 2020.

Au titre de son contrat de Directeur Général de la Société, la rémunération de M. Antoine Forcinal est déterminée conformément aux principes énoncés ci-dessous.

La rémunération du Directeur Général comprend une part fixe et une part variable, cette dernière étant déterminée en fonction de critères fixés par le Conseil d'Administration, après consultation le Comité de des Nominations et Rémunerations et revus régulièrement par le Conseil.

La totalité de la rémunération variable est réalisée via l'attribution d'actions gratuites.

Les éléments de rémunération attribués au titre du dernier exercice est soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale ordinaire suivant la fin de l'exercice.

Rémunération fixe :

Le montant de la rémunération fixe est déterminé par le Conseil d'Administration de la Société sur proposition du Comité des Nominations et Rémunerations, tenant compte des marchés, pratiques et rémunérations observées pour des fonctions similaires dans des Sociétés cotées du secteur et de taille comparable. Le Comité des Nominations et Rémunerations revoit la rémunération du Directeur Général une fois par an, sans que cet examen entraîne nécessairement une révision de la rémunération puisque la politique du Conseil favorise la stabilité.

La rémunération fixe annuelle brute du Directeur Général, mandataire social, s'élève à 417 K€ (dont 93 K € au titre du contrat de mandat FDE).

Avantages de toute nature :

Le Directeur Général bénéficie d'une indemnité pour son logement de fonction égale à 42 K€ par an.

Indemnités de cessation de fonction :

Le Directeur Général bénéficie, au titre de la cessation de son contrat de directeur général de la Société, d'une indemnité de départ en cas de révocation (hors les cas de faute grave ou lourde) ou de non-renouvellement de son mandat social. Conformément au Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, cette indemnité sera d'un montant équivalant à douze mois de salaire fixe brut incluant la rémunération variable ainsi que tout autre avantage financier ou en nature émis par la Société sur les 12 derniers mois précédant la cessation de son contrat.

Rémunération variable :

La rémunération variable se fait via l'attribution d'actions gratuites.

La politique de rémunération variable de la Société s'inscrit dans une stratégie d'association des dirigeants et des employés au capital de la Société conformément aux objectifs de la politique de rémunération établie par le Conseil d'Administration, à savoir le respect de l'intérêt social et la contribution à la stratégie du Groupe et le développement durable.

L'attribution d'actions gratuites est décidée par le Conseil administrateurs dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires. Le Conseil d'Administration s'engage à assurer, à long terme, une rémunération particulièrement motivante pour les dirigeants mandataires sociaux, notamment le Directeur Général, dont des compétences et expertises reconnues sont essentielles pour le Groupe.

La rémunération variable du Directeur Général est calculée sur la base de la compensation totale du Directeur Général en fonction de deux critères :

- Le critère quantitatif de rendement total pour les actionnaires générés lors de l'exercice passé. Ce rendement total inclut et les dividendes distribués et représente 25% de l'enveloppe de rémunération long terme du Directeur Général.
- Le critère qualitatif à hauteur de 75%, lié à la réalisation des objectifs spécifiques liés à sa performance individuelle incluant notamment la gestion des opérations et le développement des nouveaux projets.

En vertu du Règlement du Plan, le nombre d'actions définitivement acquises sera en application de ces critères appréciés sur l'exercice précédent et d'une condition de présence

effective dans le Groupe à la fin de période d'acquisition.

Le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2024 a ainsi constaté l'atteinte des objectifs de performance qualitatif de M. Antoine Forcinal sur l'exercice au 30 juin 2024 et a donc procédé à la mise en œuvre du septième plan, dont 21.766 actions lui ont été initialement attribuées, pour une valeur de 32,1 € par action au 30 juin 2025.

Rémunération Long Terme :

Le Directeur Général bénéficie de rémunération liée à la performance sur le long terme de la société.

Néanmoins, afin de suivre la recommandation de nos actionnaires exprimée lors des Assemblées Générales 2023 et 2024 concernant l'importance de mettre en place un mécanisme de rémunération via le plan d'Actions Gratuites, le Conseil d'administration sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations a travaillé lors de l'exercice 2025 sur la définition d'une grille d'évaluation de performance long terme sur une période minimale de 3 ans dont les critères d'évaluation comprendront comme critères une combinaison des indicateurs spécifiques suivants :

- un indicateur de performance opérationnelle, qui sera évalué sur la base du taux d'atteinte du résultat opérationnel budgété annuellement,
- un indicateur de performance boursière qui sera évalué sur la performance annuelle de l'exercice
- et un indicateur de performances extra-financières mesurées sur plusieurs indicateurs : l'accès à l'énergie, un des piliers des objectifs de développements durables, évalué via l'évolution des volumes d'énergie bas carbone, l'empreinte carbone du Groupe, et les conditions de travail dont la sécurité.

Rémunération exceptionnelle :

Le Directeur Général ne bénéficie pas de rémunération exceptionnelle.

Il est rappelé que dans le cadre du développement du Groupe, il a été convenu lors de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 Novembre 2023, de faire entrer un investisseur stratégique, Natrofom SAS composé des managers de FDE pour un quorum maximal de 25% du capital de Cryo Pur. Un prix de l'option de 14.326 euros déterminé par le modèle Black & Sholes et une maturité du call fixée au 30 juin 2027 ont été validé par le Conseil d'administration.

Suite à des échanges avec les actionnaires de FDE notamment lors l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 Novembre 2023, le Comité des Rémunérations et le Conseil d'administration ont mandaté en septembre 2024, la banque norvégienne Clarksons (étant donné que la plupart des projets de Cryo Pur en cours d'étude sont en Norvège), afin d'étudier la possibilité que Natrofom puisse renoncer à la promesse de vente en contrepartie d'une allocation d'actions ordinaires de FDE, et de déterminer la quotité d'actions ordinaires à octroyer à Natrofom en compensation de l'abandon de cette promesse de vente. Après l'étude des travaux de Clarksons et les travaux de valorisation indépendante réalisés, le Comité des Rémunérations et le Conseil d'administration ont considéré plus favorables pour FDE de ne pas annuler la promesse de vente. La promesse de vente a donc été exécutée le 30 juin 2025.

Le versement des éléments de rémunération long terme attribués au Directeur Général au

titre de l'exercice précédent ou attribuées au titre dudit exercice est soumise à l'approbation par l'Assemblée Générale ordinaire.

Pour rappel, les actionnaires par décision de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2024 ont adopté les éléments de rémunération du Directeur Général pour l'exercice clos le 30 juin 2024 (résolution 7) et la politique de rémunération du Directeur Général (résolution 9).

EXERCICE CLOS	30/06/2025		30/06/2024	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Antoine Forcinal, en tant que Directeur Général de la Société				
Rémunération fixe		375 488 €	-	327 162 €
Rémunération variable			-	-
Avantages en nature		42 000 €	-	42 000 €
Actions de performances gratuites (valeur d'attribution) *	698 689 €		147 701 €	
TOTAL	698 689 €	417 488 €	147 701 €	369 162 €

* La valeur liée à l'attribution des actions gratuites a été déterminée en multipliant la valeur unitaire (basée sur le cours de l'action à la date d'attribution) par le nombre d'actions gratuites attribuées aux dirigeants.

(3) Synthèse des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Ce tableau présente une synthèse des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour les exercices clos au 30 juin 2025 et au 30 juin 2024.

EXERCICE CLOS	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2023
M. Julien Moulin, en tant que Président de la Société			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	109 883 €	108 586 €	70 500 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		-	-
Valorisation des actions de performances attribuées gratuitement au cours de l'exercice**	550 515 €	0 €	1 416 865 €
M. Antoine Forcinal, en tant que Directeur Général de la Société			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	147 701,40 €	369 161,64 €	411 626,00 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		-	-
Valorisation des actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice**	417 487,68 €	147 701,40 €	321 782,00 €
TOTAL	1 225 587,26 €	625 449,04 €	2 220 773,00 €

** La valeur liée à l'attribution des actions gratuites a été déterminée en multipliant la valeur unitaire (basée sur le cours de l'action à la date d'attribution) par le nombre d'actions gratuites attribuées aux dirigeants.

Les dirigeants mandataires sociaux ont reçu une rémunération totale brute (en salaires, bonus et actions gratuites attribuées) de 1,2 M€ au cours de l'exercice clos au 30 juin 2025 contre 625.449 € en 2024 et 2.220.773 € en 2023. **Hors actions gratuites**, les dirigeants mandataires sociaux ont reçu une rémunération totale brute (en salaires et bonus) de 255.001 € en 2025 contre 477.748 € en 2024.

Les ratios entre le niveau de rémunération de chacun des dirigeants (incluant l'impact des prestations NEL) et :

- Rémunération moyenne sur la base équivalent temps plein des salariés de la Société autres que celles des mandataires sociaux est de 2,90x (2024 : 2,80x) pour le Président

- de la Société et de 3,47x (2024 : 3,06x) pour le Directeur Général de la Société
- Rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux est de 8,44x (2024 : 7,12x) pour le Président de la Société et de 10,09x (2024 : 7,78x) pour le Directeur Général de la Société

L'évolution annuelle, au cours des 5 derniers exercices, des ratios entre le niveau de rémunération de chacun des dirigeants et la rémunération moyenne et médiane respectivement est la suivante :

Ratio de rémunération moyenne	30 juin 2020	30 juin 2021	30 juin 2022	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2025
Président	3,41x	3,83x	3,35x	3,19x	2,80x	2,90x
Directeur Général	3,92x	4,52x	4,41x	4,67x	3,06x	3,47x
Ratio de rémunération médiane						
Président	4,76x	5,7x	5,87x	5,62x	7,12x	8,44x
Directeur Général	5,47x	6,73x	7,73x	8,21x	7,78x	10,09x

L'évolution annuelle, au cours des 5 derniers exercices, des performances de la Société, de la rémunération des dirigeants, et de la rémunération moyenne des salariés de la Société, autres que les dirigeants est la suivante :

Evolution annuelle de la performance et rémunération	30 juin 2021	30 juin 2022	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2025
Performance de la Société - Résultat Net	587 645	-239 414	-4 986 038	12 231 102	1 226 050
Performance de la Société - Capitaux propres	48 732 536	48 493 121	43 507 084	55 739 986	56 971 436
Rémunération des dirigeants	606 192	575 831	692 946	707 044	769 371
Frais de personnel	489 770	585 008	728 078	963 796	1 243 600
Effectif moyen temps pleins, hors dirigeants	7	8	8	8	11
Rémunération moyenne des salariés, autres que dirigeants	72 559	74 240	88 145	120 474	114 512

L'évolution annuelle, au cours des 5 derniers exercices, des performances du Groupe, de la rémunération des dirigeants, et de la rémunération moyenne des salariés du Groupe, autres que les dirigeants est la suivante :

Evolution annuelle de la performance et rémunération	30 juin 2020	30 juin 2021	30 juin 2022	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2025
Performance du Groupe - Résultat Net	47 949	292 645	7 198 984	11 830 256	9 137 864	2 975 350
Performance du Groupe - Capitaux propres	54 298 670	55 274 675	63 092 925	73 675 022	90 471 879	94 091 270
Rémunération des dirigeants	463 562	606 192	575 831	639 033	665 044	769 371
Frais de personnel, hors dirigeants	1 188 024	1 270 061	2 382 964	2 600 344	2 268 712	4 885 685
Effectif moyen temps pleins, hors dirigeants	14	15	26	26	46	73
Rémunération moyenne des salariés, autres que dirigeants	86 465	85 354	74 240	88 145	49 449	67 296

(ii) Rémunération et avantages de toute nature, attribués aux mandataires sociaux non dirigeants

Les informations sur ces rémunérations et autres avantages sont données en partie 5.12 de ce rapport.

5.14 AUTRES AVANTAGES

Aucune société du Groupe n'a accordé de prêts ou garanties aux administrateurs et dirigeants de la Société.

5.15 INFORMATION CONCERNANT LA COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

5.15.1 Répartition du capital de la Société au 30 juin 2025

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la répartition de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2025 :

Principaux actionnaires > 2%	Nombre d'actions	% du capital
		%
JULIEN MOULIN	846 912	16,19%
FAMILLE MULLIEZ ET GRAS SAVOYE	338 700	6,47%
ALLIANZ	261 047	4,94%
FAMILLE MICHAUD	201 469	3,85%
CDC CROISSANCE	147 398	2,82%
TOCQUEVILLE FINANCE	107 864	2,06%
Total principaux actionnaires	1 903 390	36,33%
Autres (détention < 2% du capital)	3 376 620	63,67%
Total nombre d'actions	5 280 010	100%

Au 30 juin 2025, compte tenu de l'évolution de l'actionnariat et de l'existence du droit de vote double introduit par la loi 2014-384 du 29 mars 2014, dite « Loi Florange », le nombre de droits de vote est estimé atteindre 7.022.826.

5.15.2 Franchissements de seuils légaux

Par courrier reçu le 10 juin 2025, Allianz Global Investors GmbH, a déclaré avoir franchi, le 6 juin 2025, à la baisse, le seuil de 5% du capital de FDE.

Par courrier reçu le 16 juin 2025, LBPAM a déclaré avoir franchi, le 13 juin 2025, à la baisse, le seuil de 2% du capital de FDE.

Par courrier reçu le 6 janvier, Portzamparc Gestion, a déclaré avoir franchi, le 24 décembre 2024, à la baisse, le seuil de 1% du capital de FDE.

Par courrier reçu le 11 septembre 2024, Allianz Global Investors GmbH, a déclaré avoir franchi, le 9 septembre 2024, à la baisse, le seuil de 5% du capital de FDE.

5.15.3 Plan d'actions gratuites

Désirant tirer parti des nombreux avantages de l'actionnariat salarié pour aligner les intérêts des actionnaires avec ceux des employés, FDE a décidé d'impliquer ses collaborateurs dans son capital social grâce à une politique de rémunération comprenant l'attribution d'actions gratuites depuis 2016.

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 23 mars 2016 a approuvé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de tous les salariés et dirigeants du Groupe. Cette décision a été reconduite par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 29 novembre 2019, 30 novembre 2021 et celle du 30 novembre 2023. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 5 % du capital de la Société, pour une valeur nominale d'un euro par action et l'attribution définitive des actions gratuites au profit des bénéficiaires se réalisera à l'expiration d'une période d'acquisition d'une durée

minimale de deux ans à compter de l'attribution initiale des actions gratuites et selon les autres conditions qui seront fixées par le Règlement du Plan.

Le septième plan a donné lieu à l'attribution définitive de 48.125 actions au cours de l'exercice écoulé suite à la constatation par le Président le 1^{er} juillet 2024 de l'atteinte des conditions prévues au plan mis en place en 2022.

Le Conseil d'Administration du 18 juillet 2023 a procédé à la mise en œuvre du huitième plan conformément au règlement du plan et l'attribution de 11.902 actions gratuites à 26 bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2024 a procédé à la mise en œuvre du neuvième plan conformément au règlement du plan et l'attribution de 76.114 actions gratuites à 32 bénéficiaires.

La répartition des actions gratuites attribuées dans le cadre des 2 plans encore en cours au 30 juin 2024 est présentée ci-dessous :

Plans d'actions gratuites	Nombre d'actions initialement attribuées	Nombre d'actions au 30 juin 2025	Juste valeur
18 juillet 2023	11.902	11.306	48,3
1 ^{er} juillet 2024	76.114	74.129	32,1

Il est rappelé que le nombre d'actions attribuées à titre initial indiqué ci-dessus ne correspond pas nécessairement au nombre d'actions qui seront définitivement attribuées aux bénéficiaires, l'attribution définitive des actions étant notamment subordonnée à des conditions de présence et de remise de documents décrits dans le Règlement du Plan.

5.15.4 Délégations en matière d'augmentation de capital

Le tableau suivant présente les délégations et autorisations financières en vigueur au 30 juin 2025 :

Nature de l'autorisation	Date de l'AG (N° de résolution)	Durée et expiration	Montant autorisé (en nominal ou %)	Utilisation
Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	18 décembre 2024 (Résolution n°13)	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre maximum d'actions pouvant être annulées par la Société est de 10 % des actions composant le capital de la Société 	
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	18 décembre 2024 (Résolution n°14)	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Montant nominal des augmentations de capital limité à 1.050.000 euros - Montant nominal des titres de créance limité à 50.000.000 euros 	
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et /ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public	18 décembre 2024 (Résolution n°15)	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Montant nominal des augmentations de capital limité à 1.050.000 euros - Montant nominal des titres de créance limité à 50.000.000 euros 	
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public	18 décembre 2024 (Résolution n°16)	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Montant nominal des augmentations de capital limité à 1.050.000 euros - Montant nominal des titres de créance limité à 50.000.000 euros 	
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires	18 décembre 2024 (Résolution n°17)	18 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Montant nominal des augmentations de capital limité à 1.050.000 euros - Montant nominal des titres de créance limité à 50.000.000 euros 	

Nature de l'autorisation	Date de l'AG (N° de résolution)	Durée et expiration	Montant autorisé (en nominal ou %)	Utilisation
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en application des seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions)	18 décembre 2024 (Résolution n°18)	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> – 15% de l'émission initiale 	
Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, réalisées par voie d'offre au public	18 décembre 2024 (Résolution n°19)	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> – 10% du capital social (au jour de la fixation du prix d'émission par le Conseil d'Administration), par période de 12 mois 	
Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en rémunération d'apports en nature consentis à la Société	18 décembre 2024 (Résolution n°20)	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> – 10% du capital social (au jour de la fixation du prix d'émission par le Conseil d'Administration) 	
Autorisation à consentir au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne	18 décembre 2024 (Résolution n°21)	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> – 2% du capital social (au jour de la décision du Conseil d'Administration) 	
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait admise	18 décembre 2024 (Résolution n°22)	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> – Montant limité à 1.050.000 d'euros 	

5.15.5 Évolution du titre FDE

Au 30 juin 2025, les actions de la société étaient échangées à une valeur de 37,85 € contre 28,6 € au 30 juin 2024 sur le compartiment C de Euronext Paris, soit une appréciation de 32% sur l'exercice 2025

5.15.6 Intervention de la Société sur ses titres

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, la Société a procédé à des opérations sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec TP ICAP (Europe) en tant que prestataire de services d'investissement.

Au 30 juin 2025, dans la cadre du contrat de liquidité, la Société détenait 1.205 de ses propres actions contre une détention de 4.482 actions propres au 30 juin 2024.

Dans le cadre de son programme de rachats d'actions conformément à la délégation de compétence adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 décembre 2024, FDE a racheté, 48.125 de ses actions au cours de l'exercice.

A l'issue de cette opération, FDE détient ainsi 3,7 % de son capital (y compris actions propres détenues dans le cadre de son contrat de liquidité).

5.15.7 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Ces modalités sont prévues à l'article 23 des statuts de la Société.

5.15.8 Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes

Les travaux visant à définir les modalités d'évaluation régulière de ces conventions sont en cours et seront finalisés au cours de l'exercice à clore au 30 juin 2025.

6. AUTRES ASPECTS DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

6.1 DIRECTION GÉNÉRALE ET LIMITATIONS DE POUVOIR

(i) Mode d'exercice de la direction générale

Il est rappelé que la Société a adopté la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration par décision de l'Assemblée Générale mixte du 23 mars 2016, préalablement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Sous cette forme sociale le Conseil d'Administration peut opter pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou pour l'unicité de ces fonctions. Comme le rappelle le Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, la loi ne privilieaucune formule et il appartient au Conseil de la Société de choisir entre les deux modalités d'exercice de la direction générale selon ses impératifs particuliers.

Le Conseil d'Administration a fait évoluer la gouvernance du Groupe, lors de la réunion qui s'est tenue le 12 octobre 2020, afin de dissocier de manière pérenne les fonctions de Président de celles de Directeur Général. Monsieur Antoine Forcinal a ainsi été nommé Directeur Général de la Société ; Monsieur Julien Moulin restant Président du conseil.

(ii) Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil. Il représente avec le Président la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général exerce des pouvoirs dans les limites prévues par le règlement intérieur du Conseil d'Administration à titre de règles d'ordre interne.

6.2 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

(i) Convocations

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires, spéciales ou mixtes selon la nature des décisions à prendre.

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions posées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

(ii) Conditions de participation aux assemblées

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur

tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

(iii) Visioconférence

Sur décision du Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et/ou de convocation de l'assemblée. Dans ce cas, ces actionnaires sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité de cette assemblée.

(iv) Vote à distance

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner procuration conformément à la loi et la réglementation. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formulaire de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et/ou de convocation, par télétransmission dans les conditions fixées par ledit avis. La notification de la désignation du mandataire de vote, de même que la notification de la révocation du mandat de vote, pourront être effectués par voie de formulaire sous forme papier ou électronique.

La saisie et la signature des formulaires électroniques pourront prendre la forme, sur décision préalable du Conseil d'Administration, d'un procédé fiable d'identification répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, pouvant consister en un identifiant et un mot de passe, ou tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur. La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

(v) Feuille de présence

Une feuille de présence est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée conformément à la réglementation en vigueur.

(vi) Bureau et présidence

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'Administration, ou, en son absence, par toute autre personne qu'elles élisent.

Le bureau de l'assemblée comprend le président désigné comme il est dit ci-dessus et deux scrutateurs. Il désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

(vii) Procès-verbaux

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la loi. Les copies et extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés dans les conditions fixées par la loi.

6.3 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont énumérés ci-après :

- Structure du capital de la Société : se reporter au paragraphe 5.15.1 du rapport financier annuel décrivant la composition de l'actionnariat au 30 juin 2025 ;
- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société : aucune restriction ou clause de ce type ;
- Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance : la Société n'a pas eu connaissance de ce type de prise de participation au cours de l'exercice ;
- Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci : la Société n'a pas connaissance de l'existence de tels droits de contrôle spéciaux ;
- Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : néant ;
- Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote : la Société n'a pas connaissance de tels accords ;
- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts : les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi ;
- Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : les délégations consenties par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au Conseil d'administration figurent au paragraphe 5.3 du rapport financier annuel ;
- Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration (Président et Directeur Général) ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

7. AUTRES INFORMATIONS PRÉSENTÉES

7.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au titre de l'année civile 2024, FDE a reconnu un Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour un montant de 370 K€ et Gazonor pour 94 K€. Le CIR reconnu par FDE est principalement lié aux dépenses de personnel encourues sur le projet dit « Bleue Lorraine », du nom du permis exclusif de recherche ayant vocation à la valorisation du gaz de charbon et hydrogène présent dans les sous-sols. Cryo Pur a reconnu 265 K€ de CIR au titre de 2024. Ils concernent les dépenses de personnel dans le cadre de différents programmes de R&D sur le développement de procédés d'épuration du gaz, de récupération d'énergie froide, d'un banc cryogénique d'essais de vérification des échangeurs d'azote, etc.

Les principaux brevets détenus par Cryo Pur sont les suivants :

- WO 2015 / 173491 « Method and device for liquifying methane » : Ce brevet revendique une pression optimale du point de vue de la minimisation de la consommation d'énergie et est directement utilisé dans les équipements Cryo Pur.
- WO 2016 / 162643 « Method for recovering energy from dry ice at infra-atmospheric pressure ». Ce brevet revendique la récupération de la froideur du CO₂ solide par sublimation à une pression infra atmosphérique optimale, avec un gain énergétique est de plus de 15% comparativement à la méthode actuelle.
- EP 20158502.3 « Procédé et dispositif pour assurer le sous-refroidissement de fluides frigorigènes ». Ce brevet est générique pour tous les systèmes de réfrigération, afin d'éviter une perte d'efficacité énergétique. Ce dispositif et cette régulation seront implantés sur les nouveaux système Cryo Pur.
- FR 21101231 « Extraction de dioxyde de carbone ». Ce brevet concerne le procédé d'extraction du dioxyde de carbone (CO₂) contenu dans du méthane liquide sous pression supérieure à 6 bars.

Dans la continuité de travaux de recherche initié dans le cadre du projet REssources GAzières de LORraine (REGALOR) qui s'est achevé en 2023, le Groupe à poursuivit des travaux sur l'hydrogène naturel. En collaboration avec le laboratoire Georessources de l'université de lorraine, une campagne de mesures complémentaires a été réalisée sur les puits lorrains et a permis d'affiner le modèle de genèse de l'hydrogène naturel dans le sous-sol secteur et de déterminer la localisation du prochain puits profond.

Fort de ces résultats encourageants, FDE a décidé de porter un nouveau programme de recherche dédié à l'hydrogène naturel pour une durée de 3 ans. Dénommé REGALOR II (REssources GAzières de LORraine II), il a pour objectif de valider la source de l'hydrogène naturel présent dans le sous-sol carbonifère du bassin lorrain (mécanisme de formation, migration, etc...), la caractérisation de la ressource et les modalités de son exploitation. Ce programme répond également à la volonté de mise en place d'une politique d'indépendance énergétique nationale et européenne en favorisant une production intracommunautaire et transfrontalière d'énergie décarbonée. Le consortium de REGALOR II, piloté par la FDE, sera encadré scientifiquement par le laboratoire GeoRessources de l'Université de Lorraine et comptera comme partenaires la société SOLEXPERTS France et le BRGM/DAT Grand-Est.

Les travaux de mesures dans le puits historique de Folschviller ont également permis de mesurer in-situ à plusieurs profondeurs des concentrations importantes d'hydrogène

naturel.

Le Groupe poursuit par ailleurs ses travaux sur l'hydrogène naturel suite la découverte faite sur le puits Folsch-1A ; des mesures complémentaires sur les puits avoisinants vont permettre de mieux définir la source de l'hydrogène naturel, et la mise à jour des modèles 3D du sous-sol lorrain ont permis de déterminer la localisation d'un puits profond, dont l'objectif principal sera de tester la faisabilité technico économique d'une mise en production d'hydrogène naturel.

Conformément aux règles comptables applicables dans les référentiels de normes IFRS et de normes françaises en vigueur, les activités d'exploration du Groupe ne sont pas reconnues en charge mais sont capitalisées.

7.2 ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société. L'actionnariat des salariés est mis en place via les plans d'attributions d'actions gratuites.

Au 30 juin 2025, la participation des salariés au capital social calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce s'établit à 0,85 %.

7.3 ÉTAT RECAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES

Durant l'exercice clos au 30 juin 2025, les dirigeants et leurs proches n'ont pas procédé à des achats de titres au cours de cet exercice.

7.4 AFFECTATION DU RÉSULTAT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à 1.226.050 €, fera l'objet d'une proposition d'affectation conformément aux dispositions légales et statutaires. Conformément à l'article L.232-10 du Code de commerce, il sera prélevé 5 % du bénéfice, soit 61.302,50 €, au titre de la dotation à la réserve légale. Le solde, soit 1.164.747,50 €, sera proposé à l'affectation en report à nouveau. Ce dernier passera ainsi d'un solde créditeur de 6.075.437 € à un solde de 7.240.184,07 €.

7.5 ABSENCE DE PRÊTS

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, la Société n'a octroyé, à titre accessoire de son activité principale, aucun prêt à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant (article L.511-6, 3bis-al.2 du Code Monétaire et Financier).

7.6 DÉPENSES NON-DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinques du Code général des impôts, nous vous précisons que le montant des dépenses et charges de la Société visées à l'article 39-4 dudit Code est de 8.098 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025.

7.7 TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Date de clôture	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5.280.010	5.231.885	5.182.604	5.172.813	5.163.970
Nombre d'actions ordinaires	5.280.010	5.231.885	5.182.604	5.172.813	5.163.970
Nombre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et aux provisions					
Impôts sur les bénéfices (produit)	(1.042.777)	11.449.581	7.637.964	1.631.864	546.608
Participation des salariés	1.698.269	1.627.189	2.795.087	2.018.836	802.001
Dotations aux amortissements et aux provisions	570,558	(845.688)	(143.161)	(626.387)	(760.964)
Résultat net	1.226.050	12.231.102	(4.986.038)	(239.414)	587.644
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et aux provisions	0,12	2,44	-0,92	0,07	0,26
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et aux provisions	0,23	2,34	(0,96)	(0,05)	0,11
Dividende versé à chaque action			-	-	-
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	13	10	8	8	7
Masse salariale	1.243.596	963.796	898.910	735.859	701.992
Charges sociales	668.134	526.003	241.313	579.050	292.211

7.8 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions des articles L.441-6-1 al.1 du Code de commerce et D.441-6 modifié par décret 2017-350 du 20 mars 2017, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société figurent dans le tableau ci-dessous (montants en K€).

	Article D. 441-4 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-4 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	7					83	0					0
Montant total des factures concernées TTC	446	161	6715	23	891	7790	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	3%	1%	43%	0%	6%	50%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice											0%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues			3								1	
Montant total des factures exclues				1.163							749	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	x Délais contractuels : délais variables selon les fournisseurs, en accord avec les dispositions légales et réglementation						x Délais contractuels : 30 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : (précisez)					

Ce tableau n'intègre pas les factures non parvenues et à établir à la date de clôture.

8. IDENTIFICATION DES FACTEURS DE RISQUES ET MESURES DE GESTION

Le Groupe exerce ses activités dans un environnement en constante évolution - économique, énergétique, technologique et réglementaire - qui expose le Groupe à divers risques pouvant impacter ses opérations, sa situation financière, son image ou son développement. La politique de gestion des risques du Groupe repose sur :

- l'identification régulière des risques par les directions opérationnelles et fonctionnelles ;
- l'évaluation et la priorisation en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur gravité potentielle ;
- la mise en place de mesures de prévention et de contrôle, intégrées dans les processus opérationnels, et financiers ;
- le suivi par la Direction générale et le Comité d'audit, qui veille à l'efficacité du dispositif

Le dispositif de contrôle interne et les couvertures d'assurance complètent ce système, dans une logique de maîtrise des risques résiduels.

Les principaux risques identifiés sont regroupés dans les catégories suivantes. Leur niveau de criticité est évalué sur la base combinée de la probabilité et de l'impact (échelle de 1 à 5).

Catégorie de risque	Facteurs principaux	Importance (0–5)
Risques généraux	Ressources humaines, concurrence, innovation, numérique	1–3
Risques opérationnels	Réserves, conformité réglementaire, sécurité des sites, intégration des acquisitions	3–4
Risques environnementaux	Risques industriels, atteintes à l'environnement, effets climatiques	1–2
Risques financiers	Prix de l'énergie, contreparties, volatilité financière	1–3
Risques réglementaires et juridiques	Évolutions réglementaires et fiscales, litiges, obtention d'autorisations	1–4
Risques liés au changement climatique	Impact physique ou transition sur les actifs et modèles d'affaires	2–3

8.1 RISQUES GÉNÉRAUX

Risques numériques :

Les activités du Groupe dépendent de la fiabilité et de la sécurité de ses systèmes d'information, dont certains sont gérés par des tiers, et sont susceptibles d'être compromis, endommagés, perturbés ou mis à l'arrêt en raison de cyberattaques (virus, intrusions informatiques, etc.). Si le Groupe et ses fournisseurs de services n'étaient pas en mesure de préserver l'intégrité de ses systèmes d'information critiques et de ses données sensibles, les activités et les actifs du Groupe pourraient être affectés, des services proposés par le Groupe pourraient être interrompus, des droits de propriété intellectuelle protégés pourraient être usurpés ou volés et, dans certains cas, des dommages corporels, matériels ou des dommages à l'environnement, ainsi que des violations réglementaires, pourraient se produire, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la situation financière du Groupe et sa réputation et pourrait exposer le Groupe à des poursuites judiciaires.

Exemple de gestion :

Le Groupe a mis en place une double sécurité personnalisée sur les accès aux environnement Office 365 de ses collaborateurs, afin de réduire le risque d'intrusion sur les espaces de stockage en ligne, les emails et documents. Par ailleurs, le Groupe a séparé le système gérant les données de production du système regroupant les données administratives, en limitant les accès sur chaque réseau.

Risque de ressources humaines :

La réussite du Groupe dépend dans une large mesure de l'expertise et de l'expérience de ses administrateurs et cadres dirigeants qui jouent un rôle central dans ses activités quotidiennes. Si le Groupe ne parvenait pas à retenir ces personnes clés et à les remplacer de façon appropriée rapidement, ses activités pourraient être significativement et défavorablement impactées.

Les activités du Groupe dépendent également de sa capacité à attirer et à retenir du personnel qualifié. Le Groupe a besoin d'un personnel compétent pour assurer la fourniture de prestations de services techniques et d'ingénierie en matière d'exploration, de production et de développement des ressources en gaz. Par exemple, les objectifs du Groupe visant au développement de ses actifs de gaziers en Lorraine exigent l'identification et la rétention du personnel disposant d'une expérience spécialisée dans le forage et le développement des ressources naturelles en France, sans quoi le Groupe pourrait être contraint à engager des coûts plus élevés ou être ralenti dans son développement.

Exemple de gestion :

Le management dédie une partie significative de son temps à la recherche de talents et au développement individuel de chaque collaborateur, pour accompagner durablement la croissance du Groupe. La mise en place d'un plan d'intéressement pour tous les collaborateurs du Groupe contribue à la stabilité du personnel qualifié. Le management dédie une partie significative de son temps à la recherche de talents et au développement individuel de chaque collaborateur, pour accompagner durablement la croissance du Groupe.

Risque de concurrence :

Le Groupe opère dans un environnement commercial international exigeant où il existe une

concurrence parmi les producteurs d’Energies de Récupération et Renouvelables. Le Groupe est engagée dans la production d’énergie et peut être exposé à une forte concurrence de la part de grandes entreprises bien établies dans ce domaine et disposant de ressources financières supérieures, d’un personnel plus nombreux et d’installations plus importantes.

En outre, depuis le rachat de Cryo Pur, le Groupe intervient également sur le marché du GNR et du Bio- CO₂. Or, il existe d’autres procédés du traitement du gaz, qui bien que n’arrivant pas au même résultat, pourraient être retenus par certains clients potentiels.

Par conséquent, l’incapacité du Groupe à être effectivement compétitif pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats opérationnels, ses perspectives et ses opérations futures. Les principaux domaines dans lesquels le Groupe fait face à la concurrence comprennent :

- l’acquisition des permis de recherche et de production au travers de processus de mise en concurrence ou d’appels d’offres gérés par les autorités gouvernementales ;
- l’acquisition d’autres sociétés qui pourraient détenir des licences ou des actifs existants ;
- le recours à des prestataires de services tiers dont la capacité à fournir des services essentiels peut être limitée ;
- la conclusion d’accords commerciaux avec des clients ;
- la vente de gaz, d’électricité et de chaleur ;
- et l’embauche de personnel professionnel hautement qualifié.

Même si le Groupe a le monopole d’exploitation sur ses concessions de captage et de valorisation gaz de mine en France et en Belgique, les concurrents du Groupe seraient entre autres, Infynis au Royaume-Uni, Iqony et RWE en Allemagne pour le gaz de mine et de charbon, et d’autres producteurs d’énergies renouvelables ou de récupération (ENRR) français tels que Akuo, Albioma, Innovent, Waga Energy ou Verdemobil.

Exemple de gestion :

La totalité de l’activité du Groupe est protégée par des permis ou licences exclusives, long terme, sur lesquels les mises en concurrence ont déjà été effectuées. Afin de répondre aux engagements de longue durée que le Groupe prend vis-à-vis de ses clients, ce dernier sécurise des baux emphytéotiques long afin de garantir la viabilité du déploiement de ses installations.

Risque lié à l’innovation :

Le Groupe exerce ses activités dans un environnement en forte évolution technologique. Si les sources d’énergie alternatives, comme l’énergie hydroélectrique, éolienne ou solaire deviennent plus concurrentielles sur le plan des coûts grâce à des évolutions technologiques, la demande de sources d’énergie traditionnelles, comme le gaz naturel pourrait diminuer.

Les concurrents du Groupe pourraient notamment passer à la phase de production plus rapidement ou à moindre coût ou plus généralement dans de meilleures conditions financières. Cela pourrait entraîner une réduction des opportunités de croissance.

Avec le rachat de Cryo Pur, le Groupe se trouve par ailleurs exposé à la concurrence dans le domaine du traitement des gaz et de la génération de GNR. Grâce à ses procédés reposant sur 8 grandes familles de brevets internationaux, le GNR et le Bio-CO₂ obtenus par Cryo Pur répondent aux besoins de tous les types d’application. Cependant, de nouveaux acteurs

développent des solutions alternatives qui pourraient impacter son positionnement ou ses possibilités de croissance.

Exemple de gestion :

FDE identifie et maintient une veille permanente des innovations pouvant faire évoluer le secteur et ses applications. L'acquisition de Cryo Pur démontre la capacité du Groupe à se positionner sur les sujets innovants.

8.2 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

Risque de non-conformité :

Le Groupe opère ses installations industrielles dans un cadre fortement réglementé, en particulier sur le plan environnemental. Les activités du Groupe en France sont régies par l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires issues de la transposition en droit français des directives et règlements européens sur la protection de l'environnement. Les installations sont placées sous le contrôle des Préfets et des Directions de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), qui sont chargées de l'inspection de ces installations. En cas d'inobservation de la réglementation, indépendamment d'éventuelles poursuites pénales, les Préfets peuvent prononcer des sanctions administratives pouvant aller jusqu'à la suspension du fonctionnement des installations concernées, dont ils peuvent même proposer la fermeture par décret en Conseil d'État.

Exemple de gestion :

La conformité du fonctionnement des installations aux dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables fait l'objet de l'attention constante du Groupe, qui opère une veille permanente sur la réglementation applicable et procède à un suivi précis et continu du fonctionnement de ses installations. En dépit de sa vigilance, le Groupe ne peut totalement exclure le risque d'être ponctuellement confronté à une situation de non-conformité, qu'il s'attache alors à corriger au plus vite.

Risque de réserves :

L'activité du Groupe, qui repose majoritairement sur l'identification, l'évaluation et la production de gaz, dépend de l'analyse des données géologiques et des évaluations décrivant les réserves et ressources potentielles ou identifiées.

Or, la détermination de ces données est un procédé subjectif et ne peut pas être mesuré de manière exacte bien que provenant de rapports d'experts (comme *les Competent Person Reports*), d'interprétations des données sismiques et de résultats des tests réalisés sur les puits et dans certains cas d'historiques de production.

De plus, les estimations des ressources et des réserves de gaz pourraient nécessiter des révisions ou des modifications reposant sur un environnement technique et de marché des cours du gaz évolutifs.

La production, le chiffre d'affaires et les dépenses réels du Groupe liés à ses réserves et ressources de gaz seront ainsi probablement différents des estimations, différences qui pourraient être importantes. Toute inexactitude des estimations des réserves prouvées et probables du Groupe pourrait entraîner une baisse de rentabilité en raison d'un chiffre d'affaires moins élevé ou de frais plus importants que prévu et risquerait d'affecter la valeur de ses actions.

Exemple de gestion :

En ce qui concerne l'identification des réserves et des ressources, le Groupe s'appuie en particulier sur les données extraites des certifications et des rapports préparés par des parties tierces, spécialistes mondialement reconnus conformément aux standard internationaux en particulier les normes mises en place par le système de gestion des ressources pétrolières en 2007, approuvés par la *Society of Petroleum Engineers*, ainsi que sur les données historiques collectées par Charbonnages de France. L'historique des certifications de réserves démontre le caractère conservateur des volumes de réserves certifiés par le Groupe puisque chaque nouvelle certification a résulté, à ce jour, une augmentation des réserves de gaz, malgré les volumes produits.

8.3 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**Risque industriel et d'atteinte à l'environnement :**

Le Groupe exploite des installations de production d'énergie basées sur l'exploitation du gaz de mine. Ces installations ne nécessitent pas d'enquête publique, ni d'étude d'impact sur la faune ou la flore lors de la soumission du dossier DAENV¹⁵.

Cependant, l'exploitation d'installations de combustion, implique un risque d'accident industriel pouvant se traduire par une interruption plus ou moins longue du fonctionnement des équipements de production, voire par la destruction partielle ou totale de l'installation. Le Groupe est particulièrement confronté :

- à un risque d'incendie ; et
- à un risque d'explosion sur ses installations.

Les dommages subis par le Groupe peuvent être, au-delà des franchises applicables, couverts par la mise en jeu de son programme d'assurance, sous réserve que lesdits dommages relèvent d'un événement garanti. De tels incidents pourraient en outre causer des dommages aux personnes, aux biens ou à l'environnement, à la suite desquels le Groupe pourrait avoir à faire face à des demandes d'indemnisation et/ou à des poursuites pénales.

Exemple de gestion :

Le Groupe a mis en place des procédures de nature à minimiser le risque d'occurrence de tels incidents et à réduire leurs impacts potentiels sur les personnes, les biens et l'environnement. Ces procédures peuvent aussi bien relever de l'application des dispositions législatives et réglementaires spécifiquement applicables à l'activité du Groupe, que résulter d'une initiative de progrès permanent propre au Groupe ou d'une démarche concertée de gestion des risques mise en œuvre avec ses assureurs. Les filiales opérationnelles procèdent régulièrement à des audits internes de ces process, dans le cadre du Système de Management de la Qualité mis en place (ISO 9001-2015).

Risque climatique :

En tant que producteur d'énergie bas carbone, le modèle d'affaires du Groupe repose sur la prise en compte des opportunités liées au changement climatique, sur la nécessité de mitiger l'impact négatif des énergies fossiles en proposant des solutions durables. Le groupe mesure ainsi l'empreinte carbone de l'ensemble des produits et services (AVC).

15 Demande d'Autorisation ENVironnementale

Compte tenu de la nature de certaines de ses activités, le Groupe est exposé à des risques liés aux conditions climatiques. L'activité solaire du Groupe est spécifiquement confrontée au risque d'une diminution prolongée de l'ensoleillement susceptible d'affecter ses résultats. Cette incertitude est intégrée dès les études d'avant-projet.

Exemple de gestion :

Chaque année et avant chaque projet, le Groupe évalue les risques susceptibles d'impacter ce dernier. Des études d'impact approfondies sont conduites dans le cadre des demandes d'autorisation d'exploiter afin d'anticiper et de prendre en compte ces risques.

Concernant le changement climatique, la stratégie mise en œuvre par le Groupe permet de réduire l'empreinte carbone de l'énergie utilisée sur les territoires où les opérations du Groupe se déroulent. Pour rappel, le Groupe est le seul producteur d'énergie à empreinte carbone négative coté sur le marché français.

Sur l'atténuation du changement climatique, les fournisseurs et prestataires locaux sont privilégiés afin de réduire l'impact carbone de la chaîne de valeur, un plan QHSE comprend des objectifs de réduction des consommations, etc.

8.4 RISQUES FINANCIERS

Risque de prix :

Les résultats financiers du Groupe sont sensibles à différents paramètres d'environnement dont les plus significatifs sont les prix du gaz (en France) et les prix de l'électricité (en France et en Belgique).

Les prix de ces énergies peuvent connaître d'importantes fluctuations en raison de facteurs hors de contrôle du Groupe, tels que : – les évolutions économiques et politiques sur le plan international et régional dans les régions productrices de ressources naturelles, la conjoncture économique mondiale et les conditions des marchés financiers ; – les réglementations et les actions gouvernementales ; – la modification de l'offre et de la demande en énergie, mondiale et régionale, en raison des évolutions dans les préférences des consommateurs, en raison de pandémies ou de conflits militaires.

Outre l'effet négatif sur le chiffre d'affaires, les marges et la rentabilité du Groupe, une période prolongée avec des prix du gaz naturel faibles peut conduire le Groupe à revoir ses projets de développement, à effectuer des ajustements à la baisse des réserves publiées par le Groupe, ainsi qu'à réviser les hypothèses de prix sur la base desquelles sont réalisés les tests de dépréciations d'actifs susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe de la période au cours de laquelle elles sont constatées.

Au contraire, des prix élevés du gaz et de l'électricité lui permettent d'augmenter son chiffre d'affaires mais augmentent en contrepartie ses coûts en électricité. Bénéficiant de droits ARENH pour la fourniture d'une grande partie des quantités d'électricité nécessaires au fonctionnement de ses installations, le Groupe achète structurellement moins d'électricité qu'il n'en produit limitant l'impact sur son résultat.

Exemple de gestion :

Le Groupe a des contrats de vente à des prix fixes garantis pour une partie de sa production d'électricité, de gaz et de chaleur et a mis en place des couvertures de prix du gaz et de

l'électricité pour le reste de sa production soumise aux prix de marché.

Cependant, les tarifs Obligation d'achat continuent de représenter un prix plancher sur la base duquel les plans économiques et décisions d'investissements sont pris, les prix de marché offrant ainsi une optimisation de la valorisation des revenus associés à ses installations.

Risque de contreparties :

De manière générale, le Groupe, compte tenu de la solidité de ses clients est peu exposé au risque de contrepartie.

Dans le cadre de l'activité gaz de mine en France, le Groupe vend une partie de l'électricité qu'il produit dans le cadre de contrats de longue durée conclus avec EDF OA en France en vertu d'une obligation d'achat. Quant à la mise en place progressive de contrats d'achats hors du cadre réglementé des Obligations d'Achats, le Groupe s'attache à travailler avec des partenaires ayant une solidité financière reconnue.

Pour le reste de son activité, le Groupe a conclu des contrats de vente de son électricité, de son gaz et de sa chaleur avec des grandes entreprises commerciales et des régies locales de premier plan. Néanmoins, la remise en cause des relations du Groupe avec ces clients pourrait avoir un impact défavorable significatif sur ses résultats.

Par ailleurs, en dépit du soin apporté à leur sélection, l'incapacité d'un fournisseur ou d'un sous-traitant à livrer une prestation convenue par suite d'une défaillance, en phase de construction d'une installation ou en phase d'exploitation, pourrait se traduire par un retard dans la mise en service industrielle ou une indisponibilité des installations qui impacterait négativement les résultats du Groupe.

Exemple de gestion :

La sélection par le Groupe de partenaires solides, tant sur le plan opérationnel que sur le plan financier, est de nature à diminuer la probabilité d'occurrence de ce risque, sans pour autant l'éradiquer. La performance de chaque partenaire est évaluée annuellement sur la base d'une grille multicritères, les partenaires dit critiques font l'objet de mise en place de plan d'action dédiés, afin d'assurer aucune déviance vis-à-vis des critères de performance du Groupe.

Risque de volatilité financière :

Le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante.

Le prix de marché des actions de la Société pourrait subir une volatilité importante et pourrait varier en fonction d'un nombre important de facteurs que la Société ne contrôle pas. Ces facteurs incluent, notamment, la réaction du marché à :

- des variations des résultats financiers, des prévisions ou perspectives du Groupe ou de ceux de ses concurrents d'une période à l'autre ;
- des évolutions défavorables de la situation politique, économique ou réglementaire applicables dans les pays et les marchés dans lesquels le Groupe opère ; ou des procédures judiciaires ou administratives concernant le Groupe ;
- des évolutions défavorables des prix du gaz et de l'électricité en Belgique ;
- des annonces portant sur des modifications de l'actionnariat de la Société ;

- des annonces portant sur des modifications de l'équipe dirigeante ou des collaborateurs clés du Groupe ; et
- des annonces portant sur le périmètre des actifs de la Société (acquisitions, cessions).

En outre, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les actions y sont négociées. D'importantes fluctuations du marché ainsi que la conjoncture économique pourraient affecter de manière significative le prix de marché des actions de la Société et entraîner une baisse de la valeur des investissements effectués par les investisseurs.

Exemple de gestion :

Si la volatilité reste inhérente, l' augmentation des volumes traités ainsi que la croissance régulière du chiffre d'affaires vient diminuer ce risque. En outre, la société communique de manière régulière sur son chiffre d'affaires, ses résultats ou tout élément qui pourrait avoir un impact sur ses résultats présents ou futurs. De plus, l'équipe dirigeante participe à de nombreux rendez-vous investisseurs afin de diffuser auprès des marchés financiers les points majeurs de sa stratégie et objectifs chiffrés.

Risque d'intégration des acquisitions :

L'intégration d'un actif ou d'une société représentant un intérêt stratégique pour le Groupe pourrait ne pas produire les effets initialement escomptés. Le Groupe a réalisé et pourrait être amené à réaliser des opérations d'acquisitions en Europe, dans des activités d'énergies diverses et avec des entreprises de tailles variées. Le Groupe a ainsi acquis Greenhill SA en 2021, Cryo Pur SAS en 2022, Greenstat en 2024 et Alltec en 2025.

Les enjeux liés aux acquisitions sont multiples (synergies, gouvernance, mode de fonctionnement, collaborateurs clés, disponibilité suffisante des équipes, etc.) et nécessitent une adaptation spécifique au cas par cas.

Si le Groupe ne parvenait pas à intégrer les actifs acquis dans les conditions prévues, à réaliser les synergies escomptées, à conserver les collaborateurs clés de l'entreprise nouvellement acquise, ou si le Groupe devait supporter des passifs qui n'auraient pas été identifiés ou évalués de manière appropriée au moment de la réalisation de l'opération, la situation financière du Groupe et sa réputation pourraient en être défavorablement affectées.

Exemple de gestion :

En 2016, le Groupe a intégré les actifs et le personnel de la société Gazonor, afin de redévelopper la totalité du portefeuille en intégration dans le Groupe, suivant la stratégie de ce dernier.

L'acquisition de Cryo Pur en 2022 a été suivie immédiatement par une restructuration des coûts et une refonte de la stratégie de la société qui développe actuellement ses premiers projets de GNR et Bio-CO₂. Le même exercice est conduit chez Greenstat et Alltec, avec une intégration des équipes, qui permettra de développer encore plus efficacement le pipeline de projets d'hydrogène et solaires de Greenstat en appliquant le modèle d'opérateur développé avec succès par FDE sur les activités de gaz de mine et de solaire en France et en Belgique.

8.5 RISQUES RÉGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

Risque lié à l'évolution du contexte réglementaire et des politiques publiques :

Le Groupe opère l'ensemble de ses activités dans un contexte fortement réglementé, notamment sur les plans environnemental, social et fiscal. L'évolution du contexte réglementaire applicable aux activités du Groupe peut le contraindre, en vue de la mise en conformité de ses installations, à engager des investissements significatifs qui pourraient être de nature à dégrader la rentabilité de ses installations. En particulier, une évolution défavorable, le cas échéant discrétionnaire et/ou rétroactive, ou l'inadéquation de la réglementation applicable aux tarifs de vente de l'électricité d'origine du gaz de mine ou photovoltaïque, ou encore de l'environnement fiscal de ces activités (majoration de taxes et impôts existants) serait susceptible d'affecter les résultats du Groupe dans le cadre de ses activités actuelles ou en développement. Une évolution défavorable de certaines politiques publiques, en particulier des politiques publiques liées au changement climatique, pourrait de la même manière avoir des impacts défavorables sur la capacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie.

Exemple de gestion :

La principale activité du Groupe vient éviter une pollution et dans ce cadre bénéficie d'un mécanisme de soutien dans un environnement où la réduction de l'empreinte carbone reste clé. L'évolution des prix de l'électricité en France et en Belgique est néanmoins favorable et indique que des actifs produisant de l'énergie bas carbone sont de plus en plus compétitifs et de moins en moins dépendants de mécanismes de soutien réglementaire ou tarifaire.

Risques de litige :

Comme toute société, les sociétés du Groupe pourraient être impliquées dans des procédures de nature administrative, fiscale, judiciaire ou arbitrale dans le cadre de leurs activités. Les principales hypothèses dans lesquelles de telles procédures pourraient être initiées sont :

- l'éventuel non-respect d'engagements contractuels ;
- l'éventuel non-respect de prescriptions législatives ou réglementaires ;
- le dépôt d'éventuels recours par des tiers à l'encontre des permis et autorisations obtenus ;
- la survenance éventuelle sur des installations du Groupe d'incidents ou d'accidents entraînant des dommages corporels ou matériels pouvant donner lieu à des demandes d'indemnisation.

Exemple de gestion :

La gestion de ce risque repose sur l'application des normes ISO 9001 appliquées dans les entités des Hauts-de-France et de Wallonie, la mise en œuvre par chacune des filiales du Groupe d'une politique rigoureuse de respect des dispositions législatives et réglementaires applicables et de suivi constant de leurs évolutions et la sécurisation de la documentation contractuelle impliquant le Groupe. Le cas échéant, le Groupe procède à la comptabilisation de provisions en lien avec les litiges en cours, reflétant ses meilleures estimations quant aux conséquences financières défavorables potentielles desdits litiges.

8.6 PRÉVENTIONS ET GESTION DES RISQUES

Assurances souscrites par la Société

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de ses activités au niveau du Groupe.

Les principales assurances en vigueur au sein du Groupe concernent les dommages aux biens et pertes d'exploitation et bris de machines auprès d'Albingia, la responsabilité civile pollution auprès d'Axa, la responsabilité générale et des dirigeants auprès de Liberty et l'assurance cybersécurité auprès de Marsh.

Principes généraux du contrôle interne

La Société a mis en œuvre les dispositions légales et règlementaires applicables aux sociétés cotées en matière de procédures de contrôle interne et inscrit sa démarche dans le respect des principes relatifs au gouvernement d'entreprise.

Concernant les aspects financiers, la Société a mis en place un dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe dont les principaux éléments seront les suivants :

- l'identification et la maîtrise des risques opérationnels ;
- la gestion globale des risques du Groupe (au niveau des filiales) ;
- le contrôle de la fiabilité du traitement des informations comptables et financières ;
- le contrôle de la situation de trésorerie et des règles d'engagement et risques significatifs ;
- le reporting et le suivi global du respect des normes de contrôle interne et du dispositif de contrôle interne.

Dans le secteur de l'énergie, les administrations et les autorités publiques sont des interlocuteurs de premier rang. Le Groupe est présent opérationnellement dans cinq pays d'Europe, ayant tous un faible niveau de corruption selon l'indice établi par Transparency International en 2021. Le Groupe prône une tolérance zéro pour ce qui concerne la fraude sous toutes ses formes, et tout particulièrement la corruption ou le trafic d'influence.

Procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable

Le contrôle interne relatif au traitement de l'information financière et comptable vise à assurer au sein du Groupe la conformité des informations comptables et financières avec les lois et règlements. Le contrôle interne vise également à assurer l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale.

Les activités de Direction générale et de Direction financière du Groupe sont centralisées au niveau de la Société. Les filiales opérationnelles disposent de services administratifs et financiers et d'un support d'expertise comptable.

Seule la Société a la capacité de prendre des engagements de cautions et garanties ainsi que des instruments de marché.

La Direction financière du Groupe a mis en place un plan comptable et des procédures

applicables par l'ensemble des entités du Groupe. Ces procédures concernent le contrôle budgétaire et la remontée d'informations.

Les comptes consolidés du Groupe sont préparés par les équipes de la Société sur un logiciel de consolidation. Une liasse de consolidation retraitée aux normes édictées par le Groupe est établie pour chaque filiale consolidée à partir des données comptables provenant des systèmes d'information locaux.

Le Groupe continue de façon régulière à renforcer son dispositif de contrôle interne, en misant fortement sur la sensibilisation des équipes et du management, la revue systématique des risques et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins des équipes, notamment le recours accru aux contrôles informatisées.

8.7 RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe estime qu'il n'y a pas de risques financiers significatifs liés aux effets du changement climatique eu égard à son activité de réduction de l'empreinte carbone des consommateurs et des territoires sur lesquels ses opérations sont menées.

9. COMPTES ANNUELS

9.1 COMPTES ANNUELS ET ANNEXES

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT STATUTAIRE

Exercice clos le 30 juin 2025	Notes	30 juin 2025	30 juin 2024
		€	€
Chiffre d'affaires			
Production stockée / immobilisée		2 810 110	808 430
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charge	2.1	9 124	6 091
Autres produits	2.2	957 341	1 316 811
Total des produits d'exploitation		3 776 576	2 131 332
Autres achats et charges externes	2.3	-4 437 103	-2 428 031
Impôts, taxes et versements assimilés		-20 391	-18 769
Salaires et traitements	2.4	-1 243 596	-963 796
Charges sociales	2.4	-668 134	-526 003
Dotations aux amortissements et autres		-23 994	-22 767
Dotations aux provisions	2.5	0	0
Autres charges		-58 630	-60 405
Total des charges d'exploitation		-6 451 848	-4 019 770
Résultat d'exploitation		-2 675 273	-1 888 438
Reprises sur provisions et transferts de charges		611 259	0
Autres produits financiers		3 049 725	13 711 648
Dotations financières aux amortissements et provisions		-109 609	-625 952
Autres charges financières		-1 023 156	-599 911
Résultat financier	2.6	2 528 218	12 485 785
Produits exceptionnels		542 321	206 833
Charges exceptionnelles		-867 487	-200 267
Résultat exceptionnel	2.7	-325 165	6 565
Impôts sur les bénéfices	2.8	1 698 269	1 627 189
Résultat net		1 226 050	12 231 102

BILAN - ACTIF

BILAN STATUTAIRE - ACTIF

Au 30 juin 2025	Notes	Brut 30 juin 2025	Amortissements, provisions	Net	
				30 juin 2025	30 juin 2024
Concessions, brevets et droits similaires	3.2	76 306	76 306	0	15 426
Autres immobilisations incorporelles	3.1	37 463 941	558 821	36 905 121	36 681 206
Immobilisations incorporelles en cours		0	0	0	25 311
Installations techniques et outillage industriel		35 892	22 967	12 926	13 921
Autres immobilisations corporelles		62 269	40 906	21 362	18 369
Immobilisations corporelles en cours	3.3	977 570		977 570	353 193
Autres participations	3.4	37 369 930	1 018 544	36 351 386	25 005 460
Créances rattachées à des participations		17 951 038		17 951 038	17 951 038
Autres titres immobilisés		6 446 742	109 609	6 337 134	2 863 645
Autres immobilisations financières		515 352		515 352	11 176
Actifs immobilisés		100 899 040	1 827 153	99 071 888	82 938 746
Stocks	3.5	3 867 733		3 867 733	1 057 623
Clients et comptes rattachés	3.6	2 594 106	623 825	1 970 281	1 161 790
Autres créances	3.6 / 4.4	7 499 730	137 282	7 362 447	4 114 250
Actions propres	3.7	411 104	0	411 104	2 375 002
Disponibilités		11 274 638		11 274 638	2 705 034
Actifs circulants		25 647 311	761 108	24 886 204	11 413 699
Charges constatées d'avance		475 591	0	475 591	296 505
Écart de conversion actif		140	0	140	628
Total Actif		127 022 082		2 588 261	124 433 822
					94 649 578

BILAN – PASSIF

Au 30 juin 2025	Notes	30 juin 2025	30 juin 2024
		€	€
Capital social	3.8	5 280 010	5 231 885
Primes d'émission	3.8	43 954 835	44 002 960
Réserve légale		105 762	105 762
Autres réserves		72 142	72 142
Report à nouveau		6 075 437	-6 155 666
Résultat de l'exercice		1 226 050	12 231 102
Subventions d'investissement		250 000	250 000
Provisions réglementées		7 200	1 800
Capitaux propres	3.8	56 971 436	55 739 986
Provisions pour charges		1 628 850	1 432 736
Provisions pour risques et charges	3.11	1 628 850	1 432 736
Emprunts et dettes financières diverses	3.10 / 4.4	53 620 430	34 049 981
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.6	3 498 324	1 561 642
Dettes fiscales et sociales	3.6	784 952	521 959
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3.6	7 703 916	1 164 493
Autres dettes	3.6	187 470	176 383
Dettes		65 795 092	37 474 458
Écart de conversion passif		38 444	2 398
Total Passif		124 433 822	94 649 578

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2025, dont le total est de 124,4 M€ et au compte de résultat de l'exercice, présentant une perte d'exploitation de (2,7) M€ et un bénéfice net de 1,2 M€.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société en date du 23 octobre 2025. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale devant se tenir le 5 décembre 2025.

1. RÈGLES, MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Principes généraux et continuité d'exploitation

Les comptes clôturés au 30 juin 2025 ont été arrêtés en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général ainsi que par les règlements ultérieurs venant en modifier certains articles.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation et de présentation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Continuité d'exploitation

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Direction Générale évalue la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

En particulier, la Direction Générale de la Société revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation reste assurée, en tenant compte notamment de ses décisions d'investissements et de ses cash-flows prévisionnels dont ceux issus des avances de trésorerie et produits des refacturations de la part des autres sociétés du Groupe.

Les charges opérationnelles de la Société sont couvertes par les remontées intragroupes des filiales opérationnelles et prêt en cours. Au 30 juin 2025, la trésorerie de la Société est positive pour 11,3 M€. Au 30 juin 2025, la trésorerie du Groupe est positive pour 62,6 M€.

Sur l'exercice à clore le 30 juin 2026, les prévisions effectuées par la Direction Générale de la Société anticipent un cash-flow d'exploitation positif en raison de la remontée de flux et dividendes de ses filiales. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, la Société a pu compter sur les paiements de prestations de services inter-compagnies, remboursement de compte-courants et remontée de dividendes par ses filiales.

Sur base de ces données et prévisions, la Société considère qu'elle a la capacité de poursuivre

son activité sur l'exercice 2025-2026, de faire face à ses besoins de trésorerie et de régler la partie des dettes présentes à son bilan dont l'échéance est inférieure à 12 mois de la date de clôture des comptes ou, lorsque celles-ci font l'objet de litiges, qu'elles ne seront pas à payer pendant cette même durée.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2025 ont ainsi été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

1.2. Règles et méthodes comptables

A/ Immobilisations incorporelles – actifs d'exploration

La Société applique les dispositions du règlement ANC 2017-03 du 3 novembre 2017 et l'article R.123-188 du Code de commerce qui dispose que les frais d'exploration minière assimilés à des frais de développement peuvent être inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles. Le point de départ du plan d'amortissement correspondant peut être différé jusqu'au terme des recherches.

Sont ainsi visés par cette méthode de comptabilisation les dépenses d'exploration proprement dite ainsi que les dépenses d'évaluation de la faisabilité technique et de la capacité de l'extraction à générer des avantages économiques futurs probables.

Les coûts d'études et d'analyse ainsi que tous les coûts engagés avant l'obtention des titres miniers sont passés en charge de façon immédiate. Les dépenses géologiques et géophysiques, incluant les campagnes sismiques de prospection, sont comptabilisées directement en charges de la période.

En cas de découverte, les droits miniers non prouvés sont transférés en droits miniers prouvés, à la valeur nette comptable, dès l'enregistrement des réserves prouvées et font l'objet d'un reclassement d'immobilisations incorporelles à immobilisations corporelles.

Les forages d'exploration sont comptabilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- le coût d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, les coûts d'exploration sont temporairement immobilisés quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - le puits a mis en évidence un volume suffisant de gaz pour justifier, le cas échéant, sa mise en production en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués,
 - la Société enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation d'études de développement, et en tenant compte du fait que la Société puisse être dans l'attente d'autorisation d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Les actifs d'exploration font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indice de pertes de valeur (évolution négative des réserves, changement de législation significative, évolutions technologiques fortes, incapacité technique à exploiter le forage concerné...), et ce aux bornes des unités génératrices de trésorerie définis pour la Société comme des champs ou groupement de champs d'hydrocarbures présentant une homogénéité et une cohérence en matière de production, de traitement et d'évacuation de ces hydrocarbures. Pour la Société, ces UGT recoupent au 30 juin 2025 les différents PER (permis exclusifs de recherche) actuellement détenus.

B/ Autres immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements et des pertes de valeur éventuellement constatées. Aucun coût d'emprunt n'a été activé en lien avec ces immobilisations corporelles.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation et de leur valeur résiduelle éventuelle. Les durées retenues sont les suivantes :

Matériel et outillages industriels	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	3 à 5 ans

En-dehors d'un contrat de crédit-bail portant sur un ensemble immobilier de bureaux et d'entrepôts sur Pontpierre, aucun contrat de location-financement dont l'actif serait en service n'a été identifié au 30 juin 2025, la Société n'étant engagée que dans des contrats liés à des actifs sous-jacents de faible valeur ou dans des contrats considérés comme de location simple : véhicules, copieurs...

C/ Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constatée sur base de leur coût d'acquisition. Ces actifs sont dépréciés au regard de leur valeur de marché ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères dont les principaux sont : la valeur des capitaux propres, la projection des flux de trésorerie futurs ou la valorisation de l'actif estimé sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation.

Les frais d'acquisition de ces participations sont comptabilisés en charges.

Les titres de la filiale EG Lorraine font toujours l'objet d'une dépréciation de 100 % de leur valeur brute, soit 869 K€, considérant les perspectives de la société dans un horizon prévisible et les résultats et cash-flows probables espérés.

Les titres de la filiale Concorde Energy Inc. d'une valeur brute comptable de 150 K€ sont également dépréciés à 100% depuis l'exercice clos le 30 juin 2022.

Les titres de la filiale Cryo Pur, acquise en 2022, font l'objet d'une valeur brute comptable de 9,3 M€.

Les titres de la filiale Greenstat, acquise en 2024, font l'objet d'une valeur brute comptable de 18 M€.

Les titres de la filiale Alltec, acquise en 2025, font l'objet d'une valeur brute comptable de 9,3 M€.

Il convient de préciser qu'au 30 juin 2025, les tests de dépréciation effectués sur ces titres ont montré qu'il n'était pas nécessaire de constater de dépréciation.

D/ Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition pour leur valeur brute, diminué d'une dépréciation en cas de perte de valeur par rapport principalement à leur valeur d'utilité.

Les autres titres immobilisés sont constitués par les actions détenues par TC ICAP (EUROPE) dans le cadre de la gestion du contrat de liquidité tel que conclu par FDE depuis le 15 mars 2019 et renouvelant celui signé le 22 juin 2017.

Au 30 juin 2025, un montant de 34 K€ figure ainsi en actifs financiers non courants tandis que 125 K€ sont constatés en trésorerie (respectivement 173 K€ et 23 K€ sur l'exercice précédent). Les plus ou moins-values de cession enregistrées lors de chaque transaction réalisée sur le marché sont comptabilisées en résultat exceptionnel dans les comptes annuels, pour une plus-value nette de 19 K€ sur l'exercice clos le 30 juin 2025 (3 K€ de plus-value sur l'exercice précédent).

Sont également inclus dans cette catégorie les actions propres détenues par FDE consécutif à son programme de rachat d'actions initié et pour lesquelles il n'existe pas d'affectation explicite à un objectif précis et déterminé. Les actions propres dont le rachat visait une affectation à un plan d'actions gratuites attribuées aux salariés sont comptabilisées en actifs circulants.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse à la clôture de l'exercice, soit 37,85 €, est inférieure à la valeur historique. Une reprise a été comptabilisée au 30 juin 2025 de 51 K€ concernant le contrat de liquidité.

Une dépréciation de 109 K€ a été constatée sur la valeur brute des actions propres classées en autres immobilisations financières.

E/ Stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits en cours, correspondant à des frais de développement et prestations de services réalisés dans le cadre des projets du Groupe.

Il s'agit notamment de prestations centrales et opérationnelles fournies par la société mère à ses filiales, ainsi que de travaux de développement destinés à être refacturés à ces dernières, en particulier dans le cadre de leurs nouveaux projets.

Les produits en cours sont évalués à leur coût de production, comprenant les charges directes et indirectes engagées pour la réalisation des prestations.

Lorsque la valeur nette de réalisation estimée (montant qui sera facturé aux filiales) est inférieure au coût de production, une dépréciation est constituée afin de ramener la valeur des stocks à ce montant net réalisable.

Les refacturations correspondantes seront enregistrées lors de la facturation effective aux filiales, selon le principe de séparation des exercices.

F/ Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes étant évaluées à leur valeur nominale, une dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

Les dettes sur immobilisation incluent les dettes liées aux investissements ainsi que les dettes liées aux frais d'exploration tels que décrits dans le paragraphe A/ de cette section de l'annexe.

G/ Charges à répartir

Les frais d'émissions d'emprunt sont activés en charge à répartir et amortis sur la durée des emprunts concernés.

H/ Opérations en devises

Les transactions réalisées en devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction. À la clôture de l'exercice, les actifs, passifs et disponibilités sont convertis au taux de clôture et l'écart de change qui en résulte est présenté en écarts de conversion.

Les pertes latentes sont enregistrées en provision pour risques.

Conformément au règlement 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, la Société constate ses gains et pertes de change, pour ceux concernant les transactions commerciales, en autres produits et charges opérationnelles.

I/ Attribution d'actions gratuites

Au 30 juin 2025, deux plans ayant fait l'objet d'une approbation du Conseil d'Administration de la Société sont toujours en cours, avec désignation des bénéficiaires, soit les salariés et dirigeants de la Société.

Aucune charge n'est enregistrée dans les comptes annuels de la Société durant toute la période d'acquisition. En revanche, il est constaté de façon linéaire sur cette période la contribution patronale due sur l'acquisition des actions gratuites. Au 30 juin 2025, cette contribution s'élève au passif à 48 K€.

Il convient de préciser qu'un septième plan est arrivé à échéance au cours de l'exercice 2025, le Président de la Société ayant constaté le 1^{er} juillet 2024 l'attribution définitive de 48.125 actions gratuites aux bénéficiaires de ce plan mis en œuvre par le Conseil d'Administration. La contribution patronale restant à payer au titre de ce septième plan au 30 juin 2025 s'élève à 19 K€ à échéance inférieure à 1 an.

J/ Impôt sur les sociétés

Au 1^{er} juillet 2018, une nouvelle intégration fiscale a été mise en place avec FDE comme société tête d'intégration fiscale, et les sociétés Gazonor Holding, Gazonor, EG Lorraine et

EG NPC dans le périmètre d'intégration.

La filiale indirecte Gazonor Béthune a rejoint le périmètre du groupe d'intégration à compter du 1^{er} juillet 2020, Cryo Pur le 1^{er} juillet 2022 et Concorde Energy le 1^{er} juillet 2024.

Dans le cadre de cette intégration fiscale, chaque société calcule son impôt comme si elle était indépendante, et verse son impôt à la société tête de groupe. Un impôt est ensuite calculé au niveau du groupe fiscal intégré.

K/ Provisions

La Société constitue et évalue ses provisions en application notamment du règlement CRC 2000-06 sur les passifs, celles-ci étant destinées à couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la Société et ses conseils au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.

(i) Remises en état des sites et coûts de démantèlement

Les dépenses futures de remise en état des sites, résultant d'une obligation légale, réglementaire, contractuelle ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de remise en état des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

Les provisions pour remise en état et démantèlement comptabilisées dans les comptes de la Société au 30 juin 2025 concernent les sites d'exploration ayant fait l'objet de forages passés ou actuels sur la région Lorraine.

Considérant la date d'exécution de ces obligations de remise en état, les montants enregistrés ont fait l'objet d'une actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier pour la part liée à l'effet de la désactualisation.

Le taux d'inflation retenu au 30 juin 2025 est le taux d'inflation selon zone Euro Swap 15 ans (2,10%) tandis que le taux d'actualisation est le taux de marché de référence Ibbox Corp AA 10+ (3,70%).

(ii) Engagement de départ en retraite

Pour les régimes à prestations définies et pour les engagements de versements d'indemnités de départ à la retraite, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation.

L'engagement actualisé au titre des indemnités de départ à la retraite n'est pas comptabilisé par la Société mais présenté en annexe.

Au 30 juin 2025, la Société n'a pas constitué d'actif de couverture pour faire face à ces engagements.

(iii) Autres provisions

Les autres provisions correspondent pour l'essentiel à des litiges dans lesquels la Société est impliquée à la date de clôture. Une provision est alors constatée uniquement en cas d'existence d'un fait génératrice au 30 juin 2025, de sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques et d'estimation fiable de l'obligation.

L'estimation de la provision est considérée sur la base de la valeur la plus probable, soit une appréciation fondée sur la valeur du dernier jugement rendu ou l'estimation réalisée par les avocats ou conseils juridiques dans le cas de litiges en cours.

2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

2.1. Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges

Reprises sur amortissements, provisions - transferts de charges	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Reprise sur provision pour dépréciation	0	0
Frais d'émission d'emprunt activés	0	0
Transfert de charges salariales	9 124	6 091
Total reprises et transferts de charges	9 124	6 091

La reprise de 9 K€ concerne des transferts de charges salariales.

2.2. Autres produits

Décomposition des autres produits	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Prestations de services	920 412	1 090 931
Prestations de développement technique	36 929	225 880
Total autres produits	957 341	1 316 811

Sur l'exercice clos le 30 juin 2025, la Société a comptabilisé des autres produits pour 1 M€ contre un montant de 1,2 M€ sur l'exercice précédent. Comme en 2024, il s'agit pour partie de prestations de services centraux et opérationnels refacturées à ses filiales opérationnelles, principalement des coûts de personnel et de structure encourus par FDE pour le bénéfice de ses filiales. Cette refacturation se réalise sur base des coûts réels comptabilisés avec application d'un mark-up de 5% correspondant à une rémunération de pleine concurrence.

2.3. Autres achats et charges externes – autres charges

Les postes les plus significatifs inclus dans les autres achats et charges externes sont présentés ci-dessous pour les exercices clos au 30 juin 2025 et 2024 :

Autres achats et charges externes	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Locations mobilière et immobilières	510 231	103 136
Etudes et recherches	102 813	129 227
Honoraires comptables et juridiques - Consultants	1 348 881	362 844
Honoraires CAC	149 277	208 567
Communication	53 330	88 481
Voyages et déplacements	174 040	163 127
Commissions et autres intermédiaires	122 852	385 374
Services bancaires et commissions	99 725	17 627
Autres charges	1 875 952	969 647
Total Autres achats et charges externes	4 437 103	2 428 031

Les autres achats et charges externes ont augmenté au cours de l'exercice, en raison de frais généraux et honoraires nécessaires au développement et à la croissance du Groupe.

2.4. Charges de personnel

Les charges de personnel de la Société s'élèvent à 1,9 M€ sur l'exercice 2025 (1,5 M€ en 2024). Cette augmentation s'explique essentiellement par l'accroissement des effectifs entre les deux exercices (20 au 30 juin 2025 vs. 15 au 30 juin 2024) pour accompagner le développement du groupe.

Effectifs

Effectifs	30 juin 2025	30 juin 2024
Cadres et dirigeants	18	12
Ouvriers et employés	2	3
Total effectifs à la clôture	20	15

Rémunération des principaux dirigeants

Au 30 juin 2025, deux personnes peuvent être assimilées à cette catégorie, M. Julien Moulin, Président, et M. Antoine Forcinal, Directeur Général. Le montant des rémunérations attribuées aux principaux dirigeants se décompose de la façon suivante :

Rémunération des principaux dirigeants	30 juin 2025	30 juin 2024
Rémunération fixe et variable	125 559	131 355
Total rémunération	125 559	131 355

Les données ci-dessus incluent les rémunérations versées aux dirigeants par d'autres

sociétés du groupe et refacturées à FDE, sous déduction des montants refacturés aux filiales.

2.5. Dotations aux amortissements et provisions

FDE a enregistré 24 K€ en dotations aux amortissements sur l'exercice, contre 22,8 K€ au 30 juin 2024. Aucune dotation aux provisions n'a été constatée sur cet exercice.

2.6. Résultat financier

Les éléments constituant le résultat financier sont les suivants :

Résultat financier	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Dotations sur titres de participation	-109 609	-625 952
Charges d'intérêts	-1 023 156	-599 911
Reprise de dépréciations financières	611 257	
Autres produits/charges financiers	3 049 725	13 711 648
Total résultat financier	2 528 217	12 485 785

Sur l'exercice clos le 30 juin 2025, le résultat financier de la société est principalement constitué de la charge d'intérêts sur avances en compte-courant vis-à-vis de ses filiales, de dotations et reprises sur actifs financiers et notamment sur les actions propres comptabilisées en immobilisations financières et actifs circulants selon leur usage. Il inclut également les intérêts des prêts bancaires ainsi que la distribution de dividendes par sa filiale LFDE International pour un montant de 3 M€.

2.7. Résultat exceptionnel

Au 30 juin 2025, le résultat exceptionnel est de -325 K€, tandis qu'il était de +6,6 K€ sur l'exercice précédent. Le résultat négatif s'explique du règlement de contributions sociales liées à l'attribution d'actions gratuites et de l'enregistrement de la variation sur le contrat de liquidité expliqué précédemment.

L'impact du programme de rachat d'actions lié au plan de 2023 est intégré dans le résultat exceptionnel, avec un effet neutre : une provision de 205 K€ a été constituée pour couvrir le coût d'acquisition enregistrée sous forme de charges de personnel, compensée par des transferts de charges exceptionnels pour les salariés de FDE, et le restant de la provision par des produits exceptionnels à recevoir de nos filiales).

2.8. Impôt sur les bénéfices

La société a constaté un produit d'impôt net de 1,7 M€ pour l'ensemble du groupe d'intégration fiscale.

Au 30 juin 2025, la Société présente des déficits reportables non imputés antérieurs à l'intégration fiscale pour un montant de 3,8 M€.

Le Crédit Impôt Recherche au titre de l'année calendaire 2024 constaté dans les comptes 2025 s'élève à 371 K€.

Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices

Impôt sur les bénéfices	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Intégration fiscale/Impôts sur les bénéfices	1 327 398	1 315 205
Crédit Impôt Recherche	370 871	311 984
Total impôt sur les bénéfices	1 698 269	1 627 189

3. NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. Actifs d'exploration - Immobilisations incorporelles

Comme expliqué dans les règles et méthodes comptables, les dépenses comptabilisées en autres immobilisations incorporelles sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et forages d'exploration.

La variation de ces actifs d'exploration est essentiellement liée aux travaux effectués sur les sites du bassin lorrain (permis Bleue Lorraine) en particulier sur le site de Lachambre, incluant les coûts nécessaires au dépôt de la demande de concession Bleue Lorraine effectué le 28 novembre 2018 auprès du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du Ministère de l'Economie et des Finances.

Au 30 juin 2025, la valeur brute de ces coûts d'exploration atteint 37,5 M€, dont des coûts de remise en état de sites de 1,6 M€ sur la base de calcul concernant toujours les quatre sites concernés, Folschviller, Tritteling, Lachambre et Pontpierre. Son actualisation a été calculée jusqu'en 2040, année limite de référence suite à la loi Hulot promulguée en décembre 2017, sur les bases suivantes :

- Taux d'actualisation (Ibbox Corp AA 10+) : 3,70 % (3,61 % en 2024)
- Taux d'inflation (Zone Euro Swap 15 ans) : 2,10 % (2,31 % en 2024)

Une analyse juridique a été effectuée en lien avec les avocats de la Société au 30 juin 2025, portant sur le statut de chaque permis pour lesquels des coûts d'exploration ont été comptabilisés. La Direction de la Société a également apprécié les résultats des forages et la qualification des réserves à la clôture de l'exercice.

Aucune nouvelle dépréciation n'a ainsi été constatée à la clôture de l'exercice 2025, ni en 2024.

Les variations de valeurs brutes et nettes entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2025 se présentent de la façon suivante :

Variations - valeur brute	30 juin 2024	acquisitions	cessions	autres	30 juin 2025
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	35 592 861	277 098			35 869 959
Actifs - autres PER	303 573			-303 573	0
Provision pour remise en état	1 593 983				1 593 983
Total - valeur brute	37 490 417	277 098	0	-303 573	37 463 941
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2024	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	30 juin 2025
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	-				-
Actifs - autres PER	-303 573			303 573	0
Provision pour remise en état	-505 637	-53 184			-558 821
Total - amortissements et dépréciations	-809 211	-53 184	0	303 573	-558 821
Total - valeur nette	36 681 206				36 905 121

Par permis exclusif de recherche ou concession, hors provision pour remise en état, les actifs d'exploration se composent comme suit :

Permis / concessions	Status	30 juin 2025	30 juin 2024
		€	€
Bleue Lorraine (i)	Concession octroyée	35 869 959	35 592 861
Total - actifs d'exploration (valeur nette)		35 869 959	35 592 861

- (i) La troisième période du permis exclusif de recherche (« PER ») dit **Bleue Lorraine expirant** le 30 novembre 2018, FDE a effectué une demande de concession le 26 novembre 2018, pour une durée de validité allant jusqu'au 1^{er} janvier 2040. La surface demandée est de 191 km², incluant totalement 6 communes et partiellement 34 communes.

Par arrêté ministériel du 20 novembre 2023, la concession Bleue Lorraine a été octroyée à la société FDE. L'Etat a par ailleurs fait appel de son propre arrêté ministériel, après avoir été débouté par le tribunal administratif et condamné, sous astreintes, à publier l'arrêté d'octroi de la concession au bénéfice de FDE.

FDE a produit un mémoire en défense le 12 février 2024. Les associations intervenantes ont produit deux mémoires complémentaires le 14 janvier 2025 auxquels FDE a répondu le 28 juillet 2025. Au jour de la présente, l'Etat n'a pas produit d'observations en réponse.

La cour a eu une clôture de l'instruction au 26 septembre 2025 afin d'inciter le ministre chargé des mines à produire ses observations en réponse avant cette date.

À ce stade de la procédure, l'Etat n'a pas répondu aux observations en défense de FDE.

3.2. Concessions, brevets et solutions informatiques

Variations - valeur brute	30 juin 2024	acquisitions	cessions	autres	30 juin 2025
	€	€	€	€	€
Solution informatique Sage X3	70 270	0			70 270
Autres immobilisations incorporelles	6 036	0			6 036
Total - valeur brute	76 306	0	0	0	76 306
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2024	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	30 juin 2025
	€	€	€	€	€
Solution informatique Sage X3	-56 528	-15 426			-71 955
Autres immobilisations incorporelles	-4 352				-4 352
Total - amortissements et dépréciations	-60 880	-15 426	0	0	-76 306
Total - valeur nette	15 426	-15 426	0	0	0

3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées de petits matériels et outillages, de véhicules ainsi que de mobiliers et matériels informatiques.

Les variations de valeur brute et nette de ces immobilisations étant présentées ci-dessous :

Variations - valeur brute	30 juin 2024	acquisitions	cessions	autres	30 juin 2025
	€	€	€	€	€
Construction	13 775				13 775
Installations et outillages industriels	22 117				22 117
Autres immobilisations corporelles	51 702	10 567			62 269
Immobilisations en cours	353 193	624 377			977 570
Total - valeur brute	440 787	634 943	0	0	1 075 731
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2025	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	30 juin 2025
	€	€	€	€	€
Construction	-4 063	-995			-5 058
Installations et outillages industriels	-17 909				-17 909
Autres immobilisations corporelles	-33 333	-7 573			-40 906
Immobilisations en cours					
Total - amortissements et dépréciations	-55 305	-7 573	0	0	-63 873
Total - valeur nette	385 482	627 370	0	0	1 011 858

3.4. Immobilisations financières - Filiales et Participations

Les autres participations concernent les titres détenus par FDE, uniquement des filiales faisant partie des comptes consolidés que publie la Société. Voir tableau des filiales et participations ci-dessous.

Filiales et participations	EG Lorraine	Celcius	FalkenSun	LFDE International	Concorde Energy Inc	Cryo Pur	Concorde Energie Paris	Greenstat	Alltec	Total
€										
Capital	868 540	1 000	1 000	1 000 000	6 391 000	1 997 000	1 000	14 468 830	117 830	24 846 200
Capitaux propres autres que le capital										-
Résultat net	(22 406)	12 406	(1 155 824)	5 837 180		664 629	(14 312)	(504 685)	638 464	5 455 453
Chiffre d'affaires		209 860	33 400	12 837 000		4 395 000		3 137 000	5 678 000	26 290 260
Quote-part du capital détenue	100%	100%	100%	100%	10%	100%	100%	61,9%	100%	
Valeur brute comptable des titres	868 544	510	750	1	150 000	9 320 272	1 000	17 689 803	9 339 050	37 369 930
Valeur nette comptable des titres	-	510	750	1	-	9 320 272	1 000	17 689 803	9 339 050	36 351 386
Prêts et avances accordés		259 000						266 000	53 000	578 000

Les créances rattachées à des participations pour LFDE International sont liés à un compte-courant dont la plus grande partie du solde est évaluée à sa valeur d'acquisition lors du rachat du groupe Transcor / Gazonor en juin 2016.

La valeur brute des titres de participation détenue a fortement évolué en 2024 sous l'effet de l'acquisition de la société Greenstat ASA, et ses filiales. Cette transaction s'est effectuée pour un total hors frais de 15,7 M€ dont 13,3 M€ pour une augmentation de capital ayant conduit à la détention de 56% environ du capital au 29 février 2024. En 2025, une augmentation de capital supplémentaire de 2 M€ a été réalisée, ce qui a porté le pourcentage de détention à 61,9%.

En 2025, l'évolution des titres a été marquée par l'acquisition d'Alltec pour 100% du capital et un montant de 9,3 M€ dont 6,5 M€ sont présentées en dettes sur fournisseurs d'immobilisations.

3.5. Stocks

Variations - valeur brute	30 juin 2024		variation	30 juin 2025	
	€	€		€	€
Frais de développement	1 057 623		1 956 766		3 014 389
Autres produits en cours	0		853 344		853 344
Total - valeur brute	1 057 623		2 810 110		3 867 733
Dépréciation					
Total - valeur nette	1 057 623		2 810 110		3 867 733

3.6. État des échéances des créances et des dettes

Les autres créances concernent principalement le Crédit Impôt Recherche, la créance d'intégration fiscale liée à l'impôt dû par les filiales, des créances de TVA récupérable ainsi que des créances liées aux comptes-courants Groupe, les comptes-courants créditeurs étant présentés au passif.

L'ensemble des dettes fournisseurs et autre passifs présentés ci-dessous ont une échéance à moins d'un an au 30 juin 2025, hors 46 K€ de contribution patronale sur actions gratuites. Sur ce solde, un montant de 699 K€ est cependant en litige vis-à-vis de la société Entrepose Drilling.

Etat de créances et dettes - 30 juin 2025	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans		Total
			€	€	
Créances rattachées à des participation			17 951 038		17 951 038
Autres immobilisations financières			515 352		515 352
Créances clients et comptes rattachés	1 970 281				1 970 281
Autres créances	7 362 447				7 362 447
Totaux - échéance des créances	9 332 728		18 466 390		27 799 119

Etat de créances et dettes - 30 juin 2025	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans		Total
			€	€	
Emprunts et dettes financières diverses	35 086 455	15 565 224	2 968 750		53 620 429
Dettes fournisseurs - exploitation et immobilisations	11 202 240				11 202 240
Dettes fiscales et sociales - autres dettes	926 768	45 654			972 422
Totaux - échéance des dettes	47 215 463	15 610 878	2 968 750		65 795 091

3.7. Actions propres

Au cours de l'exercice, FDE a acquis 39.312 nouvelles actions pour un montant total de 1,1 M€, qui viennent en complément des 60.307 actions comptabilisés en titres immobilisés. Ces actions pourront être affectées à des plans d'actions gratuites futurs

Variations - valeur brute	30 juin 2024	acquisitions	cessions	autres	30 juin 2025
	€	€	€	€	€
Actions propres plan 2023	411 104				411 104
Actions propres autres plan *	2 115 437	1 146 896			3 262 334
Actions propres	3 150 000				3 150 000
Total - valeur brute	5 676 541	1 146 896			6 823 438
Variations - dépréciations et provisions	30 juin 2024	dot. Prov.	Dépréc.	reprises	30 juin 2025
	€	€	€	€	€
Actions propres autres	-151 540	-109 609		151 540	-109 609
Actions propres	-414 540			414 540	0
Total - dépréciations et provisions	-566 080	-109 609		0	-109 609
Total - valeur nette	5 110 462				6 713 829

* *Reclassement des actions propres en 2025 en titres immobilisés (depuis le poste valeurs mobilières de placement)*

3.8. Capital et capitaux propres

Répartition du capital social

Au 30 juin 2025, le capital social de FDE s'élève à 5,3 M€ et se divise en 5.280.010 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 € chacune, entièrement libérées.

Sur l'exercice, 48.125 nouvelles actions ont été émises suite à l'attribution définitive des actions gratuites aux bénéficiaires du septième plan mis en œuvre en 2022. Cette augmentation de capital s'est faite par incorporation de primes d'émission, suite à la constatation par le Président le 1^{er} juillet 2024 de l'attribution définitive des actions gratuites à leurs bénéficiaires.

Aucune autre opération n'est intervenue sur le capital social depuis le 1^{er} juillet 2024.

Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Valeur au 30 juin 2024	Résultat 2025	Affectation du résultat 2024	Dividendes	Autres variations	Valeur au 30 juin 2025
		€	€	€	€	
Capital social	5 231 885			48 125	5 280 010	
Primes d'émission	44 002 960			-48 125	43 954 835	
Réserve légale	105 762				105 762	
Autres réserves	72 142				72 142	
Report à nouveau	-6 155 666			12 231 102	6 075 436	
Résultat de l'exercice	12 231 102	1 226 050	-12 231 102		1 226 050	
Subventions d'investissement	250 000				250 000	
Provisions réglementées	1 800			5 400	7 200	
Total	55 739 986	1 226 050		-	-	56 971 436

3.9. Paiements fondés sur des actions / actions gratuites

L'Assemblée Générale en date du 23 mars 2016 a autorisé le Conseil d'Administration de procéder à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés et dirigeants mandataires sociaux du Groupe, et ce dans la limite de 5% du capital social, délégation renouvelée par l'Assemblée Générale du 29 novembre 2019 puis lors de celle du 30 novembre 2021, du 30 novembre 2023 selon les mêmes conditions. Cette distribution d'actions gratuites doit se faire par l'intermédiaire d'une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves ou primes.

Les premier, second, troisième, quatrième, cinquième et sixième plans ont donné lieu à des attributions définitives au cours des exercices précédents.

Le septième plan a donné lieu à l'attribution définitive de 48.125 actions au cours de l'exercice écoulé suite à la constatation par le Président le 21 juillet 2024 de l'atteinte des conditions prévues au plan mis en place en 2022.

Le Conseil d'Administration du 18 juillet 2023 a procédé à la mise en œuvre du huitième plan conformément au règlement du plan et l'attribution de 11.902 actions gratuites à 26 bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2024 a procédé à la mise en œuvre du neuvième plan conformément au règlement du plan et l'attribution de 11.306 actions gratuites à 26 bénéficiaires.

La répartition des actions gratuites attribuées dans le cadre des deux plans encore en cours au 30 juin 2025 est présentée ci-dessous :

Plans d'actions gratuites	Nombre d'actions initialement attribuées	Nombre d'actions au 30 juin 2025	Juste valeur
18 juillet 2023	11.902	11.306	48,3
1 ^{er} juillet 2024	76.114	74.129	32,1

Ces actions gratuites seront attribuées définitivement aux bénéficiaires dans les deux ans à compter de leur date d'attribution initiale, à la condition que ces bénéficiaires conservent leur

fonction au sein du Groupe pendant cette durée, et que les autres conditions déterminées dans le cadre de ce plan d'actions gratuites soient respectées.

En application des normes comptables en vigueur, aucune charge n'est reconnue dans le cadre de ces plans, seule la contribution patronale sur l'acquisition définitive des actions par leur bénéficiaire est provisionnée de façon linéaire sur deux ans.

3.10. Emprunts et dettes financières

En tenant compte des comptes courants, les emprunts et dettes financières se décomposent ainsi :

Emprunts et dettes financières diverses	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Prêts d'actionnaires (dont commissions)	0	0
Dettes financières à plus d'un an	0	0
Comptes courants (Gazonor)	10 505 076	10 066 092
Comptes courants (LFDE International)	21 044 172	23 983 889
Emprunts	22 071 181	0
Dettes financières à moins d'un an	53 620 430	34 049 981
Total dettes financières	53 620 430	34 049 981

Cette hausse est attribuée à l'émission de nouveaux prêts contractés par FDE, y compris les prêts ESG d'Arkéa, de la BPI et de la Société Générale.

Par ailleurs, la Société a signé en octobre 2019 un contrat de crédit-bail avec la banque LCL, portant sur un terrain et un ensemble bureaux et entrepôts sur la commune de Faulquemont mis en service en décembre 2020.

3.11. Provisions

Provisions	30 juin 2024	Dotations	Reprises	Autres	30 juin 2025
	€				€
Autres provisions réglementées	195 148	205 271			400 419
Provision pour remise en état	1 236 960	44 654	-53 184		1 228 430
Provision perte de change	628		-628		0
Total provisions	1 432 736	249 925	-53 812	0	1 628 849

La provision pour remise en état concerne les quatre sites lorrains sur lesquels des opérations de forage sont intervenues. Elle est déterminée sur la base d'expertises techniques et de devis externes. Aucune nouvelle obligation technique ou réglementaire n'étant intervenue sur l'exercice 2025, son évolution est uniquement liée à la charge de désactualisation pour 45 K€ et à la modification des hypothèses d'actualisation pour 53 K€, la contrepartie de ce montant ayant été constatée par la diminution des actifs sous-jacents.

Cette provision a été calculée avec 3,70 % de taux d'actualisation et 2,10 % de taux d'inflation.

La provision de 400 K€ correspond aux titres autodétenus, destinés à être attribués aux employés dans le cadre de plans spécifiques.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Engagements sur contrats de location

Contrats de location immobilière

FDE est engagée dans des contrats de bail portant sur des terrains et parcelles situées en région Lorraine, conclu avec des propriétaires particuliers sur de très longues durées (échéance maximale 2091) avec néanmoins possibilité de dénonciation.

Les loyers annuels au titre de ces contrats sont de 82 K€ sur l'exercice 2025, les engagements correspondants s'élevant à 2,4 M€ sur l'ensemble de la durée possible de location, sans évolution significative par rapport à l'an dernier.

Contrats de location mobilière

Dans le cadre de son activité, la société FDE gère une partie de son équipement via des contrats de location simple. Ces contrats concernent essentiellement la location de véhicules et copieurs dont les montants sont très peu significatifs.

4.2. Engagements de crédit-bail

Un crédit-bail immobilier a été conclu le 21 octobre 2019 entre la société FDE et la société Finamur par acte notarié, et portant sur une enveloppe globale d'investissement de 940 K€ afin de construire un ensemble des bureaux et entrepôts sur la zone d'activité de Pontpierre / Faulquemont dont l'achèvement a eu lieu en novembre 2020.

Ce crédit-bail prévoit une maturité de 12 ans, avec une possibilité pour FDE de lever par anticipation l'option d'achat à l'issue d'une période de location de 7 ans, le prix de cette levée d'option en fin de contrat étant fixé à 94 K€.

Redevances par échéance - 30 juin 2025	Au-delà de 5 ans			Total
	A 1 an	De 1 à 5 ans	€	
Loyers crédit-bail	69 485	298 508	256 220	624 213
Totaux - échéance des créances	69 485	298 508	256 220	624 213

La prise d'effet de la location est intervenue au cours de l'exercice 2021.

4.3. Autres engagements

Engagements financiers sur permis

Le tableau ci-dessous décrit les engagements financiers souscrits par la Société à l'égard de deux principaux permis actuellement détenus par la Société et présentant des investissements et frais d'exploration comptabilisés au 30 juin 2025 :

Engagements sur Permis Exclusifs de Recherche	Engagements financiers initiaux	Investissements net réalisés	Engagements résiduels
	€	€	€
Bleue Lorraine	7 700 000	35 869 959	néant

Le permis d'exploration accordé à la Société comprend des engagements financiers en termes de dépenses d'exploration devant être engagées au cours de la durée du permis.

Engagements liés aux départs en retraite

Engagements retraite - solde au bilan	30 juin 2025
Provision pour engagements retraite 30 juin 2025	17540
Provision pour engagements retraite 30 juin 2024	19443
Variation de la provision sur l'exercice 2025	-1 903

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements retraites au 30 juin 2025 sont les suivantes, l'ensemble des salariés de la Société hors mandataires sociaux étant soumis à la législation sociale en vigueur en France :

- Âge de départ : 65 ans
- Progression des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 3,70%
- Taux de rotation : 5%
- Table de mortalité : TGH05/TGF05

Le taux d'actualisation est passé de 3,61% à 3,70% entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2025.

Aucun actif de couverture n'a été mis en place par la Société à la date de clôture.

Engagements financiers sur prêts

Un emprunt a été souscrit par la société Gazonor auprès de Bpifrance Financement en date du 22 octobre 2019 et ce pour un montant nominal de 1,3 M€, visant au refinancement des coûts engagés pour l'acquisition des trois moteurs électriques de type Siemens installés sur le site d'Avion. Cet emprunt présente une maturité de 6 ans avec remboursement linéaire mensuel, pour un taux d'intérêt fixe de 1,5% par an.

Ce prêt est notamment assorti d'une caution solidaire de la société FDE à hauteur de 1,3 M€ pendant toute la durée du financement.

Le prêt participatif souscrit par EG NPC SAS, avec un solde restant de 1 M€, est couvert par la garantie de FDE.

FDE a signé deux prêts stratégiques pour un montant total de 10 M€. Le « Prêt Croissance Relance » auprès de Bpifrance, d'un montant de 5 M€ et d'une durée de 10 ans, permettra à FDE d'accélérer son expansion stratégique, tant sur le marché français qu'à l'international, au-delà de ses projets existants et de son portefeuille déjà sécurisé. Parallèlement, le « Prêt Vert », d'une durée de 5 ans, bénéficie d'une garantie à hauteur de 50 % par le Fonds national « Fonds Prêt Vert 4 » dans le cadre du Plan France Relance. Ce financement est spécifiquement destiné à renforcer les initiatives environnementales d'impact de FDE. En lien avec ce prêt, FDE dispose également d'une garantie complémentaire de 500 000 € visant à sécuriser le remboursement de la somme empruntée.

4.4. Parties liées

Dans le cadre de ses activités, FDE est engagée dans un certain nombre de transactions avec des personnes ou entités considérées comme étant des parties liées sur l'exercice clos le 30 juin 2025. Les montants découlant de ces transactions et comptabilisés dans les comptes annuels sont présentés ci-dessous :

Transactions conclues avec des parties liées	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Titres de participation (valeur brute)	37 369 930	26 024 004
Créances rattachées à des participations	17 951 038	17 951 038
Comptes courants actifs	911 970	217 378
Intégration fiscale	3 650 635	2 547 351
Créances clients - valeur brute	1 327 548	748 590
Créances clients - Factures à établir	1 266 558	1 037 025
Parties liées - actif	62 477 679	48 525 386
Comptes courants passifs (Gazonor, EG NPC, LFDE Int)	-31 549 248	34 049 981
Parties liées - passif	-31 549 248	34 049 981
Prestations de services	920 412	1 090 931
Prestations de développement technique	0	223 339
Management fees	1 432 914	360 570
Parties liées - produits/charges opérationnels	2 353 326	1 674 840
Produits d'intérêts sur comptes courants	3 023 126	13 706 559
Charges d'intérêts sur comptes courants	-499 267	-552 089
Intérêts annuels sur emprunt NEL	0	0
Intérêts annuels sur emprunt EGL	0	0
Parties liées - résultat financier	2 523 859	13 154 470

Relations avec les parties liées

- (i) Une convention de refacturation de prestation de service avait été conclue le 16 janvier 2018 entre FDE et Gazonor, afin que la première refacture des coûts de salaires et structure à la seconde. Au titre de l'exercice 2019, un avenant n°2 a été signé entre ces deux sociétés afin que la refacturation de ces prestations s'appuie sur la base de clés d'allocation en fonction des temps passés par chaque employé de la Société et des coûts réellement comptabilisés sur l'exercice.
- (ii) Une convention prévoyant les mêmes bases de calcul pour la refacturation de prestations de services a été conclue entre la Société et sa filiale indirecte Gazonor Benelux le 23 avril 2019, filiale dont l'activité opérationnelle a débuté fin avril 2019 par la mise en production de son site d'Anderlues.

- (iii) Des conventions similaires avec Cellcius, FalkenSun, Gazonor Béthune, EG NPC, Cryo Pur, Greenstat et Alltec ont été signées.
- (iv) Une convention de développement a été signée avec Gazonor Benelux et Gazonor Béthune respectivement afin de couvrir les services de développement apportés par FDE pour l'accompagnement technique nécessaire à la conception de projets d'Anderlues 1 et 2, Béthune et EG NPC (y compris les études d'ingénierie préliminaire, autorisations, etc.), construction et mise en service de projets conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.
- (v) Une convention similaire avec FalkenSun a été signée en mars 2023 afin de couvrir les services de développement apportés par FDE pour l'accompagnement technique nécessaire à la conception du projet photovoltaïque de Tritteling, sa construction et mise en service conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

La charge brute liée à la rémunération devant être allouée aux membres des Comités de rémunération et d'audit ainsi que du Conseil d'Administration s'élève à 45 K€ sur l'exercice clos le 30 juin 2025, la rémunération des dirigeants étant présentée en partie 2.3 de cette annexe.

4.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par la Société incluent les éléments suivants :

Honoraires des commissaires aux comptes	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Certification des comptes - Française de l'Energie	207 500	130 500
Total honoraires des commissaires aux comptes	207 500	130 500

4.6. Litiges et procédures juridiques en cours

A la date de préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2025, la Société est engagée dans divers litiges et procédures :

(i) Litige ENTREPOSE DRILLING

Un litige oppose La Française de l'Energie à la société Arverne Drilling SAS (anciennement dénommée Entrepose Drilling SAS) et concerne les services de forage et les prestations facturées par cette société pour la campagne de forage de Lachambre fin 2016 et début 2017. FDE considère que les déficiences du matériel de forage mis en œuvre par Arverne Drilling n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés pour ce forage et que ces déficiences ont retardé la campagne de forage de FDE et lui ont causé un préjudice important qui justifie la suspension du paiement des dernières factures relatives à ce forage.

Arverne Drilling conteste cette position de FDE et avait engagé une procédure de référendum pour obtenir le paiement de ces factures ainsi que d'indemnités de résiliation du contrat signé avec FDE en soutenant que FDE a pris l'initiative de la rupture de ce contrat. Le montant total demandé se montait à 3,0 M€ hors taxes. FDE contestait ce fait, imputant la résiliation de ce contrat à Arverne Drilling elle-même. Le 8 septembre 2017, le Tribunal de Commerce de

Paris, statuant en la forme des référés, a condamné FDE à payer à Arverne Drilling la somme de 984 K € hors taxes, décision exécutée.

Arverne Drilling a engagé un contentieux au fond devant le Tribunal de Commerce de Paris pour les factures dont le paiement a été rejeté par le Tribunal statuant en la forme des référés, portant sur un solde de factures de 2,1 M€ hors taxes. FDE a formulé quant à elle une demande reconventionnelle pour l'indemnisation des préjudices du fait des déficiences des prestations de forage fournies par Arverne Drilling et de la résiliation abusive par cette dernière du contrat la liant à FDE.

FDE, sur base d'un rapport de l'expert M. Pierre Gié produit le 7 février 2019, a ainsi demandé une indemnisation d'un montant de 6,3 M€ ainsi que la restitution des sommes déjà versées dans le cadre du contrat initial (soit 1,2 M€ payé en exécution de l'ordonnance de référé du 8 septembre 2017 et 1,4 M€ versé en règlement de factures dans le cadre du contrat résolu).

L'assureur de responsabilité d'Entrepouse Drilling, HDI Global SE, a contesté les conclusions de FDE via notamment un rapport d'expertise du cabinet Erget. En décembre 2019, FDE a assigné en intervention forcée Entrepouse Group, la société mère d'Arverne Drilling, pour obtenir sa garantie de son ancienne filiale.

Le Tribunal de Commerce de Paris a rendu sa décision le 1^{er} octobre 2021 a partiellement fait droit aux demandes d'Arverne Drilling (qui réclamait 2,1 M€ hors taxes) et condamne FDE à payer 865 K€ (plus intérêts au taux légal depuis mai 2018).

FDE a fait appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Paris. L'affaire a été plaidée le 25 mai 2023 et la Cour d'appel de Paris a condamné FDE de payer la somme de 263 K€ à Arvène Drilling.

FDE a réglé cette somme à Arverne Drilling et FDE a régularisé un pourvoi en cassation le 22 novembre 2023. L'avocat aux Conseils de FDE a déposé le 22 mars 2024 un mémoire ampliatif au soutien de la demande de cassation de FDE. La procédure se poursuit et FDE est en attente des écritures des conseils d'Arverne Drilling.

(ii) Litige Xérys

Suite à l'acquisition de Cryo Pur le 31 décembre 2021 auprès des fonds d'investissement Xérys, FDE a soulevé différentes difficultés et anomalies de gestion de Xérys, refusant en conséquence de payer le prix d'acquisition de 2,0 M€.

Le 11 février 2022, Xérys a assigné FDE pour paiement du prix et le 28 février 2022, FDE a assigné au fond Xérys en annulation de la vente / indemnisation pour dol.

Par une ordonnance de référé rendue le 15 avril 2020, Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à la demande de Xérys. FDE a exécuté cette décision et réglé le prix de vente du aux entités de Xérys en avril 2022.

La procédure au fond engagée par FDE contre Xérys devant le Tribunal de Commerce de Paris s'est poursuivie. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal de Commerce de Paris en novembre 2023 et une décision a été rendue le 12 janvier 2024, déboutant FDE.

FDE a fait appel de ce jugement. Les parties ont échangé des écritures et à ce jour aucune

date d'audience n'a été fixée.

Par ailleurs, après l'acquisition de Cryo Pur, la direction a identifié différents travaux des cabinets de consulting BCG et Roland Berger commandités par Xérys visiblement pour préparer la cession de ses actions mais réglés par Cryo Pur.

Cryo Pur a donc engagé devant le Tribunal de Commerce de Paris une action en faute de gestion contre Xérys, dans sa qualité de dirigeant de fait de Cryo Pur, aux fins de rembourser à Cryo Pur les sommes injustement mises à sa charge, soit 813.196 €.

L'affaire a été plaidée devant le Tribunal de Commerce de Paris en juin 2023 et une décision a été rendue le 9 septembre 2023, déboutant Cryo Pur.

FDE a fait appel de ce jugement. L'affaire a été plaidée le 1^{er} juillet 2025 et le jugement est attendu pour le 4 novembre 2025.

4.7. Évènements postérieurs à la clôture

Néant

9.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



1, rue des Arquebusiers
67080 Strasbourg Cedex



43-47, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

LA FRANCAISE DE L'ENERGIE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Forvis Mazars
Société par actions simplifiée inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Colmar
Capital de 400 000 euros - RCS Strasbourg B348 600 990 -

BDO Paris
Société de Commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris
Capital de 3 000 000 euros – RCS Paris 480 307 131

LA FRANCAISE DE L'ENERGIE

Société anonyme

RCS : 501 152 193 R.C.S. Metz

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

A l'assemblée générale de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Evaluation des actifs d'exploration**

Description du risque

Comme indiqué dans le paragraphe A « Immobilisations incorporelles – actifs d'exploration » de la note « 1.2 Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des dépenses d'exploration valorisées au coût historique.

En particulier, les coûts d'exploration comptabilisés en immobilisations incorporelles s'élèvent au 30 juin 2025 à une valeur nette de 36 905 K€ et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle, permis par permis.

Nous avons considéré l'évaluation des actifs d'exploration comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, et des estimations et jugements nécessaires (notamment le volume de gaz et la viabilité technique et économique de chaque projet) pour conduire les tests de dépréciation.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à examiner les indicateurs de perte de valeur des actifs d'exploration comptabilisés à l'actif du bilan.

Nous avons ainsi :

- mené des entretiens au cours de l'exercice avec la direction de la société et obtenu son appréciation sur la qualification des réserves sur la base du rapport de certification qui avait été établi par MHA Petroleum Consultants portant sur les réserves de gaz ;
- pris connaissance de l'analyse juridique effectuée par les avocats de la société portant sur le statut de chaque permis pour lequel des coûts d'exploration ont été comptabilisés ;
- analysé avec la direction de la société les conséquences des différentes décisions judiciaires rendues au cours de la période, leur impact sur la valeur des actifs et les arguments permettant de justifier le maintien de la valeur des actifs ;
- examiné le test de dépréciation mené sur ces actifs et nous nous sommes assurés de la conformité des hypothèses retenues avec celles issues du dernier business-plan validé par le management.

- **Evaluation des titres de participation et créances envers les filiales**

Description du risque

Comme indiqué dans la note « 3.4. Immobilisations financières – Filiales et participations » et « 4.4. Parties liées » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation figurent au bilan au 30 juin 2025 pour un montant de 36 351 K€ nets et les créances rattachées pour 17 951 K€.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés pour être ramenés à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 1.2.C de l'annexe. Les créances sont évaluées à leur valeur nominale et dépréciées lorsqu'un risque de recouvrement existe (note 1.2.F de l'annexe).

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et créances envers les filiales comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, et des estimations et jugements nécessaires pour conduire les tests de dépréciation.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de la valorisation des titres de participation et créances envers les filiales, nous avons ainsi :

- pris connaissance de la méthode de détermination de la valeur d'utilité retenue par la Direction ;
- vérifié la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et l'exactitude des calculs arithmétiques réalisés ;
- vérifié, pour les données historiques utilisées que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;
- mené des entretiens avec la direction du groupe afin de comprendre les principales hypothèses opérationnelles retenues (revenus et coûts opérationnels futurs) pour le calcul des valeurs d'utilité ;
- apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues, notamment le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme, compte tenu de l'environnement économique et des spécificités propres au secteur d'activité des filiales.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

- **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société La Française de l'Energie par décision des actionnaires du 29 novembre 2019 pour le cabinet Forvis Mazars et du 3 décembre 2020 pour le cabinet BDO Paris.

Au 30 juin 2025, le cabinet Forvis Mazars était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris dans la cinquième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Strasbourg, le 31 octobre 2025

BDO Paris

Paris, le 31 octobre 2025



Laurence FOURNIER

Associée



Sébastien HAAS

Associé

10. COMPTES CONSOLIDÉS

10.1 COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice clos le 30 juin 2025	Notes	30-juin-25	30-juin-24
		€	€
Chiffre d'affaires	2.1	30 369 650	31 446 065
Autres produits opérationnels	2.2	1 763 130	1 338 685
Coûts des biens et services vendus	2.3	-11 498 537	-7 349 778
Autres charges administratives et opérationnelles	2.3/2.4	-11 820 313	-9 639 899
Autres produits/(charges)	2.5	5 640 513	2 058 647
Part dans le résultat des ent, associées - opérationnel		2 822 656	1 873 883
EBITDA		17 277 099	19 727 603
Dotations nettes sur provisions	2.6	-406 780	-11 164
Dotations aux amortissements et dépréciations		-4 720 213	-3 827 944
Résultat opérationnel courant		12 150 106	15 888 495
Résultat opérationnel		12 150 106	15 888 495
Produits financiers	2.7	1 256 490	632 361
Coût de l'endettement financier brut	2.7	-5 662 350	-3 068 684
Autres charges financières	2.7	-1 475 840	-214 762
Part dans le résultat des ent, associées - non opérationnel		-898 006	-1 296 036
Résultat avant impôts		5 370 400	11 941 374
Impôts courants et différés	2.8	-2 209 440	-2 803 510
Résultat net		3 160 960	9 137 864
		57%	63%
Résultat net, part du groupe		3 677 090	9 721 222
Résultat net, part des intérêts ne donnant pas le contrôle		-516 130	-583 358
<i>Résultat global par action, part du groupe</i>			
<i>- Résultat de base par action</i>		<i>0,70</i>	<i>1,86</i>
<i>- Résultat dilué par action</i>		<i>0,70</i>	<i>1,86</i>

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL

Exercice clos le 30 juin 2025	30-juin-25	30-juin-24
	€	€
Résultat net	3 160 960	9 137 864
Éléments transférables ultérieurement en résultat	-	-
Écarts actuariels sur régimes de retraites	31 726	-14 431
Effet d'impôt	-7 932	3 608
Éléments non transférables ultérieurement en résultat	23 794	-10 823
Résultat global	3 184 754	9 127 041
Résultat global, part du groupe	3 700 182	9 485 550
Résultat global, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	-515 428	-583 358
<i>Résultat global par action, part du groupe</i>		
<i>- Résultat de base par action</i>	<i>0,94</i>	<i>1,81</i>
<i>- Résultat dilué par action</i>	<i>0,94</i>	<i>1,81</i>

BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 30 juin 2025	Notes	30-juin-25	30-juin-24
		€	€
ACTIFS			
Écart d'acquisition	3.1	9 043 580	9 704 971
Actifs d'exploration	3.2	39 282 540	39 100 856
Autres immobilisations incorporelles	3.3	6 000 830	675 830
Droits miniers prouvés	3.4	23 545 870	23 752 231
Autres immobilisations corporelles	3.5	76 837 040	49 807 522
Participations dans les entreprises associées et coentreprises		9 816 350	8 336 653
Actifs financiers non courants	3.6	2 515 550	1 313 761
Impôts différés actifs	2.8	6 579 150	4 069 233
Actifs non courants		173 620 910	136 761 056
Stocks	3.7	669 050	1 517 356
Créances clients et comptes rattachés	3.8	6 251 100	3 777 675
Autres actifs courants	3.8	15 315 800	9 618 213
Charges constatées d'avance et étaillées	3.8	957 950	413 310
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.9	62 574 810	47 618 325
Actifs courants		85 768 710	62 944 879
Total Actifs		259 389 620	199 705 935
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital	3.7	5 280 010	5 231 885
Primes	3.7	43 954 840	44 002 960
Autres réserves		33 358 150	23 399 459
Résultat net part du groupe		3 677 090	9 721 222
Écart de conversion		-218 970	174 328
Autres éléments des capitaux propres		43 080	20 043
Capitaux propres - part groupe		86 094 210	82 549 898
Intérêts ne donnant pas le contrôle		14 720 650	7 921 982
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		100 814 860	90 471 879
Dette financière non courante	3.12	121 265 810	74 794 824
Provisions non courantes	3.14	2 918 720	3 151 035
Provisions pour engagements de retraite	3.14	33 150	82 061
Impôts différés passifs	2.8	9 964 500	6 860 681
Autres passifs non courants		6 014 090	2 153 035
Passifs non courants		140 196 270	87 041 636
Dette financière courante	3.12	3 767 380	6 354 541
Provisions courantes	3.14	737 720	724 528
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.13	4 907 870	7 525 236
Fournisseurs d'immobilisations		2 699 980	5 392 164
Autres passifs courants	3.13	6 265 550	2 195 950
Passifs courants		18 378 500	22 192 419
Total Capitaux propres et Passifs		259 389 620	199 705 934

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE		Notes	30 juin 2025	30 juin 2024
Exercice clos le 30 juin 2025			€	€
Résultat net de l'ensemble consolidé			3 160 960	9 137 864
Résultat des entreprises associées	2.7		-1 924 650	-577 846
Charge d'impôt courant et différé			2 209 700	2 803 510
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs des immobilisations corporelles et incorporelles			4 289 670	3 827 944
Dotations nettes aux provisions			406 860	11 164
Plus/moins-value sur cessions d'actifs	4.1		271 760	-562 558
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	4.1		-4 589 000	7 009 602
Variation du BFR - autres actifs et passifs			1 622 335	-9 312 894
Charge sur plans d'attribution d'actions	2.6		1 525 870	1 592 203
Coût de l'endettement financier brut			5 662 350	3 184 455
Impôt payé			-2 927 000	-3 182 390
Autres éléments non monétaires			-60 190	277 024
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			9 648 665	14 208 078
Activités d'investissement				
Frais d'exploration immobilisés	3.2		-277 100	-255 561
Investissements corporels et incorporels	3.4		-19 960 110	-8 956 263
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels			671 900	0
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations			-2 692 150	-340 891
Subventions encaissées sur activités d'investissement			3 300 190	86 007
Acquisition/cession d'actifs financiers			-829 080	391 385
Acquisition de participation net de trésorerie			-4 033 350	-2 283 931
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT			-23 819 700	-11 359 255
Activités de financement				
Apport en capital sur filiales			0	198 753
Rachat d'actions propres			-1 147 000	-2 675 000
Émission d'emprunts et dettes financières (hors frais)	3.9		42 390 300	15 800 000
Remboursement d'emprunts et dettes financières	3.9		-6 556 890	-8 193 155
Remboursement dette de location IFRS 16			-255 170	
Autres dettes financières	3.9		0	-86 071
Coût de la dette nette: intérêts payés			-5 662 350	-3 063 346
Frais payés sur emprunts			0	-300 000
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT			28 768 890	1 681 181
Écarts de conversion			358 080	122 707
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE			14 955 935	4 652 711
Trésorerie nette à l'ouverture			47 618 325	42 965 614
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE			62 574 260	47 618 325

La trésorerie brute à la clôture présentée dans le tableau de flux de trésorerie consolidé est constituée des comptes bancaires nets des concours bancaires courants, des comptes de caisse ainsi que de la part de la trésorerie issue du contrat de liquidité mis en œuvre par le Groupe.

La ligne « Acquisition de participation net de trésorerie » comprend uniquement les impacts de la prise de contrôle d'Alltec, soit l'investissement effectué par le groupe FDE diminué de la trésorerie apportée par Alltec dans son bilan d'ouverture.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 30 juin 2025	Actions				Autres éléments des capitaux propres	Résultat et autres réserves - part du groupe	Total capitaux propres - part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres de l'ensemble
	Nombre	Valeur nominale	Capital	Primes					
	€	€	€	€	€	€	€	€	€
Au 30 Juin 2023	5 182 604	1	5 182 604	44 052 241	30 866	24 685 316	73 951 027	-276 005	73 675 022
Résultat net						9 721 222	9 721 222	-583 358	9 137 864
Autres éléments du résultat global					-10 823		-10 823		-10 823
Plan d'attribution d'actions gratuites						1 592 203	1 592 203		1 592 203
Actions propres						-2 526 541	-2 526 541		-2 526 541
Autres variations (dont écarts de conversion)						117 984	117 984	-46 158	71 826
Augmentation de capital (actions gratuites)	49 281	1	49 281	-49 281			0		0
Augmentation de capital (filiales)						-54 782	-54 782	265 221	210 439
Acquisition Greenstat						-240 392	-240 392	8 562 282	8 321 890
Au 30 Juin 2024	5 231 885	1	5 231 885	44 002 960	20 043	33 295 010	82 549 897	7 921 982	90 471 879
Résultat net						3 677 090	3 677 090	-516 130	3 160 960
Autres éléments du résultat global					23 092		23 092	702	23 794
Plan d'attribution d'actions gratuites						1 525 874	1 525 874		1 525 874
Actions propres						-1 147 000	-1 147 000		-1 147 000
Autres variations						111 585	111 585	6 533 296	6 644 881
Augmentation de capital (actions gratuites)	48 125	1	48 125	-48 125			0		0
Restructuration / Allocation PPA						-767 328	-767 328	682 829	-84 499
Réserve de conversions						120 999	120 999	97 971	218 970
Au 30 juin 2025	5 280 010	1	5 280 010	43 954 835	43 135	36 816 230	86 094 210	14 720 650	100 814 860

La variation des capitaux propres, s'élevant à 10,3 M€ au cours de l'exercice 2025, résulte principalement du rachat d'actions propres pour 1,5 M€, de l'attribution définitive d'actions gratuites dans le cadre du sixième plan mis en œuvre en 2022, pour un montant de 1,1 M€, ainsi que des opérations de restructuration liées aux variations de pourcentage d'intérêt dans nos filiales étrangères. Par ailleurs, les effets de conversion ont un impact positif de 218 K€.

À l'issue de la période d'acquisition prévue par le règlement du plan, et après la réalisation de l'ensemble des conditions de présence, 48.125 actions ont été attribuées, donnant lieu à une augmentation de capital par incorporation de primes d'émission.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. RÈGLES, MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Principes généraux et base de préparation des comptes consolidés

Le 31 octobre 2025, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés du Groupe FDES.A. pour l'exercice clos le 30 juin 2025. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale devant se tenir le 5 décembre 2025.

FDE S.A. est la société mère domiciliée et immatriculée en France de l'ensemble consolidé du Groupe au 30 juin 2025, dont le périmètre est présenté en note 4.11 de cette annexe aux comptes consolidés. Le siège social de la société est sis Avenue du District 57 380 Pontpierre. Les principales activités du groupe consistent en la production de solutions énergétiques bas carbone spécifiques à chaque territoire. Le Groupe opère principalement en France, Belgique, Luxembourg, Norvège, Bosnie et aux Etats-Unis.

Le périmètre de consolidation a évolué sur cet exercice par rapport au 30 juin 2024, les sociétés norvégiennes Halsa Biogass AS et Alver Biogass AS (via sa filiale française Cryo Pur), et les sociétés américaines Atira et Helaуча ont été intégrées. De plus, Alltec AS a également intégré le périmètre de consolidation au cours de l'exercice. Les sociétés, de droit norvégien, ont pour vocation respectivement de développer l'activité opérationnelle de Cryo Pur en Norvège avec la mise en place d'unité de production de GNR et Bio- CO₂ ainsi que l'hydrogène bas carbone.

En dehors de ces sociétés, les variations du pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées au cours de cet exercice concernent Biogy Solutions AS, et sa filiale Askjenergy AS, ainsi que Greenstat. Au 30 juin 2025, FDE détient 100% de Biogy et de Askjenergy suite au rachat des parts de l'actionnaire minoritaire historique.

Au 30 juin 2025, FDE détient désormais 61,9% de Greenstat AS, suite à une augmentation de capital dédiée à FDE et effectuée au cours de l'exercice.

Les comptes consolidés de l'exercice 2025 ont été établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne et applicables à la date de clôture du 30 juin 2025.

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en Euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère et de ses filiales, hors Concorde Energy Inc., Atira Energy Corp. et Helaucha LLC (dollar américain) qui n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, et hors Cryo Pur Norge AS, Biogy Solutions AS, Askjenergy AS, Halsa Biogass AS, Alver Biogass AS et Alltec AS (couronne norvégienne).

Les nouveaux amendements parus au Journal Officiel de l'Union européenne et d'application obligatoire ont été pris en compte mais sans impact sur les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2025 :

- Amendements à IFRS 3 : Mise à jour de la référence au cadre conceptuel ;
- Amendements à IAS 16 : Produits générés avant l'utilisation prévue ;
- Amendements à IAS 37 : Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est

- déficitaire ;
- Améliorations annuelles : Processus annuel d'amélioration des normes – cycle 2018-2020.

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée de normes ou amendements dans ses comptes consolidés au 30 juin 2025.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS requiert de la part de la Direction générale du Groupe un recours à des estimations, hypothèses et jugements qui affectent l'information présentée dans les comptes consolidés condensés et leurs notes annexes, notamment les actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés ou présentés à la date de clôture ainsi que les produits et charges comptabilisés sur la période.

Ces estimations, hypothèses et jugements sont basés sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables à la date de préparation des états financiers. Ils font l'objet d'une revue régulière par la Direction Générale du Groupe et peuvent donc être sensiblement révisés en cas de changement des circonstances ou suite à de nouvelles informations. Certains de ces estimations, hypothèses ou jugements pourraient avoir des impacts significatifs sur l'information présentée et les réalisations définitives pourraient également être différentes des montants inclus dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes.

La mise en œuvre de ces estimations, hypothèses et jugements dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés et de leurs notes annexes au 30 juin 2025 concerne principalement la mise en œuvre du principe de continuité d'exploitation, l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières d'exploration, la dépréciation des actifs et la détermination de leur valeur recouvrable, les provisions pour remise en état des sites, la constatation des actifs et passifs d'impôts différés ainsi que l'évaluation des paiements fondés sur des actions.

1.2. Règles et méthodes comptables

A/ Principes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, le Groupe retient la méthode de consolidation par intégration globale dès lors que les trois conditions suivantes sont cumulativement réunies pour démontrer le contrôle :

- La détention du pouvoir sur l'entité
- L'exposition ou les droits à des rendements variables sur l'entité
- La capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements.

Les transactions, les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées, ainsi que les profits internes réalisés sont éliminés.

Les participations dans les co-entreprises sont comptabilisées selon la méthode la mise en équivalence, de même pour les participations dans les entreprises associées dans lesquels le Groupe exercice une influence notable, lorsque cette dernière peut être démontrée.

B/ Continuité d'exploitation

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Direction Générale évalue la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

En particulier, la Direction générale du Groupe revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation reste assurée, en tenant compte notamment de l'échéance de ses différents actifs et passifs et de ses cash-flows prévisionnels dont ceux issus de ses ventes de gaz, d'électricité et de chaleur.

Les flux de trésorerie d'exploitation générés par le Groupe pour l'exercice 2024/2025 s'élèvent à 9,3 M€ contre 14,2 M€ sur l'exercice précédent, en raison notamment de la baisse des prix de l'énergie. Au 30 juin 2025, la trésorerie du Groupe est positive pour 62,6 M€.

Les prévisions et les estimations de la Direction du Groupe quant à sa capacité à poursuivre son exploitation reposent en particulier sur les facteurs suivants : poursuite de la production de gaz, d'électricité et de chaleur dans les Hauts-de-France et dans le Grand-Est et d'électricité en Belgique selon les plans et hypothèses prévues (évolution des prix du gaz et d'électricité, quantité et qualité des volumes produits sur sites, capacité à injecter sur les réseaux), contrôle sur les charges générales et administratives, réalisation des opérations de maintenance et de grandes révisions nécessaires au bon fonctionnement de ses installations, notamment des cogénération installées dans les Hauts-de-France et en Wallonie.

Pour ce qui concerne les projets d'investissements significatifs pouvant être initiés dans les douze prochains mois, le Groupe a déjà obtenu les financements nécessaires notamment via les trois émissions d'obligations vertes octroyées par Edmond de Rothschild Asset Management (EDRAM) en date du 15 septembre 2021 pour un montant de 25 M€, intégralement souscrites, en date du 30 septembre 2022 pour un montant de 20 M€, intégralement souscrites également et en date du 1^{er} mai 2024 pour un montant de 60 M€, dont 10 M€ souscrites en juin 2024, 10 M€ en décembre 2024, 5 M€ en avril 2025 et 5 M€ en juin 2025.

Les prévisions du Groupe jusqu'à fin juin 2026 indiquent qu'il sera en mesure de générer une trésorerie suffisante pour garantir la continuité de ses activités. Cette capacité à maintenir un flux de trésorerie solide témoigne de la robustesse de son modèle opérationnel et lui permettra de répondre efficacement à ses engagements financiers tout en se préparant à d'éventuelles opportunités de développement.

En s'appuyant sur ces données et prévisions, le Groupe estime qu'il dispose des capacités nécessaires pour poursuivre ses activités d'exploitation au cours de l'exercice 2026, ainsi que pour les douze mois suivants. Il se sent confiant quant à sa capacité à répondre à ses besoins de trésorerie et à honorer les dettes inscrites à son bilan. Cette analyse prudente et réaliste témoigne de la solidité de sa situation financière et de sa stratégie opérationnelle, permettant ainsi de garantir la stabilité et la pérennité de ses activités dans un environnement économique en constante évolution. Les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2025 ont ainsi été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

C/ Information sectorielle

L'information sectorielle présentée dans les comptes consolidés du Groupe est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs.

L'activité du Groupe est regroupée aux fins d'analyse et de prise de décisions de la Direction générale en quatre secteurs opérationnels et qui se caractérisent par un modèle différent en termes d'exploitation et de valorisation du gaz d'une part et d'exploitation solaire d'autres part. Ces secteurs opérationnels sont les suivants au 30 juin 2025, recouvrant à cette date les zones géographiques dans lesquelles l'activité du Groupe est présente aujourd'hui :

- Exploitation et valorisation du gaz de mine (Pas-de-Calais - Hauts de France / Anderlues -Wallonie) : captage de gaz présent dans les mines et valorisation sous forme de gaz, d'électricité ou de chaleur ;
- Exploitation solaire (Moselle-Grand Est, Norvège, Bosnie) : valorisation sous forme de chaleur et d'électricité ;
- Exploitation et valorisation du gaz de charbon et hydrogène (Moselle -Grand Est) : prospection, certification de réserves de gaz de charbon et récupération de ce gaz pour une valorisation en gaz et/ou hydrogène en circuits courts ;
- Autres secteurs :
 - Cryo Pur dont l'activité est de développer et opérer des unités d'épuration et de liquéfaction du biogaz afin de produire du GNR et du Bio-CO₂ et l'activité hydrogène de Greenstat ;
 - Greenstat dont l'activité est de développer et exploiter des infrastructures d'énergies renouvelables afin de produire de l'hydrogène et du solaire ;
 - Alltec dont l'activité est l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction de solutions d'énergie renouvelable principalement en Norvège, avec une expertise reconnue dans le biogaz, l'hydrogène et l'ammoniac.

D/ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'une obligation de performance est satisfaite par le transfert d'un bien ou d'un service au client, ce transfert étant considéré comme intervenu lorsque le Groupe n'est plus impliqué ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif des biens et services cédés.

Les obligations de performances sont identifiées à l'origine et déterminées sur base des termes contractuels et des pratiques commerciales habituelles et ce après identification des contrats rentrant dans le champ d'IFRS 15. Les prix de transaction sont eux alloués à chaque obligation de performance au prorata de leur prix de vente séparé.

Les ventes de gaz, d'électricité et de chaleur sont enregistrées selon les termes contractuels avec les principaux clients du Groupe, Axpo, EDF Obligations d'Achats, Electrabel, Engie, Dalkia, SAVE, et Primeo.

E/ Regroupement d'entreprises et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode requiert la comptabilisation des actifs et des passifs identifiables par le Groupe à leur juste valeur.

L'affectation du prix d'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition.

L'acquéreur doit comptabiliser l'écart d'acquisition positif à l'actif du bilan à la date d'acquisition, évalué comme étant l'excédent entre :

- la contrepartie transférée, le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition figurant au bilan ont été déterminés selon la méthode dite du goodwill partiel.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, le recensement et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire. À l'issue de cette analyse complémentaire, l'écart d'acquisition négatif est comptabilisé directement en résultat.

F/ Méthodes de conversion

(1) Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les filiales hors zone Euro et dont la monnaie n'est pas celle d'une économie en hyperinflation ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie nationale et ont converti leurs états financiers sur la base :

- du taux moyen de l'exercice pour les postes du compte de résultat et les flux, sauf en cas de forte variation de leur monnaie nationale ;
- du cours de change en vigueur au 30 juin pour les postes du bilan. La part du Groupe dans les différences de conversion qui en résultent est portée dans les capitaux propres au poste « Écarts de conversion », jusqu'à ce que les investissements auxquels elle se rapporte soient vendus ou liquidés. La part revenant aux tiers est portée au poste « Intérêts minoritaires ».

(2) Opérations en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie de fonctionnement de la filiale au taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la clôture de l'exercice, les créances, disponibilités et dettes en monnaies étrangères sont valorisées au taux de change de clôture, ou de couverture le cas échéant ; les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées dans le compte de résultat.

G/ Contrat de liquidité

Dans le cadre de la cotation de FDE sur le marché parisien Euronext, compartiment C, un contrat de liquidité est mis en œuvre en vue de limiter la volatilité intra-journalière de ses actions. Ce contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement), avait été signé initialement le 15 juin 2016 avec Aurel BCG pour une mise à disposition de liquidités pour un montant de 350 K€ à répartir entre un compte de liquidité et un compte titre.

En date du 22 juin 2017, ce contrat de liquidité avait été transféré de la société Aurel BGC à Midcap Partners (Louis Capital Markets) puis TC ICAP (EUROPE), nouveau prestataire de services d'investissement, contrat renouvelé le 15 mars 2019 aux mêmes conditions de fonctionnement. Au 30 juin 2025, la part trésorerie de ce contrat représente 125 K€ contre 23 K€ sur l'exercice précédent.

Au 30 juin 2025, FDE détient un contrat de rachat d'actions avec un solde de liquidités de 2 K€ à la clôture de l'exercice.

H/ Paiement fondé sur des actions

Au regard de la norme IFRS 2, les plans d'actions gratuites sont réglés en instruments de capitaux propres. L'avantage octroyé, évalué à partir du cours de l'action FDE à la date d'attribution pendant la période d'obtention des actions gratuites, constitue une charge de personnel avec contrepartie en capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, la charge de personnel correspondant au plan d'attribution d'actions gratuites est étalée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, avec contrepartie en capitaux propres.

Pour les options de souscription et/ou d'achat d'actions réservés aux salariés, ou les actions gratuites pouvant être attribuées aux salariés, cette juste valeur est enregistrée en frais de personnel avec une contrepartie directe en capitaux propres dès l'attribution des droits au salarié, de façon étalée sur toute la durée d'acquisition de ces actions pour l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites en vigueur au sein du Groupe à la clôture 2025.

L'évaluation de la juste valeur des options de souscription, attributions d'actions gratuites et assimilés est effectuée notamment sur la base du cours de bourse de l'action, du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option, en tenant compte de l'absence de dividendes sur la période d'acquisition des droits.

I/ Impôts courants et différés

La charge d'impôt de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Elle intègre le montant comptabilisé en France au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dans la mesure où le Groupe considère que cette dernière répond à la définition d'un impôt sur le résultat donné par la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat.

Un impôt différé est calculé et comptabilisé selon la méthode bilancielle pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et leur valeur fiscale (sauf cas particuliers prévus par la norme IAS 12), ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. L'évaluation des impôts différés est faite en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont présentés au bilan en actifs et passifs non courants.

La recouvrabilité des impôts différés actifs est appréciée par entité fiscale, en prenant en compte les estimations de résultat fiscal futur dérivées du plan stratégique de chaque pays et les impôts différés passifs existant à la clôture. Les impôts différés actifs dont la recouvrabilité n'est pas considérée comme probable font l'objet d'une dépréciation.

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables, notamment la France, la Norvège et la Belgique. Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture et applicable aux périodes au cours desquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés : les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement de taux est prise, et ce en résultat sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées directement en capitaux propres. Aucune variation de taux n'a été constatée pour l'exercice 2025, sauf au Luxembourg.

Au 30 juin 2025, le montant des déficits non reconnus s'élève à 49,0 M€, dont LFDE International (Luxembourg) pour 7,1 M€, Greenhill (Belgique) pour 2,8 M€, Cryo Pur pour 26,3 M€ et Greenstat pour 12,8 M€.

J/ Dépenses d'exploration

Les dépenses comptabilisées en actifs d'exploration dans le bilan consolidé sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et des forages d'exploration. Les coûts d'études et d'analyse ainsi que tous les coûts engagés avant l'obtention des titres miniers sont passés en charge de façon immédiate. Les dépenses géologiques et géophysiques, incluant les campagnes sismiques de prospection, sont également comptabilisées directement en charges de la période.

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production des ressources du sous-sol est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

Les forages d'exploration sont comptabilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- Le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- Dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, les coûts d'exploration sont immobilisés quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - Le puits a mis en évidence un volume suffisant de gaz pour justifier, le cas échéant, sa mise en production en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués,
 - Le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation d'études de développement, et en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisation d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Les coûts d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions sont comptabilisés en charges.

K/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les réserves minières acquises prouvées.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements et des pertes de valeur éventuellement constatées conformément à IAS 16. Pour les actifs significatifs, concernant notamment les actifs en lien avec les moteurs et compresseurs utilisés par les filiales Gazonor, EG NPC et Gazonor Benelux pour la production d'électricité verte, les composants ont été identifiés et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Les droits miniers prouvés sont amortis selon la méthode de l'unité de production basée sur les réserves prouvées et probables.

Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation et de leur valeur résiduelle éventuelle. Les durées retenues sont les suivantes :

Constructions	10 à 20 ans
Agencements constructions	5 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Aménagement de sites	25 ans
Matériel et outillages industriels	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	3 à 5 ans

L/ Dépréciation et pertes de valeur des actifs immobilisés

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs, ce test étant réalisé au moins une fois par an pour les goodwill et actifs incorporelles à durée de vie indéfinie.

En particulier, les droits miniers et actifs d'exploration, comptabilisées en immobilisations incorporelles, font l'objet de tests de dépréciation, et ce aux bornes des unités génératrices de trésorerie définis pour le Groupe comme des champs ou groupement de champs d'hydrocarbures présentant une homogénéité et une cohérence en matière de production, de traitement et d'évacuation de ces hydrocarbures. Pour le Groupe, ces UGT recoupent au 30 juin 2025 les différents PER actuellement détenus.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction générale du Groupe. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels reflète le taux de rendement attendu par les investisseurs dans le domaine d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité.

Les principales hypothèses opérationnelles sur lesquelles s'appuie le Groupe pour réaliser ses tests de dépréciations sur les actifs d'explorations et les droits miniers sont les suivantes :

- Volumes de vente estimés à partir des capacités de production portant notamment sur les installations électriques (nombre de cogénérations mises en place) et gazières. La capacité de production a été définie puis un coefficient de « disponibilité » a été intégré, tenant compte par exemple des périodes de maintenance ou des arrêts non prévus.
- Prix de vente selon contrats en cours et formules d'indexation le cas échéant. Pour l'électricité, il peut s'agir notamment des prix fixe sur long terme ou prix de marché, avec une moyenne effectuée sur les différents sites de production du Groupe.
- Prix d'achat de l'électricité, notamment défini en considérant la part couverte ou non par les droits ARENH.

Enfin, les indices de pertes de valeur retenus par le groupe sont de plusieurs ordres :

- L'évolution du prix du gaz, que ce soit au réel ou en prix futur, notamment à partir de l'indice PEG Nord utilisé comme référence contractuelle ;
- Les évolutions des réserves de gaz en sous-sols à partir de leur mise à jour effectuée selon les rapports de réserves indépendants ;
- Les arrêts ou réduction d'exploitation de site à partir de décisions prises par la direction ou de contraintes réglementaires.

M/ Contrats de locations

Depuis le 1^{er} janvier 2019, tous les contrats de location (hors exemptions prévues par la norme IFRS 16, cf. ci-dessous) sont comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué, en contrepartie d'un engagement locatif correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location.

Au compte de résultat, la norme IFRS 16 prévoit de comptabiliser une charge d'amortissements en charge opérationnelle courante et une charge d'intérêts en résultat financier.

Au tableau des flux de trésorerie, les paiements locatifs, représentatifs du paiement des intérêts et du remboursement de l'engagement locatif, affectent les flux de financement.

Le Groupe comptabilise l'ensemble de ses contrats de location, soit dès lors qu'ils confèrent au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, selon un modèle dans lequel sera reconnu au bilan un actif au titre du droit d'utilisation des actifs loués en contrepartie d'un passif pour les obligations locatives associées.

Le Groupe comptabilise l'ensemble de ses contrats de location, soit dès lors qu'ils confèrent au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, selon un modèle dans lequel sera reconnu au bilan un actif au titre du droit d'utilisation des actifs loués en contrepartie d'un passif pour les obligations locatives associées.

La mesure comptable de ces éléments au bilan dépend des éléments suivants :

- L'estimation de la durée qui sera retenue pour chaque contrat. La détermination de cette durée correspond à la durée non résiliable, à laquelle s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le preneur a la certitude de ne pas exercer ;
- La combinaison des composantes fixe et variable des paiements contractuels ;
- La détermination du taux d'emprunt marginal dans le cas où le taux implicite du contrat n'est pas facilement déterminable.

Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions proposées par la norme sur les contrats de location, à savoir les contrats dont la durée est inférieure à 12 mois et les contrats dont la valeur à neuf du bien sous-jacent est inférieur à 5 K\$.

Par ailleurs, sont exclus du champs d'IFRS 16 les contrats de bail portant sur des terrains et parcelles, car correspondant à des locations conclues dans le contexte de l'exploration de ressources minières, pétrolières, de gaz naturel.

N/ Stocks

Conformément à la norme IAS 2 – Stocks, les stocks de marchandises sont principalement constitués au 30 juin 2025, des pièces détachées et de rechange ainsi que de lubrifiant utilisés par les sites de Gazonor ainsi que de panneaux solaires utilisés pour les installations d'énergie solaire de Greenstat.

Ces derniers sont valorisés à leur coût de revient ou d'acquisition, majoré des frais accessoires d'achat, et ne pouvant excéder leur valeur de réalisation. Les mouvements de stocks sont valorisés selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation de ces stocks est inférieure à leur coût de revient ou d'acquisition.

Une dépréciation de 167 K€ a été enregistrée au 30 juin 2025 (132 K€ en 2024).

O/ Actifs et passifs financiers

La juste valeur (ou valeur de marché) correspond, pour les actifs, au prix de vente qui serait obtenu en cas de cession et, pour les passifs, au montant qui serait versé pour les transférer, ces transactions hypothétiques étant conclues dans des conditions de négociations normales.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux risques de fluctuation des prix des matières premières. Ces instruments financiers sont à ce stade comptabilisés en prenant en compte la variation de juste valeur des instruments dérivés en résultat ou en autres éléments du résultat global et figure au bilan dans les rubriques correspondant à leur nature.

Précisément, le Groupe fixe les prix de vente d'une partie des volumes de gaz et d'électricité attendus, via des instruments dérivés souscrits par LFDE International. Les critères permettant une comptabilisation de couverture au sens d'IFRS 9 au 30 juin 2025 n'étant pas remplis, la variation de juste valeur de ces dérivés a été enregistrée en autres produits et charges opérationnels.

(i) Prêts et créances financières

Les prêts et créances sont des actifs financiers, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en autres actifs financiers et en créances commerciales.

(ii) Les actifs détenus jusqu'à échéance

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Les actifs détenus jusqu'à échéance sont présentés en autres actifs financiers.

(iii) Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée des frais de transactions et primes directement imputables à leur émission. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les principaux passifs financiers non dérivés comprennent :

- les emprunts obligataires ;
- les intérêts courus non échus ;
- les emprunts et concours bancaires ;
- les dettes financières relatives aux créances titrisées pour lesquelles le Groupe supporte le risque de crédit ;
- les dettes fournisseurs.

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres ou en dette suivant que l'option de conversion constitue ou non un instrument de capitaux propres, net d'impôt.

(iv) Contrat de factoring

Un contrat de factoring a été mis en place en janvier 2018 par l'entité Gazonor. Ce dernier

s'analyse comme un contrat avec recours, avec conservation de la quasi-totalité des risques et avantages liées aux créances.

À la clôture 2025, les créances cédées mais n'ayant pas encore fait l'objet d'un règlement par le client final sont présentées parmi les créances clients avec une contrepartie comptabilisée en dette financière courante.

(v) Frais d'émission d'emprunt et prime de non-conversion

Les frais d'émission directement attribuables à l'émission d'un passif financier sont déduits de la juste valeur initiale de la dette et mécaniquement étalés sur la durée de vie de cette dernière selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Un montant de 832 K€ a ainsi été déduit des dettes financières au 30 juin 2025.

La prime de non-conversion liée à l'emprunt obligataire est également étalée sur la durée de l'emprunt et comptabilisée au passif en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette prime a été calculée sur la base des données contractuelles de l'emprunt et selon l'hypothèse de calcul la plus probable au 30 juin 2025.

P/ Provisions courantes et non-courantes

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Les provisions comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques ou charges.

(i) Remises en état des sites et coûts de démantèlement

Les dépenses futures de remise en état des sites, résultant d'une obligation légale, réglementaire, contractuelle ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de remise en état des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

Les provisions pour remise en état et démantèlement comptabilisées dans les comptes du Groupe au 30 juin 2025 concernent les sites d'exploration ayant fait l'objet de forages passés ou actuels sur la région Lorraine ainsi que les sites utilisés par Gazonor, Gazonor Béthune et EG NPC dans les Hauts-de-France et Gazonor Benelux en Wallonie dans le cadre de la production de gaz et d'électricité verte.

Considérant la date d'exécution de ces obligations de remise en état, les montants enregistrés ont fait l'objet d'une actualisation. Le taux d'inflation retenu au 30 juin 2025 est le taux d'inflation Zone Euro Swap 15 ans (2,10% contre 2,31% au 30 juin 2024) tandis que le taux d'actualisation est le taux de marché de référence Ibbox Corp AA 10+ (3,70% contre 3,61% au 30 juin 2024), basé sur les données indépendantes de Willis Towers.

(ii) Engagement de départ en retraite

Selon les lois et usages, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité sociale, régimes complémentaires de retraite, fonds de pension à cotisations définies).

Ces cotisations sont comptabilisées en charges quand elles sont dues, aucun passif n'étant comptabilisé au bilan.

Pour les régimes à prestations définies et pour les engagements de versements d'indemnités de départ à la retraite, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation.

Le coût des services rendus est reconnu en résultat opérationnel, le coût financier étant lui enregistré en résultat financier de l'exercice. Conformément à IAS 19, Les écarts actuariels issus notamment des changements de taux d'actualisation et des variations démographiques sont constatés en autres éléments du résultat global.

Au 30 juin 2025, le Groupe n'a pas constitué d'actif de couverture pour faire face à ces engagements de retraite.

(iii) Autres provisions

Les autres provisions courantes et non courants correspondent pour l'essentiel à des litiges dans lesquels le Groupe est impliqué à la date de clôture. Une provision est alors constatée uniquement en cas d'existence d'un fait génératrice au 30 juin 2025, de sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques et d'estimation fiable de l'obligation.

L'estimation de la provision est considérée sur la base de la valeur la plus probable, soit une appréciation fondée sur la valeur du dernier jugement rendu ou l'estimation réalisée par les avocats ou conseils juridiques dans le cas de litiges en cours.

Q/ Subventions d'investissement

Conformément aux deux traitements comptables possibles selon la norme IAS 20, les subventions d'investissements sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations auxquelles elles se rapportent, excepté pour les subventions finançant des immobilisations non encore constatés dans les comptes consolidés.

2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

2.1. Chiffre d'affaires

Sur l'exercice clos le 30 juin 2025, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 30,4 M€ comparé à 31,4 M€ sur l'exercice précédent. Les ventes du Groupe ont été réalisées pour près de 53 % via ses filiales françaises Gazonor, Gazonor Béthune, et EG NPC. Ces sites de production situés dans les Hauts-de-France, correspondant aux activités de production et de vente de gaz, d'électricité verte, et de chaleur auprès de leurs clients EDF Obligations d'Achats, Save Energies, et Dalkia. En outre, 18 % des revenus sont générés par la vente d'électricité en Belgique (Wallonie, site d'Anderlues) avec Engie Electrabel. Par ailleurs, 10 % des ventes proviennent de l'électricité solaire et des services EPC en Norvège, via la filiale Greenstat, et 19 % des solutions EPC sont issues de la nouvelle filiale Alltec, acquise en février 2025.

La décomposition du chiffre d'affaires est la suivante pour les exercices 2025 et 2024 :

Décomposition du chiffre d'affaires - En M€	30 juin 2025	30 juin 2024
Ventes de gaz - France	8,1	7,3
Ventes d'électricité - France	7,4	14,2
Ventes d'électricité - Belgique	5,5	7,7
Ventes de chaleur - France	0,5	0,4
Ventes Cryo Pur	0,0	0,5
Ventes Greenstat	3,1	1,3
Ventes Alltec	5,7	0,0
Chiffre d'affaires annuel	30,4	31,4

2.2. Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels s'affichent à 1,8 M€ au 30 juin 2025 et concernent principalement la valorisation de la déclaration des Crédit Impôts Recherche au titre de l'année civile 2024 d'un montant de 730 K€ et de refacturations de services liées à certains projets menés durant l'année.

2.3. Coûts des biens et services vendus, charges administratives et opérationnelles

Le coût des biens et services vendus inclut les éléments suivants, correspondant aux coûts de production directement liés aux ventes de gaz, d'électricité et de chaleur, dont principalement les coûts d'électricité et d'entretien et maintenance :

Coûts des biens et services vendus	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Electricité/Gaz Naturel	3 036 430	2 713 484
Achat équipements et consommables	4 428 830	583 145
Entretien et maintenance	1 974 080	1 808 797
Prestations techniques dont injection Gaz	1 460 400	736 655
Charges de personnel	598 797	665 948
<i>Variation de périmètre GREENSTAT (N/A)</i>	0	841 750
Total coûts des biens et services vendus	11 498 537	7 349 778

Les coûts des biens et services vendus ont augmenté de 4,1 M€, principalement en raison des nouvelles entrées dans le périmètre de Greenstat (+1,2 M€) et Alltec (+2,9 M€). À périmètre constant, la hausse des coûts est liée à l'augmentation des coûts d'électricité et de gaz pour respectivement 248 K€ et 323 K€, des coûts de maintenance de 165 K€ et des prestations techniques de 724 K€, compensée par une diminution des achats d'équipements et de consommables de 1,4 M€.

Les charges administratives et opérationnelles se répartissent comme suit, principalement en lien avec les entités FDE, Cryo Pur, LFDE International, Greenstat et Alltec :

Autres charges administratives et opérationnelles	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Honoraires, consultants	3 488 056	2 292 113
Voyages et déplacements	332 082	198 195
Etudes et recherches	0	138 588
Services bancaires	156 329	183 038
Assurances	378 850	435 215
Communication	371 991	105 594
Locations	262 358	56 034
Autres coûts	42 324	791 218
Impôts et taxes hors IS	206 160	254 446
Charges de personnel	7 013 059	2 267 808
Production stockée	-1 956 770	
Actions gratuites	1 525 874	1 592 203
<i>Variation de périmètre GREENSTAT (N/A)</i>		1 325 445
Total autres charges administratives et opérationnelles	11 820 313	9 639 897

Les autres charges administratives et opérationnelles du Groupe sont en augmentation en lien avec le développement de ses activités, notamment à l'international et l'intégration de Greenstat comptabilisée sur cet exercice pour l'intégralité de l'année pour un impact de +1,3 M€ et la contribution de la nouvelle intégration d'Alltec pour 5 mois pour près de 1,5 M€.

Enfin, les charges associées aux actions gratuites s'élèvent à 1,5 M€ en 2025, contre 1,6 M€ en 2024.

2.4. Charges de personnel

Les salaires augmentés des charges sociales du Groupe s'élèvent à 7,6 M€ en 2025, sous l'effet de la hausse des effectifs liée à l'intégration des sociétés Greenstat et Alltec, ou hors charges liées aux actions gratuites, à 4,2 M€ à périmètre constant sur l'exercice 2025 (contre 3 M€ en 2024).

Charges de personnel	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Salaires bruts	5 811 778	2 063 868
Charges sociales	1 800 281	869 888
Charge liée aux actions gratuites attribuées	1 525 874	1 592 203
<i>Variation de périmètre GREENSTAT (N/A)</i>		<i>882 752</i>
Total charges de personnel	9 137 933	5 408 711

Effectifs

L'effectif moyen ETP atteint 72,5 employés sur l'ensemble de l'exercice clos le 30 juin 2025, en hausse par rapport à l'exercice 2024 avec 47,88 employés. À noter l'addition de 59 employés Alltec au 30 juin 2025.

Effectifs	30 juin 2025	30 juin 2024
Cadres et dirigeants	28	25
Ouvriers et employés	85	11
<i>Variation de périmètre GREENSTAT (N/A)</i>		<i>17</i>
Total effectifs à la clôture	113	53

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs de cette entité.

Au 30 juin 2025, deux personnes sont assimilées à cette catégorie, M. Julien Moulin, Président de FDE, et M. Antoine Forcinal, Directeur Général.

Le montant des rémunérations attribuées aux principaux dirigeants se décompose de la façon suivante :

Rémunération des principaux dirigeants	30 juin 2025	30 juin 2024
Rémunération fixe et variable	832 915	665 044
Total rémunération	832 915	665 044

Le montant de la rémunération brute comprend une charge de 246 K€ comptabilisée sur l'exercice 2025 envers la société NEL, holding personnelle du Président du Groupe (242 K€ en 2024).

2.5. Autres produits / charges

Au 30 juin 2025, FDE a fixé jusqu'à fin 2026 les prix de vente d'une partie des volumes de gaz et d'électricité attendus, via des instruments dérivés souscrits par LFDE International. Les critères permettant une comptabilisation de couverture au sens d'IFRS 9 au 30 juin 2025 n'étant pas remplis, la variation de juste valeur de ces dérivés a été enregistrée en autres produits et charges opérationnels.

Autres produits/(charges)	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Indemnités assurance dommage - Gazonor	0	551 137
Juste valeur des positions ouvertes de couvertures de prix	5 873 460	1 025 519
Divers Produits/Charges	-232 947	481 991
Total autres produits/(charges)	5 640 513	2 058 647

2.6. Amortissements et dotations nettes aux dépréciations

La charge d'amortissement et de dépréciation pour perte de valeur comptabilisée sur l'exercice clos le 30 juin 2025 est en hausse, atteignant 4,4 M€ contre 3,8 M€ sur l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2025, l'augmentation de la charge d'amortissement des installations industrielles est principalement due aux investissements réalisés sur EG NPC et FalkenSun, ainsi qu'à l'intégration d'Alltec.

L'impact de l'application de IFRS 16 sur l'exercice est de 366 K€.

Amortissements et pertes de valeur	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Amortissement des installations industrielles	3 713 313	2 947 401
Amortissement des réserves minières HdF	193 970	212 375
Amortissement d'autres immobilisations corp/incorp	325 130	208 045
IFRS 16	366 310	276 398
Dépréciations comptes clients	121 490	
<i>Variation de périmètre GREENSTAT (N/A)</i>		183 725
Total amortissements et pertes de valeur	4 720 213	3 827 944

Les dotations nettes de reprises sur provisions se décomposent de la façon suivante :

Dotations nettes aux provisions	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Provisions pour remise en état de sites	-25 990	-512 877
Dépréciation des stocks	35 470	26 147
Autres provisions pour risques et litiges	397 300	497 894
Total dotations nettes aux provisions	406 780	11 164

Une reprise nette sur provision pour gros entretien de 25 K€ a été constatée au cours de l'exercice 2025. Les autres provisions pour risques sont principalement constituées pour couvrir le prix de l'électricité sur les actions gratuites.

2.7. Résultat financier

Les éléments constituant le résultat financier sont les suivants :

Résultat financier	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Produits financiers	1 010 300	632 361
Coûts de l'endettement financier brut	-5 662 350	-3 068 684
Gains et pertes de change	244 700	0
Autres éléments financiers	-1 474 350	-214 762
Total résultat financier	-5 881 700	-2 651 084

Le coût de l'endettement financier est constitué des charges d'intérêt et commissions sur les financements du Groupe et a connu une augmentation sur l'exercice clos le 30 juin 2025, suite au nouveaux financements contractés avec Arkéa, la BPI et la Société Générale et l'utilisation du financement obtenu auprès d'EDRAM.

Les autres éléments contiennent notamment la charge de désactualisation liée aux provisions pour démantèlement et remise en état des sites.

2.8. Impôts courants et différés

En 2025, la charge d'impôt courant correspond à l'impôt payé belge, et l'impôt sur la fortune minimum due par la filiale LFDE International située au Luxembourg.

L'intégration fiscale a été mise en place au 1^{er} juillet 2018 avec FDE comme société tête d'intégration fiscale française, comprenant également les sociétés Gazonor, Gazonor Holding, EG Lorraine, EG NPC, Gazonor Béthune, Cryo Pur et Concorde Energie. Le résultat fiscal de cette intégration était de -51 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

Enfin, aucun changement de taux d'impôt n'est intervenu au cours de l'exercice 2025, sauf au Luxembourg.

La charge d'impôt de cet exercice et de l'exercice comparable précédent se décompose de

la façon suivante :

Charge d'impôt	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Impôt courant de l'exercice	1 185 180	2 912 362
Impôt courant	1 185 180	2 912 362
Variation des impôts différés	1 024 260	-108 852
Impôts différés	1 024 260	-108 852
Total charge d'impôt	2 209 440	2 803 510

Analyse des impôts différés

Par source d'impôts différés reconnus au bilan, on retrouve principalement les déficits reportables existants ainsi que les droits miniers, de façon similaire à la période précédente. Une nouvelle source d'impôt différé concerne les profits latents sur opérations internes.

Ventilation et source des impôts différés au bilan	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Déficits reportables	3 135 057	3 286 073
Certificats d'Economie d'Energie	16 468	20 667
IFRS 16 - Contrats de location	79 670	32 425
Provision pour engagements retraite	14 279	20 515
Profit latent sur opérations internes	386 739	708 463
Démantèlement Belgique	-5 282	1 089
Greenstat	2 458 290	
Alltec	111 660	
Compensation IDA / IDP	382 269	
Impôts différés actifs	6 579 150	4 069 233
Réserves minières	-5 859 498	-5 905 828
Provisions grosses révisions	-501 610	-548 804
IFRS 9 - Instruments Financiers	-1 227 158	-250 745
Crédit Bail	-41 945	-32 225
Brevets Cryo Pur	-73 847	-123 078
Incorporels Alltec - PPA	-1 878 173	
Compensation IDA / IDP	-382 269	
Impôts différés passifs	-9 964 500	-6 860 681
Total impôts différés nets au bilan	-3 385 350	-2 791 448

Les impôts différés sur déficits reportables ont été calculés au niveau de chaque société ou intégration fiscale le cas échéant, en se basant sur les perspectives de recouvrabilité individuelle.

Au 30 juin 2025, les déficits n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs représentent des montants reportables 49,0 M€, dont LFDE International (Luxembourg) pour 7,1 M€, Greenhill (Belgique) pour 2,8 M€, Cryo Pur pour 26,3 M€ et Greenstat pour 12,8 M€. Dans les trois législations concernées, les déficits du groupe sont reportables indéfiniment, avec néanmoins des mécanismes de plafonnement annuels s'appliquant en France et en Belgique.

L'impôt différé passif constaté initialement sur les réserves minières suite à l'allocation du prix d'acquisition par FDE du groupe LFDE International / Gazonor est lui repris annuellement au même rythme que les amortissements sous-jacents.

Rapprochement du taux effectif d'impôt et du taux théorique

Le rapprochement entre le taux d'imposition théorique (taux moyen en France de 25 %) et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'établit de la façon suivante :

Rapprochement taux effectif d'impôt et taux théorique	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Résultat net de l'ensemble consolidé (Impôt sur les sociétés)	3 160 960	9 137 864
Résultat avant impôt	2 132 390	2 803 510
Taux d'imposition français	25,00%	25,00%
Charge d'impôt théorique	-1 323 3338	-2 985 344
IDA non reconnus sur l'exercice	846 280	-473 986
Crédit d'impôt recherche	729 850	167 121
Différences permanentes don ret. IFRS	-567 638	88 988
Redressement fiscal	-133 908	0
Déficits utilisés non reconnus précédemment	1 350 276	309 883
Dividendes	-3 011 199	0
Autres (contribution add, variation taux...)	-22 714	-54 633
Résultat des entreprises associées	0	144 462
Charge d'impôt dans le compte de résultat	-2 132 390	-2 803 510

2.9. Résultat par action

Au 30 juin 2025	Résultat par action	Résultat dilué par action
	€	€
Résultat net part du Groupe	3 677 090	9 721 222
Ajust. Effet P&L des actions dilutives	1 525 870	1 592 203
Total numérateur	5 202 960	11 313 425
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	5 280 010	5 228 240
Actions gratuites non encore attribuées	48 125	64 434
Total dénominateur	5 328 135	5 292 674
Ratios au 30 juin 2025	0,98	2,14

Selon la norme applicable (IAS 33), le calcul du résultat par action a été réalisé à partir du résultat net part du groupe et du nombre d'actions en circulation (moyenne pondérée tenant compte de l'émission de 48.125 nouvelles actions au 1^{er} juillet 2024).

Le calcul du résultat dilué par action s'est fait en retraitant du résultat net part du groupe l'impact de la charge liée aux actions dilutives, et en rajoutant au nombre d'actions en circulation les actions gratuites non encore attribuées définitivement aux salariés (plans 8 et 9 d'attribution tels que présentés en note 3.11 de l'annexe aux comptes consolidés et plan 7 jusqu'à l'émission effective de ses actions au 1^{er} juillet 2024). Ces instruments ayant un effet anti-dilutif, avec un résultat dilué par action de 2,14 contre 0,98 pour le résultat par action, le Groupe n'en a pas tenu compte, d'où un résultat dilué par action équivalent à 2,14.

3. NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. Écarts d'acquisition

Sur l'exercice clos au 30 juin 2021, un écart d'acquisition de 48 K€ avait été constaté en lien avec l'acquisition en février 2021 **de 100% de Greenhill SA**, société belge détentrice de la Concession de Monceau-Fontaine, Marcinelle et Nord de Charleroi (N° 038), et ce pour un prix de 203 K€. Aucun écart d'évaluation n'a été constaté dans l'affectation définitive de ce prix d'achat, avec notamment des déficits reportables non reconnus s'élevant à 2,8 M€.

Sur l'exercice clos au 30 juin 2022, un écart d'acquisition complémentaire a été reconnu dans les comptes consolidés du groupe pour un montant de 4,5 M€, intégralement lié à la prise de contrôle de 94% du capital de **Cryo Pur**, société spécialisée dans le traitement du biogaz et sa liquéfaction en GNR et Bio-CO₂. Cette acquisition avait été réalisée par FDE pour un prix de 2,5 M€ payé en numéraire.

À la date d'arrêté des comptes 2023, l'affectation définitive du prix d'achat avait été finalisée avec la constatation d'impôts différés actifs sur déficits reportables pour 446 K€ et la comptabilisation d'actifs incorporels identifiables pour un montant net d'IDP de 738 K€, portant notamment sur les brevets détenus par Cryo Pur :

- WO 2015 / 173491 « *Method and device for liquifying methane* » : Ce brevet revendique une pression optimale du point de vue de la minimisation de la consommation d'énergie et est directement utilisé dans les équipements Cryo Pur.

- WO 2016/162643 "Method for recovering energy from dry ice at infra-atmospheric pressure" Ce brevet revendique la récupération de la froideur du CO₂ solide par sublimation à une pression infra atmosphérique optimale, avec un gain énergétique est de plus de 15% comparativement à la méthode actuelle.
- EP 20158502.3 « Procédé et dispositif pour assurer le sous-refroidissement de fluides frigorigènes ». Ce brevet est générique pour tous les systèmes de réfrigération, afin d'éviter une perte d'efficacité énergétique. Ce dispositif et cette régulation seront implantés sur les nouveaux système Cryo Pur.
- FR 21101231 « Extraction de dioxyde de carbone ». Ce brevet concerne le procédé d'extraction du dioxyde de carbone (CO₂) contenu dans du méthane liquide sous pression supérieure à 6 bars.

Écarts d'acquisitions	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Cryopur	4 494 890	4 526 164
Greenhill	47 850	47 848
Greenstat	1 879 230	5 130 959
Alltec	1 773 660	0
Stavanger	847 950	0
Total - valeur brute	9 043 580	9 704 971

Sur l'exercice clos au 30 juin 2024, un **écart d'acquisition** a été reconnu dans les comptes consolidés du groupe pour un montant de 4,4 M€, intégralement lié à la prise de contrôle de **56,3% du capital de Greenstat**. Bien qu'un pipeline riche en projets autorisés et valorisables soit présent, tel que le projet Agder bénéficiant d'une subvention de 148 MNOK (équivalent à 12,6 M€) d'ENOVA, aucune valorisation DCF probabilisée n'a été enregistrée. Ainsi, compte-tenu des déficits existants et des projections futures l'écart d'acquisition a été affecté à la constatation d'impôts différés actifs sur déficits reportables pour 2,5 M€.

Sur l'exercice clos au 30 juin 2025, un premier **écart d'acquisition** d'un montant de 1,8 M€ a été enregistré dans les comptes consolidés du groupe, entièrement lié à l'**acquisition de 100 % des parts d'Alltec**, fournisseur norvégien de premier plan de solutions énergétiques à faible émission carbone, avec une excellente expérience dans la construction d'usines d'H₂ et de GNR en Norvège. Un second **écart d'acquisition** a été constaté dans les comptes consolidés, celui-ci est lié à l'intégration de Stavanger Investering Selskap, renforçant ainsi le positionnement de FDE en Norvège.

Ces écarts d'acquisitions s'expliquent par les synergies possibles avec les activités existantes de FDE, notamment solaire et hydrogène, mais aussi par le renforcement du positionnement de FDE en Norvège et à l'international. L'acquisition d'Alltec a été réalisée par FDE pour un prix de 110 MNOK (équivalent à 9 M€).

À l'entrée dans le périmètre FDE, les capitaux propres d'Alltec atteignaient 10 MNOK, soit un total d'actifs de 88 MNOK et des dettes s'élevant à 82,6 MNOK. À la date de clôture des comptes consolidés 2025, l'affectation définitive du prix d'achat n'est pas considérée par le groupe comme finalisée, la valeur des actifs et des passifs repris pouvant faire l'objet d'analyse dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition résiduel au niveau du Groupe de 9,0 M€ s'explique par les synergies

possibles avec les activités existantes de FDE (axées notamment sur la réduction des émissions de CO₂ eq via le captage et la valorisation du gaz de mine) en maximisant la valorisation des importantes réserves de gaz du Groupe, mais aussi par le renforcement du positionnement de FDE sur les marchés stratégiques du gaz vert et du CO₂ en intégrant la technologie Cryo Pur permettant l'épuration et la liquéfaction de tout type de gaz (biogaz, gaz de décharges, gaz de torchère, gaz rares...).

3.2. Actifs d'exploration

Comme expliqué dans les règles et méthodes comptables, les dépenses comptabilisées en actifs d'exploration dans le bilan consolidé sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et des forages d'exploration.

La variation de ces actifs d'exploration est surtout liée aux travaux d'entretien courant effectués sur les sites du bassin lorrain (permis Bleue Lorraine) en particulier sur le site de Lachambre.

Au 30 juin 2025, la valeur brute de ces coûts d'exploration atteint 40 M€, dont des coûts de remise en état de sites de 1,6 M€.

Une analyse juridique a été effectuée en lien avec les avocats de la Société au 30 juin 2025, portant sur le statut de chaque permis pour lesquels des coûts d'exploration ont été comptabilisés. La Direction de la Société a également apprécié les résultats des forages et la qualification des réserves à la clôture de l'exercice.

Aucune nouvelle dépréciation n'a ainsi été constatée à la clôture de l'exercice 2025.

Les variations de valeurs brutes et nettes entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2025 se présentent de la façon suivante :

Variations - valeur brute	30 juin 2024	acquisitions	cessions	30 juin 2025
	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	35 592 860	277 098		35 869 958
Actifs - autres PER	2 304 133		-303 573	2 000 560
Actifs - PER Anderlues	469 207			469 207
Provision pour remise en état	1 593 983			1 593 983
Total - valeur brute	39 960 182	277 098	-303 573	39 933 707

Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2024	dot. Amort.	dot. Dépréc.	Rep. Dépréc.	30 juin 2025
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	0				0
Actifs - autres PER	-303 620			303 573	-47
Actifs - PER Anderlues	-50 069		-18 364		-68 434
Provision pour remise en état	-505 636		-53 184		-558 820
Total - amortissements et dépréciations	-859 326	0	-71 548	303 573	-627 301
Total - valeur nette	39 100 857	277 098	-71 548		39 306 406

Par permis exclusif de recherche ou concession, hors provision pour remise en état, les actifs d'exploration se composent comme suit :

Permis / concessions	Status	30 juin 2025	30 juin 2024
		€	€
Bleue Lorraine (i)	<i>Concession jusqu'au 1er janvier 2040</i>	35 869 958	35 592 860
La Folie de Paris (ii)	<i>Renouvelé jusqu'au 7 août 2021</i>	2 000 513	2 000 513
Anderlues	<i>Concession jusqu'en 2038</i>	400 773	419 138
Total - actifs d'exploration (valeur nette)		38 271 244	38 012 510

(i) Permis BLEUE LORRAINE

La troisième période du permis exclusif de recherche (« PER ») dit **Bleue Lorraine expirant le 30 novembre 2018**, FDE a effectué une demande de concession le 26 novembre 2018, pour une durée de validité allant jusqu'au 1^{er} janvier 2040. La surface demandée est de 191 km², incluant totalement 6 communes et partiellement 34 communes.

Une décision implicite de rejet de la demande de concession Bleue Lorraine est née le 11 juin 2022. Une Requête contestant le rejet implicite de la demande de concession Bleue Lorraine a été déposée le 12 juillet 2022 au Tribunal Administratif de Strasbourg, puis FDE a lancé un référé suspensif pour forcer le Ministre chargé des mines de produire ses observations dans les plus brefs délais (avec astreinte de 5 K € par jour).

Par arrêté en date du 26 avril 2023, le Ministre en charge des mines a rejeté la demande de concession Bleue Lorraine. FDE a introduit une requête reprenant les éléments déjà invoqués et venant répondre aux motifs avancés par l'administration pour rejeter la demande de concession Bleue Lorraine. Par une décision en date du 4 juillet 2023, le Tribunal administratif a considéré que FDE avait suffisamment justifié ses capacités techniques pour extraire le gaz de couche et a démontré le caractère exploitable du gisement.

Le tribunal a donc annulé l'arrêté du 26 avril 2023 et enjoint l'Etat d'accorder à FDE la concession Bleue Lorraine sous trois mois, sous astreinte de 500 € par jour de retard. Par arrêté ministériel du 20 novembre 2023, la concession Bleue Lorraine a été octroyée à la société FDE.

L'Etat a par ailleurs fait appel de son propre arrêté ministériel, après avoir été débouté par le Tribunal administratif et condamné, sous astreintes, à publier l'arrêté d'octroi de la concession au bénéfice de FDE. Cet appel n'est pas suspensif et la procédure est en cours.

(ii) Permis LA FOLIE DE PARIS

Le PER dit « La Folie de Paris » a fait l'objet d'un arrêté ministériel du 31 janvier 2018 le prolongeant jusqu'au 7 août 2021 au bénéfice de la société Concorde Energie Paris. Ce permis porte en partie sur les départements de l'Aube, de la Marne et de la Seine-et-Marne sur une superficie de 199 km² pour un engagement financier minimal de 5,4 M€.

Une demande de prolongation exceptionnelle de la troisième période a été réputée reçue par l'administration le 6 avril 2021 et déclarée recevable. Une réponse était attendue au plus

tard le 2 octobre 2022. Aucune réponse n'ayant été fourni à cette date Concorde Energie Paris a introduit un gracieux a été introduit pour demander le retrait du rejet implicite ainsi intervenu. Le ministère a répondu par courrier réceptionné le 15 janvier 2023 que l'instruction était toujours en cours.

Un recours au fond a été déposé le 8 mars 2023 et un référé suspensif déposé le 10 mars 2023, requête rejetée par ordonnance. Le dernier mémoire en réplique a été déposé le 11 mars 2024.

Un jugement a été rendu défavorable le 7 avril 2025 rejetant la requête de FDE pour obtenir l'annulation du rejet de la demande de prolongation exceptionnelle. FDE a fait appel à cette décision par une requête déposée le 5 juin 2025.

3.3. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels ainsi que des frais de recherches et développement de la filiale Gazonor totalement amortis. Au 30 juin 2025, dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition relatif à l'acquisition d'Alltec, des contrats commerciaux (3,7 M€) ainsi qu'une technologie (1,5 M€) ont été reconnus, et sont amortis respectivement sur 10 ans et 5 ans.

Comme rappelé dans le paragraphe 3.1 de cette annexe, un écart d'évaluation a été comptabilisé au titre des brevets détenus par Cryo Pur, et amortis sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les principaux brevets détenus par Cryo Pur sont :

- WO 2015 / 173491 « Method and device for liquifying methane » : Ce brevet revendique une pression optimale du point de vue de la minimisation de la consommation d'énergie et est directement utilisé dans les équipements Cryo Pur.
- WO 2016/162643 "Method for recovering energy from dry ice at infra-atmospheric pressure". Ce brevet revendique la récupération de la froideur du CO₂ solide par sublimation à une pression infra atmosphérique optimale, avec un gain énergétique est de plus de 15% comparativement à la méthode actuelle.
- EP 20158502.3 « Procédé et dispositif pour assurer le sous-refroidissement de fluides frigorigènes ». Ce brevet est générique pour tous les systèmes de réfrigération, afin d'éviter une perte d'efficacité énergétique. Ce dispositif et cette régulation seront implantés sur les nouveaux système Cryo Pur.
- FR 21101231 « Extraction de dioxyde de carbone ». Ce brevet concerne le procédé d'extraction du dioxyde de carbone (CO₂) contenu dans du méthane liquide sous pression supérieure à 6 bars.
- FR 2401554 « Extraction cryogénique de NOx par givrage ».

3.4. Droits miniers

Pour l'exercice clos le 30 juin 2017, le Groupe a alloué 18 M€ du prix d'acquisition de Transcor Astra Luxembourg (LFDE International) aux réserves minières de Gazonor, entraînant des réserves minières de 25 M€ et des impôts différés passifs de 7,1 M€.

Les droits miniers ainsi constatés font l'objet d'un amortissement annuel à l'unité de production, et ce en rapportant les quantités de gaz produites par les différents sites de Gazonor aux quantités de réserves détenues en début d'exercice.

Droits miniers	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Hauts-de-France - Valeur brute	25 366 330	25 366 331
Hauts-de-France - Amort. et dépréciations cumulés	-1 928 340	-1 734 370
Anderlues - Valeur brute	139 920	146 395
Anderlues - Amort. et dépréciations cumulés	-32 040	-26 125
Droits miniers - valeur nette à la clôture	23 545 870	23 752 231

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, un amortissement de 194 K€ a ainsi été constaté pour la zone des Hauts-de-France, sur base d'une production annuelle de 2,6 BCF pour un volume de réserves de type 2P qui s'élevait à 320 BCF en début d'exercice.

Ces quantités de réserves sont établies sur la base du rapport provenant de DMT mis à jour le 4 janvier 2022, en tenant compte du coefficient existant entre les quantités potentielles de production de pur méthane et celles de gaz mixte. La Direction du Groupe a également apprécié à la clôture la capacité de production sur la durée des concessions détenues.

Sur le site d'Anderlues, mis en service fin avril 2019, la valeur brute de 140 K€ correspond à l'actif de contrepartie de la provision pour démantèlement telle que constatée au 30 juin 2019, actif amorti à l'unité de production.

3.5. Autres immobilisations corporelles

Variations - valeur brute	30 juin 2024	acquisitions	cessions	var. périmètre	reclassement	écart de conversion	30 juin 2025
	€	€	€	€	€	€	€
Terrains	509 623	1 359 590		4 539 210	-302 783	-51 770	6 053 870
Constructions	3 910 038	39 390		3 332 220	1 649 522	-153 080	8 778 090
Installations et outillages industriels	33 459 587	4 424 840		26 280	2 313 340	-79 280	40 144 767
Autres immobilisations corporelles	76 900	66 960		125 930	2 482 450	-510	2 751 730
Immobilisations en cours	12 913 931	13 258 340		61 030	-804 271	-50 130	25 378 900
Droits d'utilisation - IFRS 16	9 512 677	1 717 570	-1 414 850	2 801 750	-930 367	-62 630	11 624 150
Total - valeur brute	60 382 756	20 866 690	-1 414 850	10 886 420	4 407 892	-397 400	94 731 507
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2024	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprise	reclassement	écart de conversion	30 juin 2025
	€	€	€	€	€	€	€
Terrains	-15 493	-9 620	-100 520	0	309 303		183 670
Constructions	-702 441	-308 150	0	0		670	-1 009 921
Installations et outillages industriels	-9 659 227	-3 083 520	0	44 400	-3 723 791	11 000	-16 411 139
Autres immobilisations corporelles	-91 307	164 110	0	0			72 803
Immobilisations en cours	0			0			0
Droits d'utilisation - IFRS 16	-106 764	-366 310			-256 866	60	-729 880
Total - amortissements et dépréciations	-10 575 233	-3 603 490	-100 520	44 400	-3 671 355	11 730	-17 894 467
Total - valeur nette	49 807 523						76 837 040

Hors droits miniers comptabilisés en immobilisations corporelles, les autres immobilisations corporelles sont essentiellement constituées des investissements effectués sur les sites des Hauts-de-France et Wallonie afin de mettre en place le portefeuille de cogénérations du Groupe.

Les investissements de l'exercice concernent principalement les projets d'Avion 2 (travaux pour les cogénérations additionnelles à installer sur l'exercice calendaire 2025 dans le cadre du développement des 30 MW en France), les investissements associés au développement des unités de GNR et Bio-CO₂ en Norvège et l'extension de parc solaire photovoltaïque en Norvège et notamment l'impact d'IFRS 16 sur le terrain sécurisé pour le projet d'hydrogène décarboné à Agder en Norvège.

Enfin, en lien avec les contrats de bail conclu par la société Cryo Pur pour des locaux situés à Wissous (Ile-de-France), par FalkenSun pour son terrain situé à Trittenheim, par Cellcius pour son terrain situé à Creutzwald, ainsi que le contrat de crédit-bail conclu par FDE pour son siège en Lorraine, des droits d'utilisation ont été reconnus conformément à la norme IFRS 16 pour un montant net de 2,9 M€ au 30 juin 2025.

La subvention accordée par la Région Grand-Est pour un programme de recherche centré autour de la valorisation du gaz de charbon lorrain en circuits courts, en partenariat avec l'Université de Lorraine, est classée en « autres passifs non courants » depuis 2018 pour 250 K€, dans l'attente de définir la juste répartition des dépenses éligibles qu'elle couvre, entre investissements d'exploration et charges de personnel.

Une subvention de l'ADEME a été notifiée le 29 novembre 2019 pour 1,3 M€ au profit de la société Cellcius et sera débloquée de façon progressive sur base des dépenses réalisées pour la réalisation d'un champs solaire thermique sur la commune de Creutzwald (Moselle). Les dépenses éligibles retenues pour ce projet se montent à 2,4 M€, tandis qu'un montant de 1,2 M€ a été reconnus par le groupe au titre de cette subvention à la date d'arrêté de ces comptes consolidés annuels. Cette subvention a été porté en diminution des couts activés à la clôture.

L'aide européenne du programme FEDER-FSE (Fonds Européen de Développement Régional - Fonds Social Européen) a été attribuée à la société Gazonor pour un montant de 2,8 M€ en date du 24 octobre 2019 et accompagnant l'installation de 20 nouvelles unités de

cogénération sur les concessions détenues actuellement par le Groupe dans les Hauts-de-France, afin de valoriser le gaz de mines récupéré en circuits courts et ainsi éliminer toutes les émissions de grisou sur l'ancien bassin minier de cette zone. Au 1^{er} juillet 2024, une subvention de 545 K€ a été obtenue de la part du FEDER.

Une subvention de 2,7 M€ a été attribuée par Cemex, partenaire stratégique dans le développement des activités de Cryo Pur. Une autre subvention de 530 K€ a été attribuée à Biogy, filiale de Cryo Pur.

3.6. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants s'élèvent à 2,5 M€ et sont constitués de dépôts et cautionnements à hauteur de 1,9 M€, d'autres titres et créances immobilisés à hauteur de 0,6 M€. Les dépôts et cautionnements concernent le leasing sur les équipements de l'activité des cogénérations pour 1,2 M€, et 0,5 M€ concerne une garantie de prêt lié au BPI.

3.7. Stocks

Les stocks sont essentiellement composés des pièces de maintenance et de rechange pour l'entretien des stations de production de gaz et d'électricité des sites de Gazonor pour 0,5 M€, et sont évalués au plus faible de leur coût d'achat ou de leur valeur nette de réalisation. Le reliquat de la variation concerne Greenstat.

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient. Une dépréciation est également constituée sur base d'une analyse entre les quantités en stocks à la clôture et les quantités de sécurité par référence. Une dépréciation de 167 K€ a été enregistrée au 30 juin 2025, contre 132 K€ l'exercice précédent.

La variation des stocks s'analyse de la façon suivante :

Stocks	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Pièces de maintenance et de rechange	836 290	1 602 459
Fluides	0	47 095
Valeur brute	836 290	1 649 553
Dépréciation	-167 240	-132 197
Stocks - valeur nette à la clôture	669 050	1 517 356

3.8. Crédits clients et autres actifs courants

Crédits clients et autres actifs courants	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Crédits clients et comptes rattachés	6 251 100	3 777 675
Autres actifs courants	15 315 800	9 618 213
Charges constatées d'avance et étalées	957 950	413 310
Total crédits clients et autres actifs courants	22 566 190	13 809 198

Le solde clients est constitué au 30 juin 2025 des factures du mois de juin 2025 émises envers les clients Axpo, EDF Obligations d'Achats, Electrabel, Engie, Dalkia, SAVE, Primeo.

L'entrée de périmètre d'Alltec contribue fortement à l'évolution des créances clients et autre comptes rattachés. Au 30 juin 2025, son impact est positif de 2,9 M€. Les autres actifs courants ont évolué de 4 M€, dû à la reconnaissance des options de couverture engagées sur l'évolution du prix de l'énergie.

Les autres actifs courants concernent principalement des créances de TVA déductible ainsi que des créances sociales et fiscales de Gazonor, EG NPC et FalkenSun.

3.9. Trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie - nette	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Comptes bancaires	62 450 160	47 623 083
Part "liquidité" du contrat de liquidité	124 650	-4 758
Total trésorerie nette	62 574 810	47 618 325

3.10. Capital social et primes

Au 30 juin 2025, le capital social de FDE s'élève à 5,3 M€ et se divise en 5.280.010 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 € chacune, entièrement libérées.

Sur l'exercice, 48.125 nouvelles actions ont été émises suite à l'attribution définitive des actions gratuites attribuées aux bénéficiaires du sixième plan mis en œuvre en 2022. Cette augmentation de capital s'est faite par incorporation de primes d'émission, suite à la constatation par le Président le 1^{er} juillet 2024 de l'attribution définitive des actions gratuites à leurs bénéficiaires.

Les primes d'émission, pour un montant de 44 M€, correspondent à la différence résultant des opérations d'introduction en bourse du Groupe en 2016 et de la conversion des obligations précédemment émises.

3.11. Paiements fondés sur des actions / actions gratuites

L'Assemblée Générale en date du 23 mars 2016 avait autorisé le Conseil d'Administration de procéder à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés et dirigeants mandataires sociaux du Groupe, et ce dans la limite de 5% du capital social, délégation renouvelée par l'Assemblée Générale du 29 novembre 2019 puis lors de celle du 30 novembre 2021 selon les mêmes conditions. Cette distribution d'actions gratuites doit se faire par l'intermédiaire d'une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves ou primes.

Le septième plan a donné lieu à l'attribution définitive de 48.125 actions au cours de l'exercice écoulé suite à la constatation par le Président le 1^{er} juillet 2024 de l'atteinte des conditions prévues au plan mis en place en 2022.

Le Conseil d'Administration du 18 juillet 2023 a procédé à la mise en œuvre du huitième plan conformément au règlement du plan et l'attribution de 11.902 actions gratuites à 26 bénéficiaires.

Plans d'actions gratuites	Nombre d'actions initialement attribuées	Nombre d'actions au 30 juin 2025	Juste valeur
18 juillet 2023	11.902	11.306	48,3
1 ^{er} juillet 2024	76.114	74.129	32,1

Ces actions gratuites seront attribuées définitivement aux bénéficiaires dans les deux ans à compter de leur date d'attribution initiale, à la condition que ces bénéficiaires conservent leur fonction au sein du Groupe pendant cette durée, et que les autres conditions déterminées dans le cadre de ce plan d'actions gratuites soient respectées.

En application de la norme IFRS 2, les avantages accordés dans le cadre de ce plan sont comptabilisés en frais de personnel.

Dans le cadre de ce plan d'actions gratuites destiné à tous les salariés et dirigeants mandataires sociaux, la valeur unitaire des actions est basée sur le cours de l'action à sa date d'attribution, avec prise en compte de l'évolution de l'effectif salarial bénéficiaire. La comptabilisation de la charge correspondante se répartit sur toute la durée d'acquisition des droits attachés à ces actions et ce à compter de la date d'attribution, c'est à dire la date à laquelle les bénéficiaires sont considérés comme en avoir été pleinement informés.

La charge constatée sur l'exercice 2025 s'élève à 1,5 M€, valorisée sur base des cours de l'action à la date d'attribution comparé à 1,6 M€ sur l'exercice précédent.

3.12. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières du Groupe au 30 juin 2025 sont constitués principalement des financements suivants :

Prêt bancaire – Gazonor SAS et Bpifrance Financement

Emprunt souscrit par la société Gazonor auprès de Bpifrance Financement en date du 22 octobre 2019 et ce pour un montant nominal de 1,34 M€, visant au refinancement des coûts engagés pour l'acquisition des trois moteurs électriques de type Siemens installés sur le site d'Avion. Cet emprunt présente une maturité de 6 ans avec remboursement linéaire mensuel, pour un taux d'intérêt fixe de 1,5% par an.

Prêt Garantie par l'Etat – Gazonor SAS et LCL et Société Générale

À la suite de la crise sanitaire du COVID-19 et la baisse des prix du gaz et de l'électricité en Belgique, la société Gazonor a obtenu en juin 2020 un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 1,6 M€ afin de renforcer sa trésorerie, notamment pour l'accompagnement de ses développements futurs. Cet emprunt octroyé par le LCL et la Société Générale porte un taux d'intérêt de 0,25 % et a une durée de vie de 12 mois avec une option d'amortissement pouvant s'étendre jusqu'à 5 ans.

En date du 20 mai 2021 et 15 avril 2021, des avenants aux prêts ont été signés avec le LCL et la Société Générale respectivement pour étendre la maturité du prêt à 5 ans avec un début de remboursement après franchise d'un an.

Crédit-bail immobilier – FDE et Finamur (LCL)

Crédit-bail immobilier conclu le 21 octobre 2019 entre la société FDE et la société Finamur par acte notarié, et portant sur une enveloppe globale d'investissement de 940 K€ afin de construire un ensemble des bureaux et entrepôts sur la zone d'activité de Pontpierre / Faulquemont. L'achèvement a été réalisé fin 2020 et la société a pris possession des locaux au 3 décembre 2020.

Ce crédit-bail prévoit une maturité de 12 ans, avec une possibilité pour FDE de lever par anticipation l'option d'achat à l'issue d'une période de location de 7 ans, le prix de cette levée d'option en fin de contrat étant fixé à 94 K€.

Financement de Projet – Celcius SAS et Caisse d'Epargne

Un emprunt a été souscrit par Celcius auprès de La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe en date du 15 décembre 2020 et ce pour un montant nominal de 1,3 M€, visant au refinancement des coûts engagés pour la construction du champ solaire thermique à Creutzwald. Cet emprunt présente une maturité de 20 ans avec un remboursement trimestriel à partir d'avril 2021, pour un taux d'intérêt de Livret A +1 % par an, soit 3,4 % au 30 juin 2025.

Ce prêt est assorti d'un ratio financier à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels : Ratio DSCR : ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow disponible / service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,15.

Prêt participatif – EG NPC SAS

Prêt participatif de 3,3 M€ souscrit par EG NPC SAS auprès de 489 prêteurs et la Nef, coopérative bancaire éthique qui offre des solutions de crédit orientées exclusivement vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle, pour 1 M€, afin de financer son projet de construction de deux unités de cogénérations sur le site historique d'Avion.

33.000 obligations, d'une valeur nominale de 100 € chacune, ont ainsi été souscrites en juin 2021.

Ce financement présente une maturité de 5 ans et un taux d'intérêt fixe de 4,75 % par an. Ce prêt bénéficie de la garantie de FDE pendant la durée du financement.

Leasing – Gazonor Benelux et ING

Emprunt obtenu par la société Gazonor Benelux auprès de ING Equipment Lease Belgium, signé le 28 juillet 2021. Cet emprunt atteint un montant nominal de 2,9 M€ et porte sur le refinancement des deux cogénérations du site d'Anderlues, y compris un ensemble des coûts incorporels engagés, initialement financés par la banque Triodos. La maturité de cet emprunt est de 8 ans à compter du 29 juillet 2021, via échéances trimestrielles, avec un taux d'intérêt fixe de 1,6 % par an et une option d'achat d'1 % du montant de l'investissement.

Outre les garanties données par le Groupe et présentées en note 4.3 de cette annexe, les conditions particulières suivantes sont notamment attachées à ce prêt bancaire, un compte de réserve de 9 mois de loyers est constitué sur 2 ans pour 269 K€ et représente un compte

monétaire bloqué dans les livres d'ING servant pour la réserve du service de la dette et ce jusqu'au complet remboursement de l'emprunt.

Ce prêt est assorti d'un ratio financier à respecter, le ratio DSCR (ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow net / total service de la dette ») devant rester supérieur à 1,05.

Un contrat similaire a été signé pour un nouveau leasing financier de 6,3 M€ avec ING pour couvrir les besoins d'investissements des trois nouvelles cogénérations de la phase 2 d'Anderlues.

Obligations vertes – LFDE International SARL et EDRAM (tranche 1)

Emprunt obligataire de 40 M€, souscrit le 15 septembre 2021 par Edmond de Rothschild Asset Management (UK) Limited (EDRAM) pour LFDE International et le développement du portefeuille du groupe d'énergie bas carbone en France et en Belgique, y compris le gaz de mine et le photovoltaïque.

Cet emprunt a une maturité de 7 ans (NC4) et est composé d'une première tranche de 25 M€ qui a été mise à disposition, et d'une deuxième tranche optionnelle de 15 M€. Le taux d'intérêt est de 6 % initialement, réduit à 5,5 % quand le groupe atteint 15 M€ d'EBITDA.

Cet emprunt est assorti de ratios financiers à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels et semestriels :

- Ratio DSCR consolidé : ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow disponible pour le service de la dette / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,05 ;
- Ratio Dette Nette consolidée : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe emprunteur / EBITDA consolidé », ce dernier devant rester inférieur à 4,9 jusqu'au 31 décembre 2025 et 4,2 après ;
- Ratio Couverture d'Intérêt : ratio correspondant au rapport « EBITDA consolidé / charges d'intérêts consolidés » montant total du solde de l'emprunt restant dû », ce dernier devant rester supérieur à 2,8 ;
- Ratio Loan-to-Value groupe : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe / la sommes des capitaux propres consolidés et de la dette nette consolidée) », ce dernier devant rester inférieur à 55 %.

Obligations vertes – LFDE International SARL et EDRAM (tranche 2)

Emprunt obligataire de 20 M€, souscrit le 23 septembre 2022 par Edmond de Rothschild Asset Management (UK) Limited (EDRAM) pour LFDE International et le développement du portefeuille du groupe d'énergie bas carbone en France et en Belgique, y compris le gaz de mine et le photovoltaïque.

Cet emprunt a une maturité de 7 ans (NC4) Le taux d'intérêt est de 6% initialement, réduit à 5,5% quand le groupe atteint 25 M€ d'EBITDA.

Cet emprunt est assorti de ratios financiers à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels et semestriels :

- Ratio DSCR consolidé : ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow disponible pour le service de la dette / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,05 ;
- Ratio Dette Nette consolidée : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe emprunteur / EBITDA consolidé », ce dernier devant rester inférieur à 4,9 jusqu'au 31 décembre 2025 et 4,2 après ;
- Ratio Couverture d'Intérêt : ratio correspondant au rapport « EBITDA consolidé / charges d'intérêts consolidés » montant total du solde de l'emprunt restant dû », ce dernier devant rester supérieur à 2,8 ;
- Ratio Loan-to-Value groupe : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe / la sommes des capitaux propres consolidés et de la dette nette consolidée) », ce dernier devant rester inférieur à 55 %.

Obligations vertes – LFDE International SARL et EDRAM (tranche 3)

Emprunt obligataire de 60 M€, souscrit le 1^{er} mai 2024 par Edmond de Rothschild Asset Management (UK) Limited (EDRAM) pour LFDE International et le développement du portefeuille du groupe d'énergie bas carbone en France et en Belgique, y compris le gaz de mine et le photovoltaïque. Sur l'exercice 2025, 20 M€ ont été tirés en avril et en juin 2025.

Cet emprunt a une maturité de 4 ans (NC4) Le taux d'intérêt est de 6% initialement, réduit de 5,2% quand le groupe atteint 37,5 M€ d'EBITDA.

Cet emprunt est assorti de ratios financiers à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels et semestriels :

- Ratio DSCR consolidé : ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow disponible pour le service de la dette / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,05 ;
- Ratio Dette Nette consolidée : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe emprunteur / EBITDA consolidé », ce dernier devant rester inférieur à 4,5 jusqu'au 31 décembre 2025 et 3,9 après ;
- Ratio Couverture d'Intérêt : ratio correspondant au rapport « EBITDA consolidé / charges d'intérêts consolidés » montant total du solde de l'emprunt restant dû », ce dernier devant rester supérieur à 3,2 ;
- Ratio Loan-to-Value groupe : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe / la sommes des capitaux propres consolidés et de la dette nette consolidée) », ce dernier devant rester inférieur à 50%.

Prêts bancaires – Cryo Pur et Bpifrance Financement

Avance remboursable d'un montant en principal de 170 K€, octroyé le 27 juillet 2016, et remboursable en 17 échéances trimestrielles, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Prêt amortissement d'un montant en principal de 400 K€ mis à disposition le 30 septembre 2015, au taux de 4,73%, remboursable en 34 échéances trimestrielles jusqu'au 31 mars 2024.

Cryo Pur a obtenu de la banque un accord sur le réaménagement des concours avec une période de franchise d'amortissement du capital de 12 mois ayant pris fin en septembre 2023, avec une maturité au 31 mars 2025 et 31 mars 2026 respectivement.

Prêt Garantie par l'Etat – Cryo Pur et Société Générale

Prêt garanti par l'Etat octroyé le 9 juillet 2020 d'un montant de 200 K€ à Cryo Pur, au taux d'intérêt de 1,25%, avec une franchise en capital d'une durée initiale de 12 mois, prorogée de 12 mois complémentaire suivant option de la Société du 2 avril 2021 prévoyant un apurement intégral au mois d'octobre 2022.

Cryo Pur a obtenu de la banque un accord sur le réaménagement du PGE avec une franchise complémentaire du remboursement du capital d'une durée de 12 mois ayant pris fin en août 2023 et une maturité au 9 juillet 2028.

Prêt « Impulse » - Gazonor et Arkéa

Prêt « Impulse » de 5,8 M€ de 5 ans octroyé le 4 octobre 2023 par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, afin de refinancer les 4 unités de cogénérations installées à Lens et Avion, et dont les fonds peuvent être déployés par le Groupe pour sa croissance. Le taux d'intérêt est de 4,04%.

Prêt « PACT Trajectoire ESG » - FDE et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

Prêt « PACT Trajectoire ESG » de 7 M€ de 5 ans octroyé le 25 juillet 2024 par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, avec un taux d'intérêt de 4,76% et une bonification pouvant atteindre jusqu'à 20 % d'économie sur les frais financiers, si FDE améliore ses performances ESG suivant des critères prédéterminés.

Prêt « Croissance Relance » et « Prêt Vert » - FDE et Bpifrance financement

FDE a signé deux prêts stratégiques pour un montant de 10 M€.

« Prêt Croissance Relance » auprès de Bpifrance, d'un montant de 5 M€ et d'une durée de 10 ans permettra à FDE d'accélérer son expansion stratégique, tant sur le marché français qu'à l'international, au-delà de ses projets existants et de son portefeuille déjà sécurisé.

Parallèlement, « Prêt Vert » de 5 ans bénéficiant d'une garantie à 50% par le Fonds national « Fonds Prêt Vert 4 » dans le cadre du Plan France Relance. Ce financement est spécifiquement destiné à amplifier les initiatives environnementales d'impact de FDE.

Prêt « Equipéa Optima à Impact Positif » - FDE et Société Générale

Prêt octroyé de 5 M€ a été octroyé en mai 2025, destiné à financer et dynamiser la croissance de FDE. Ce prêt a une durée de 5 ans avec un taux d'intérêt inférieur à 3% par an.

En tenant compte de ces financements, la dette financière courante et non-courante du Groupe au 30 juin 2025 se décompose ainsi :

Dettes financières courantes et non courantes	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Emprunt obligataire	75 000 000	55 000 000
Crédit bancaire	36 058 750	13 200 000
Avances BPI Export	0	14 625
Dettes de locations IFRS 16 (dont crédit-bail)	11 014 950	7 517 0000
Frais d'émission	-807 884	-936 487
Dettes financières non courantes	121 265 816	74 794 824
Crédit bancaire	3 506 640	5 442 000
Dettes sur factoring	0	336 512
Dettes de locations IFRS 16 (dont crédit-bail)	278 480	611 000
Frais d'émission	-18 296	-38 163
Concours bancaires courants	550	0
Dettes financières courantes	3 767 374	6 354 541
Total dettes financières	125 033 190	81 149 365

Les données publiées au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 présentaient la contribution des dettes de locations du sous-pallier de consolidation Greenhill au sein des dettes bancaires non courantes pour 5,1 M€ et des dettes bancaires courantes pour 235 K€. Les données comparatives du tableau ci-dessus ont été corrigées de cette anomalie.

Conformément aux dispositions requises par IAS 7.44A et B relatives aux variations des passifs issus des activités de financement, nous présentons ci-dessous la variation des dettes financières entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2025, soit 44 M€, décomposée entre mouvements ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie et mouvements de trésorerie, avec rapprochement aux flux de trésorerie présentés dans le tableau de flux de trésorerie.

Flux FY 2025	Cash	Non-cash	Solde flux
	€	€	
Emprunt obligataire	20 000 000		20 000 000
Crédit bancaire	16 027 185	4 643 970	20 671 155
Frais d'émission	142 737	5 733	148 470
Dettes de location IFRS 16	-255 170	2 823 276	3 078 446
Dettes sur factoring	-336 512		-336 512
Sous-total flux	35 578 240	12 890 119	43 561 559
Rachat d'actions propres	-1 147 000		
Intérêts payés	-5 662 350		
Total Flux de trésorerie financement (TFT)	28 768 890		

Il convient de préciser que la quasi-intégralité des montants apparaissant en « non-cash » au titre des crédits bancaires et des dettes de location IFRS 16 sont liés à l'extension de périmètre Greenstat et Alltec et la comptabilisation des dettes financières qui en découlent.

3.13. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

L'ensemble des dettes fournisseurs et autre passifs présentées ci-dessous ont une échéance à moins d'un an au 30 juin 2025, hors contribution patronale sur actions gratuites.

Au 30 juin 2025, les dettes fournisseurs se composent principalement de 1,2 M€ liés au litige vis-à-vis de la société Entrepose Drilling (voir note 4.8), de dettes fournisseurs associées au développement des projets du Groupe et 0,8 M€ de nouvelles dettes fournisseurs Alltec, en cours de restructuration.

Dettes fournisseurs et autres passifs courants	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Fournisseurs de biens et services	4 907 870	7 525 236
Fournisseurs d'immobilisations	2 699 980	5 392 164
Autres passifs courants	6 266 100	2 195 950
Total dettes fournisseurs et autres passifs courants	13 873 950	15 113 350

L'évolution de 4,1 M€ des autres passifs courants, est liée à la contribution d'Alltec dû à son intégration représente pour 1,2 M€.

Les postes des fournisseurs ont fortement diminué (-5,3 M€) et cela est principalement dû aux paiements émis chez les sociétés norvégiennes, Askjenergy et Greenstat.

3.14. Provisions

Les principales provisions comptabilisées par le Groupe au 30 juin 2025 correspondent aux provisions pour remise en état et démantèlement de site en Lorraine et dans les Hauts-de-France.

En Lorraine, la provision pour remise en état concerne les quatre sites sur lesquels des opérations de forage sont intervenues, déterminée sur la base d'expertises techniques et

de devis externes. Dans les Hauts-de-France, la provision pour remise en état concerne principalement le coût d'arrêt des travaux, de fermeture des sondages et de démantèlement des canalisations.

Le montant des provisions courantes et non courantes s'élève à 3,7 M€ comparé à 4,0 M€ l'exercice précédent.

Provisions courantes et non courantes	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Provision pour remise en état	2 518 300	3 151 035
Provisions pour engagements retraite	33 150	82 061
Autres provisions	400 420	0
Provisions non courantes / retraite	2 951 870	3 233 096
Provisions pour litiges	737 720	724 528
Provisions courantes	737 720	724 528
Total provisions courantes et non courantes / retraites	3 689 590	3 957 625

Provisions pour engagements retraite

Engagements retraite - solde au bilan	30 juin 2025
	€
Provision pour engagements retraite 30 juin 2025	64 419
Provision pour engagements retraite 30 juin 2024	82 061
Variation de la provision sur l'exercice 2025	-17 642
Engagements retraite - variation sur l'exercice	30 juin 2025
	€
Coût des services rendus	-11 999
Coût financier	-2 085
Ecarts actuariel (capitaux propres)	31 726
Variation de périmètre	0
Variation de la provision sur l'exercice 2025	17 642

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements retraites au 30 juin 2025 sont les suivantes, l'ensemble des salariés de la Société hors mandataires sociaux étant soumis à la législation sociale en vigueur en France :

- Âge de départ : 65 ans
- Progression des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 3,70%
- Taux de rotation : 5%
- Table de mortalité : TGH05/TGF05

Le taux d'actualisation est passé de 3,61% à 3,70% entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2025.

Aucun actif de couverture n'a été mis en place par la Société à la date de clôture.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Flux de trésorerie et BFR

La variation du besoin en fonds de roulement au cours des exercices 2025 et 2024 présentée dans le tableau des flux de trésorerie s'analyse de la façon suivante :

Variation du BFR	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Stocks	899 880	-501 843
Créances clients et comptes rattachés	424 620	1 500 336
Fournisseurs de biens et services	-3 916 390	6 182 143
Autres actifs d'exploitation	-1 997 110	-171 035
Variation du BFR d'exploitation	-4 589 000	7 009 601
Autres actifs courants	-2 105 690	-6 001 068
Autres passifs courants	3 728 025	-3 311 826
Variation du BFR - autres actifs et passifs	1 622 335	-9 312 894
Variation du BFR global	-2 966 665	-2 303 293

4.2. Engagements sur contrats de location

Contrats de location immobilière hors champ de la norme IFRS 16

FDE est engagée dans des contrats de bail portant sur des terrains et parcelles situées en région Lorraine, conclu avec des propriétaires particuliers et ce pour de très longues durées (échéance maximale 2091) avec néanmoins possibilité de dénonciation.

Les engagements correspondants s'élevant à 2,4 M€ sur l'ensemble de la durée possible de location, sans évolution significative par rapport à l'an dernier.

4.3. Autres engagements

Engagements sur dettes financières

Les dettes financières courantes et non-courantes accordées au Groupe au 30 juin 2025 présentent les engagements et garanties suivantes :

Crédit bancaire conjoint Landesbank SAAR - Bpifrance Financement (6,4 M€) :

- Gage de meubles corporels consenti par la société Gazonor en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due au titre du financement concerné. Ce gage concerne le matériel et équipement mentionné dans le contrat de financement, soit 6 unités de production de chaleur et d'énergie de type Jenbacher JGC 420 GS et 2 unités de compression de gaz de type Aerzen (RKR).
- Cautionnement personnel et solidaire donné par Gazonor Holding à la sureté de toute somme due et à devoir par Gazonor.
- Nantissement du compte de réserve d'un montant de 725 K€ au bénéfice des prêteurs en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due.

- Affectation hypothécaire en premier rang et sans concurrence au profit des prêteurs à hauteur de 50 K€ en principal et 10 K€ en frais et accessoires sur les terrains de la société Gazonor (terrains sur lesquels sont situés les quatre sites d'exploitation et de production du gaz et les installations de traitement et de compression du gaz de mine).

Crédit bancaire Bpifrance Financement (1,34 M€) :

- Gage de meubles corporels sans dépossession par Gazonor au profit de Bpifrance en premier rang du matériel financé, à savoir trois moteurs électriques de type Siemens 1LA 690V 1500 TR/MIN et système de variation électronique de vitesse Siemens G150 12 pulses 690V installés sur le site d'Avion.
- Caution solidaire donné par FDE à hauteur de 1,34 M€ pendant toute la durée de financement.
- Participation en risque de la garantie Bpifrance Financement à hauteur de 40% dans le cadre du fonds national de garantie « Développement Cas/Cas 2019 ».

Leasing financier ING (2,9 M€) pour le projet Anderlues 1 :

- Prise en gage du solde créditeur du DSRA.
- Nantissement au profit d'ING de toutes les créances résultant du fonctionnement du projet, soit et sans y être limité : le permis d'exploitation, le contrat de vente d'électricité et de certificats verts, le contrat de service et de maintenance, les polices d'assurance.
- Engagement de poursuite de location de FDE en cas de défaut de Gazonor Benelux et à la première demande d'ING.

Leasing financier ING (6,01 M€) pour le projet Anderlues 2 :

- Prise en gage du solde créditeur du DSRA.
- Nantissement au profit d'ING de toutes les créances résultant du fonctionnement du projet, soit et sans y être limité : le permis d'exploitation, le contrat de vente d'électricité et de certificats verts, le contrat de service et de maintenance, les polices d'assurance.
- Engagement de poursuite de location de FDE en cas de défaut de Gazonor Benelux et à la première demande d'ING.

Crédit-bail Finamur :

- Nantissement au profit du bailleur, soit la société Finamur, des éléments incorporels résultant à son profit du contrat de crédit-bail et le bénéfice de la promesse de vente tel qu'il est stipulé dans le contrat notarié. Au moyen de ce nantissement, Finamur aura et exercera sur les différents éléments du crédit-bail tous les droits, actions et priviléges conférés par la loi aux créanciers nantis.

Crédit bancaire La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe (1,3 M€) :

- Hypothèque du Bail Emphytéotique du terrain d'assiette des installations
- Gage sans dépossession sur les équipements et matériels de la centrale
- Cession de créances professionnelles (convention de fourniture de chaleur, contrat de service, contrat d'assurance)
- Nantissement de comptes titres financiers des actionnaires
- Gage espèce DSCRA (3 mois du service de la dette)
- Blocage des comptes courants d'associés ouvert dans les livres de l'Emprunteur à hauteur d'un montant de 700.000 €.

Emprunt obligataire EDRAM (25+20+60 M€) :

- Suretés sur les comptes bancaires dédiés de LFDE International et des sociétés financées par les obligations (Gazonor Benelux, Greenhill, FalkenSun, EG NPC et Askjenergy au 30 juin 2025)
- Suretés sur les titres des sociétés financées par les obligations (Gazonor Benelux, Greenhill, FalkenSun, EG NPC et Askjenergy au 30 juin 2025)
- Suretés sur les prêts intragroupe dédiés entre LFDE International et les sociétés financées par les obligations (Gazonor Benelux, Greenhill, FalkenSun, EG NPC et Askjenergy au 30 juin 2025)

Prêt « Impulse » Arkéa (5,8 M€) :

- Cession dailly sur des créances sur Electricité de France obligations d'achat / redevances sur les contrats de vente obligations d'achat

Engagements financiers sur permis

Le tableau ci-dessous décrit les engagements financiers souscrits par le Groupe à l'égard de trois principaux permis actuellement détenus par le Groupe et présentant des investissements et frais d'exploration comptabilisés au 30 juin 2025 (hors dépenses de personnel et autres dépenses constatées en charges, soit non comptabilisées au bilan en actif d'exploration) :

Engagements sur Permis Exclusifs de Recherche	Engagements financiers initiaux	Investissements réalisés	Engagements résiduels
	€	€	€
Bleue Lorraine	7 700 000	35 869 959	néant
La Folie de Paris	5 400 000	2 000 513	3 399 487

Chaque permis d'exploration accordé au Groupe comprend des engagements financiers en termes de dépenses d'exploration devant être engagées au cours de la durée du permis et servant d'éléments d'appreciation à un potentiel renouvellement de la part de l'Etat.

4.4. Engagements d'achat d'immobilisations corporelles

Le montant des engagements au 30 juin 2025 sur commandes fermes (notamment pour développements du Groupe à venir) est de 33,8 M€ HT comprenant principalement 23,7 M€ pour Agder et 3,8 M€ pour Cryo Pur.

4.5. Parties liées

Dans le cadre de ses activités, le Groupe FDE est engagé dans un certain nombre de transactions avec des personnes ou entités considérées comme étant des parties liées sur l'exercice clos le 30 juin 2025.

Les montants découlant de ces transactions et comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-dessous, ainsi que les différentes relations significatives intervenues sur l'exercice 2025.

<u>Transactions conclues avec des parties liées</u>	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Prestations NextGen NRJ Limited	245 500	242 000
Prestations de services - charge annuelle	245 500	242 000

Relations avec les parties liées

Depuis le 1^{er} juillet 2016, un contrat de prestation de services existe entre LFDE International et la société NEL, holding personnelle du Président de FDE, portant sur la promotion des activités de la Société notamment auprès des instances de l'Union Européenne et sur la recherche d'opérations de croissance externe et de financements. En contrepartie de ces services, LFDE International verse à la société NEL des honoraires d'un montant annuel de 246 K€ et une allocation mensuelle pour bureau de 2 K€.

Sur l'exercice clos le 30 juin 2025, le Groupe a constaté une charge liée aux prestations facturées par NEL de 246 K€ contre 242 K€ pour l'exercice 2024.

La rémunération globale des membres du Comité de Direction et du Conseil d'Administration du Groupe est présentée en note 5.13.2 de cette annexe.

La charge liée à la rémunération devant être allouée aux membres des Comités de rémunération et d'audit ainsi que du Conseil d'Administration s'élève à 45 K€ sur l'exercice clos le 30 juin 2025.

4.6. Instruments financiers et gestion des risques

Les principaux actifs et passifs financiers du Groupe comprennent la trésorerie, les actifs financiers non courants, les créances et autres actifs courants, la dette financière courante et non-courante ainsi que les dettes fournisseurs et autres passifs courants.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers peuvent être hiérarchisés selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- Niveau 1, des prix (non-ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques, pour lesquels le Groupe peut obtenir la valeur de marché à une date donnée ;
- Niveau 2, des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement sur le marché ;
- Niveau 3, des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas observables sur le marché.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers est déterminée essentiellement comme suit :

- La juste valeur des créances clients, des dettes fournisseurs ainsi que des autres créances et dettes diverses courantes est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement ;
- La juste valeur de la dette financière courante et non courante constituée de l'emprunt obligataire et autres dettes, a été estimée sur base des valeurs nominales augmentées des commissions et intérêts dus et diminuées des frais étaisés au 30 juin 2025. La rémunération de cette dette financière correspond à la valeur de marché.
- La juste valeur des actions gratuites est estimée par application des principes de la norme IFRS 2, avec notamment le recours au prix du marché à la date d'attribution aux bénéficiaires.

Risque de marché

L'exposition de FDE au risque de marché, et notamment aux variations des prix du gaz et aux prix de l'électricité, est considérée comme moyenne, le Groupe ayant son activité de vente d'électricité verte en France sécurisé à prix fixe obligations d'achat et ayant la possibilité de fixer les prix sous les contrats PPA.

Au 30 juin 2025, FDE a par ailleurs fixé jusqu'à fin 2026 les prix de vente d'une partie des volumes de gaz et d'électricité attendus, via des instruments dérivés souscrits par LFDE International.

Risque de taux d'intérêt

L'objectif de la politique de gestion menée est d'adapter le profil de la dette au profil des actifs, de contenir les frais financiers, et d'amortir tout impact sur le résultat d'une éventuelle variation sensible des taux d'intérêt.

Le groupe est actuellement engagé dans des opérations de financement à taux fixe et FDE n'envisage pas de changement de taux d'intérêt dont l'impact serait significatif sur ses soldes de trésorerie. Les actifs ou passifs financiers à taux fixes ne font pas l'objet d'opérations destinées à les transformer en taux variables.

Risque de liquidité

L'exposition du Groupe FDE au risque de liquidité peut être appréciée d'une part par le rapport de ses actifs courants sur ses passifs courants et d'autre part au regard de sa dette financière à moins d'un an, nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La Direction générale du Groupe revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation soit assurée, en considération notamment de ses échéances d'actifs et passifs.

Le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés présente les différents éléments justifiant de cette continuité à la date de préparation des états financiers du Groupe pour l'exercice 2025.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des actifs et passifs financiers du Groupe au

30 juin 2025 et 2024 :

Échéances actifs et passifs - 30 juin 2025	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Actifs financiers non courants	485 550	1 855 000	175 000	2 515 550
Créances clients	6 251 100			6 251 100
Autres créances, dont CCA	16 273 750			16 273 750
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 574 810			62 574 810
Dettes financières (hors frais étalement)	-3 767 380	-100 214 458	-21 051 352	-125 033 190
Dettes fournisseurs	-7 607 850			-7 607 850
Autres passifs	-6 265 550			-6 265 550
Montants nets par échéance - 30 juin 2025	67 944 430	-98 359 458	-20 876 352	-51 291 380

Échéances actifs et passifs - 30 juin 2024	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Actifs financiers non courants		607 380	706 381	1 313 761
Créances clients	3 777 675			3 777 675
Autres créances, dont CCA	10 031 523			10 031 523
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 618 325			47 618 325
Dettes financières (hors frais étalement)	-6 354 541	-43 171 396	-31 623 428	-81 149 365
Dettes fournisseurs	-12 917 400			-12 917 400
Autres passifs	-2 195 950	-2 153 035		-4 348 984
Montants nets par échéance - 30 juin 2024	39 959 632	-44 717 051	-30 917 046	-35 674 465

Le montant des dettes fournisseurs au 30 juin 2025 se compose principalement du litige vis-à-vis de la société Entrepose Drilling, de dettes fournisseurs Askjenergy pour le développement de son unité de GNR et Bio-CO₂ à Stavanger.

4.7. Honoraire des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes du collège de FDE pris en charge par le Groupe incluent les éléments suivants :

Honoraire des commissaires aux comptes	30 juin 2025	30 juin 2024
	€	€
Certification des comptes - Française de l'Energie Forvis Mazars	104 500	68 500
Certification des comptes - Française de l'Energie BDO	95 000	62 000
Autres diligences et prestations - Française de l'Energie Forvis Mazars	4 000	0
Autres diligences et prestations - Française de l'Energie BDO	4 000	0
Total honoraire des commissaires aux comptes	207 500	130 500

4.8. Litiges et procédures juridiques en cours

A la date de préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2025, le Groupe est engagé dans divers litiges et procédures.

(i) Litige ENTREPOSE DRILLING

Un litige oppose La Française de l'Energie à la société Arverne Drilling SAS (anciennement dénommée Entrepose Drilling SAS) et concerne les services de forage et les prestations facturées par cette société pour la campagne de forage de Lachambre fin 2016 et début 2017. FDE considère que les déficiences du matériel de forage mis en œuvre par Arverne Drilling n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés pour ce forage et que ces déficiences ont retardé la campagne de forage de FDE et lui ont causé un préjudice important qui justifie la suspension du paiement des dernières factures relatives à ce forage.

Arverne Drilling conteste cette position de FDE et avait engagé une procédure de référé pour obtenir le paiement de ces factures ainsi que d'indemnités de résiliation du contrat signé avec FDE en soutenant que FDE a pris l'initiative de la rupture de ce contrat. Le montant total demandé se montait à 3.040.879 € hors taxes. FDE contestait ce fait, imputant la résiliation de ce contrat à Arverne Drilling elle-même. Le 8 septembre 2017, le Tribunal de Commerce de Paris, statuant en la forme des référés, a condamné FDE à payer à Arverne Drilling la somme de 983.820 € hors taxes, décision exécutée.

Arverne Drilling a engagé un contentieux au fond devant le Tribunal de Commerce de Paris pour les factures dont le paiement a été rejeté par le Tribunal statuant en la forme des référés, portant sur un solde de factures de 2.067.104 € hors taxes. FDE a formulé quant à elle une demande reconventionnelle pour l'indemnisation des préjudices du fait des déficiences des prestations de forage fournies par Arverne Drilling et de la résiliation abusive par cette dernière du contrat la liant à FDE.

FDE, sur base d'un rapport de l'expert M. Pierre Gié produit le 7 février 2019, a ainsi demandé une indemnisation d'un montant de 6.337.029 € ainsi que la restitution des sommes déjà versées dans le cadre du contrat initial (soit 1.183.562 € payé en exécution de l'ordonnance de référé du 8 septembre 2017 et 1.380.748 € versé en règlement de factures dans le cadre du contrat résolu).

L'assureur de responsabilité d'Entrepose Drilling, HDI Global SE, a contesté les conclusions de FDE via notamment un rapport d'expertise du cabinet Erget. En décembre 2019, FDE a assigné en intervention forcée Entrepose Group, la société mère d'Arverne Drilling, pour obtenir sa garantie de son ancienne filiale.

Le Tribunal de Commerce de Paris a rendu sa décision le 1^{er} octobre 2021 a partiellement fait droit aux demandes d'Arverne Drilling (qui réclamait 2.067.104 € hors taxes) et condamne FDE à payer 865.000 € (plus intérêts au taux légal depuis mai 2018).

FDE a fait appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Paris. L'affaire a été plaidée le 25 mai 2023 et la Cour d'appel de Paris a condamné FDE de payer la somme de 263.184 € à Arvene Drilling.

FDE a réglé cette somme à Arverne Drilling et FDE a régularisé un pourvoi en cassation le 22 novembre 2023. L'avocat aux Conseils de FDE a déposé le 22 mars 2024 un mémoire

ampliatif au soutien de la demande de cassation de FDE. La procédure se poursuit et FDE est en attente des écritures des conseils d'Arverne Drilling.

(ii) Litige NaTran (ex – GRT GAZ)

Gazonor, filiale de FDE, subit depuis mi-2019 des restrictions significatives à ses injections de gaz de mine sur le réseau de transport du gaz de GRTgaz. En dépit d'échanges sur ces difficultés avec GRTgaz et d'un courrier de mise en demeure en date du 16 septembre 2019, ces limitations d'injection ont perduré.

Gazonor a lancé deux procédures en parallèle :

- (1) Gazonor a engagé une procédure de règlement de différends devant le CoRDIS contre la société NaTran par une saisine en date du 15 mars 2021. Gazonor considère que le comportement de NaTran consistant à restreindre les injections de gaz de mine sur le réseau de transport de gaz constitue une entrave caractérisée à son droit d'accéder effectivement à ce réseau de transport tel que prévu par la loi. Elle a donc demandé au CoRDIS d'ordonner à NaTran de proposer une modification du contrat conclu avec Gazonor afin de garantir l'ouverture permanente du mélangeur de gaz de mine avec un point consigne débit minimum, avec des pénalités en cas de violation de cette obligation, et de fournir les informations sur les volumes injectables mensuels de gaz de mine sur le réseau afin de permettre l'anticipation des fluctuations d'injection.

NaTran conteste en substance que ces limitations d'injection, qu'elle justifie par ses contraintes d'exploitation et par un plan de conversion du gaz imposé par les pouvoirs publics, qualifient une violation du droit d'accès effectif au réseau de Gazonor.

Le CoRDIS a rendu une décision en date du 4 novembre 2021 rejetant la demande de Gazonor de garantir l'ouverture permanente du mélangeur de gaz de mine tout en faisant partiellement droit à la demande d'information de Gazonor en imposant à NaTran de fournir des estimations sur les volumes injectables mensuels de gaz de mine sur le réseau.

Gazonor a formé un recours contre cette décision le 8 décembre 2021, et a déposé son exposé complet des moyens le 7 janvier 2022, afin que la Cour d'appel réforme la décision et fasse droit aux demandes de Gazonor formulées devant le CoRDIS, et condamne NaTran à verser la somme de 200.000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

La Cour d'appel de Paris a rendu son arrêt le 26 octobre 2023, et a fait droit partiellement aux demandes de Gazonor en enjoignant à NaTran de proposer un avenant au contrat d'injection, dans le délai d'un mois à compter de la notification de l'arrêt. En cas de non-respect de cette obligation, GRTgaz paiera une pénalité de 30.000 € par jour sauf si elle rapporte la preuve qu'elle ne peut y satisfaire.

La Cour d'appel a assorti cette injonction d'une astreinte de 50.000 € par jour de retard. La Cour d'appel a également condamné le gestionnaire de réseau à verser à Gazonor la somme de 100.000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile. NaTran et le Président du CoRDIS ont formé un pourvoi contre cet arrêt, qui est pendant devant la Cour de cassation. La décision de la Cour de cassation est usuellement rendue dans un délai de 18-24 mois.

L'avenant a été signé par Gazonor le 7 décembre 2023 et par GRT Gaz le 11 décembre 2023.

- (2) Gazonor a également assigné NaTran devant le Tribunal de Commerce de Nanterre par un acte en date du 22 mars 2021. Gazonor considère que le comportement de NaTran consistant à restreindre les injections de gaz de mine sur le réseau de transport de gaz et de refuser de transmettre certaines informations qualifie des violations des obligations du contrat d'injection conclu entre les parties.

Dans ses dernières conclusions régularisées le 24 janvier 2024, Gazonor demande au Tribunal de Commerce de Nanterre de qualifier des manquements contractuels de GRTgaz et, à titre subsidiaire, une violation de ses obligations légales et de condamner GRTgaz à réparer le préjudice directement lié à ces manquements contractuels ou violation de ses obligations légales.

Le préjudice a été évalué, à la demande de Gazonor, s'agissant des gains manqués par Gazonor sur la période du 6 août 2019 au 31 octobre 2023, à la somme de 7.767.000 €, s'agissant des coûts subis par Gazonor, à la somme de 404.000 €, et s'agissant de l'atteinte à la réputation de Gazonor, à une somme comprise entre 50.000 et 100.000 €.

Gazonor demande en conséquence au Tribunal de condamner NaTran à payer une somme totale de 8.221.000 €, à parfaire, afin de réparer le préjudice subi par Gazonor ainsi qu'une somme de 200.000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Dans ses écritures en défense régularisées le 15 mai 2024, NaTran conteste avoir manqué à ses obligations légales et contractuelles. NaTran a conclu au rejet des demandes de Gazonor, demandant également au Tribunal de condamner cette dernière au paiement d'une somme de 200.000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Dans ses dernières écritures en défense régularisées le 2 avril 2025, NaTran conteste avoir manqué à ses obligations légales et contractuelles. NaTran a conclu au rejet des demandes de Gazonor, demandant également au Tribunal de condamner cette dernière au paiement d'une somme de 250.000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Les parties sont entrées en procédure de conciliation dont la durée a été fixée par le Tribunal à trois mois le 14 mai 2025, renouvelable une fois. Une audience de procédure a été fixée le 3 septembre 2025 sur l'état de la conciliation. À la suite de cette audience, une première séance d'échanges techniques s'est tenue le 16 septembre 2025 au Tribunal. La deuxième séance a eu lieu le 16 octobre 2025. Ces séances se déroulent en parallèle de la procédure.

(iii) Litige Xérys

Suite à l'acquisition de Cryo Pur le 31 décembre 2021 auprès des fonds d'investissement Xérys, FDE a soulevé différentes difficultés et anomalies de gestion de Xérys, refusant en conséquence de payer le prix d'acquisition de 2.000.000 €.

Le 11 février 2022, Xérys a assigné FDE pour paiement du prix et le 28 février 2022, FDE a assigné au fond Xérys en annulation de la vente / indemnisation pour dol.

Par une ordonnance de référé rendue le 15 avril 2020, Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à la demande de Xérys. FDE a exécuté cette décision et réglé le prix de vente du aux entités de Xérys en avril 2022.

La procédure au fond engagée par FDE contre Xérys devant le Tribunal de Commerce de Paris s'est poursuivie. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal de Commerce de Paris en novembre 2023 et une décision a été rendue le 12 janvier 2024, déboutant FDE.

FDE a fait appel de ce jugement. Les parties ont échangé des écritures et à ce jour aucune date d'audience n'a été fixée.

Par ailleurs, après l'acquisition de Cryo Pur, la direction a identifié différents travaux des cabinets de consulting BCG et Roland Berger commandités par Xérys visiblement pour préparer la cession de ses actions mais réglés par Cryo Pur.

Cryo Pur a donc engagé devant le Tribunal de Commerce de Paris une action en faute de gestion contre Xérys, dans sa qualité de dirigeant de fait de Cryo Pur, aux fins de rembourser à Cryo Pur les sommes injustement mises à sa charge, soit 813.196 €.

L'affaire a été plaidée devant le Tribunal de Commerce de Paris en juin 2033 et une décision a été rendue le 9 septembre 2023, déboutant Cryo Pur.

FDE a fait appel de ce jugement. L'affaire a été plaidée le 1^{er} juillet 2025 et le jugement est attendu pour le 4 novembre 2025.

4.9. Information sectorielle

L'information sectorielle présentée dans les comptes consolidés du Groupe est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. Sur cette base, l'activité du Groupe est regroupée en quatre secteurs opérationnels et qui se caractérisent par un modèle différent en termes d'exploitation et de valorisation du gaz. Les secteurs opérationnels sont ainsi les suivants au 30 juin 2025 :

- Exploitation et valorisation du gaz de mine (Pas-de-Calais - Hauts de France / Anderlues -Wallonie) : captage de gaz présent dans les mines et valorisation sous forme de gaz, d'électricité ou de chaleur ;
- Exploitation solaire (Moselle-Grand Est, Norvège, Bosnie) : valorisation sous forme de chaleur et d'électricité ;
- Exploitation et valorisation du gaz de charbon et hydrogène (Moselle-Grand Est) : prospection, certification de réserves de gaz de charbon et récupération de ce gaz pour une valorisation en gaz et/ou hydrogène en circuits courts ;
- Autres secteurs : inclut Cryo Pur dont l'activité est de développer et opérer des unités d'épuration et de liquéfaction du biogaz afin de produire du GNR et du Bio-CO₂ et l'activité hydrogène de Greenstat

Les tableaux suivants présentent, par secteur, les informations sur le chiffre d'affaires et les informations relatives aux principaux actifs d'exploration et concessions de production détenus par le Groupe au 30 juin 2025 et 2024. Les indicateurs de résultat opérationnel et d'EBITDA ne font pas l'objet d'une analyse sectorielle par la Direction Générale du Groupe.

Au 30 Juin 2025	Gaz de charbon	Gaz de mines	Solaire	Autres secteurs	Total Consolidé
	€	€	€	€	€
Chiffre d'affaires		21 346 070	209 860	8 813 720	30 369 650
Ecart d'acquisition		47 848		8 995 732	9 043 580
Droits miniers		23 545 870			23 545 870
Actifs corporels et incorporels, hors remise en état	37 268 330	28 041 340	11 138 640	6 389 560	82 837 870
Flux d'investissement	3 697 000	7 040 000	41 000	13 451 000	24 229 000

Au 30 Juin 2024	Gaz de charbon	Gaz de mines	Solaire	Autres secteurs	Total Consolidé
	€	€	€	€	€
Chiffre d'affaires		28 086 101	840 265	2 519 700	31 446 065
Ecart d'acquisition		47 848		9 657 123	9 704 971
Droits miniers		23 752 231			23 752 231
Actifs corporels et incorporels, hors remise en état	37 947 109	26 732 069	11 128 857	12 344 280	88 152 316
Flux d'investissement	1 381 005	5 223 948	242 599	2 364 272	9 211 824

Par zone géographique au 30 juin 2025, le secteur hors France concerne l'activité d'exploitation, valorisation du gaz de mine en Belgique, les activités Cryo Pur, Greenstat et Alltec en Norvège. Cette zone présente un chiffre d'affaires de 8,8 M€ et des investissements corporels et incorporels de 6,4 M€.

4.10. Évènements postérieurs à la clôture

Néant

4.11. Périmètre de consolidation

Sociétés consolidées - 30 juin 2025	Pays	% contrôle	% intérêt
La Française de l'Energie S.A.	France	Société mère	Société mère
EG Lorraine S.A.S.	France	100,00%	100,00%
EG NPC S.A.S.	France	100,00%	100,00%
LFDE International S.A.R.L.	Luxembourg	100,00%	100,00%
Gazonor Holding S.A.S.	France	100,00%	100,00%
Gazonor S.A.S.	France	100,00%	100,00%
Gazonor Benelux S.A.	Belgique	100,00%	100,00%
Greenhill S.A.	Belgique	100,00%	100,00%
Concorde Energy Inc.	États-Unis	100,00%	100,00%
Concorde Energie Paris S.A.R.L.	France	100,00%	100,00%
Gazonor Béthune S.A.S	France	100,00%	100,00%
Cellcius S.A.S	France	51,00%	51,00%
FalkenSun S.A.S	France	75,00%	75,00%
Cryo Pur S.A.S	France	100,00%	100,00%
Cryo Pur Norge A.S.	Norvège	100,00%	100,00%
Biogy Solutions A.S.	Norvège	100,00%	96,10%
Askjenergy A.S.	Norvège	100,00%	96,10%
Stavanger Investering	Norvège	100,00%	96,10%
Greenstat ASA	Norvège	61,90%	61,90%
Greenstat Hydrogen	Norvège	61,90%	61,90%
Greenstat Solar	Norvège	61,90%	61,90%
Greenstat Wind	Norvège	61,90%	61,90%
Greenstat Solar Solutions	Norvège	61,90%	61,90%
Greenstat Asia	Norvège	61,90%	61,90%
Greenstat Venture	Norvège	61,90%	61,90%
Greenstat Yacht	Norvège	49,80%	30,83%
Glomfjord Hydrogen	Norvège	61,90%	61,90%
Agder Hydrogen Hub	Norvège	61,90%	61,90%
Viken Hydrogen	Norvège	61,90%	26,52%
Rørvik Hydrogen Hub	Norvège	25,00%	15,48%
Engene Solar	Norvège	50,00%	30,95%
Glamsland Solar	Norvège	80,00%	49,52%
Greenstat Solar Bosnia	Norvège	61,90%	61,90%
Drin Energija	Norvège	49,00%	30,33%
Elgane Vind	Norvège	56,04%	34,69%
Hydrogen Viking	Norvège	49,80%	30,83%
Halsa Biogass A.S.	Norvège	70,00%	67,27%
Alver Biogass AS	Norvège	100,00%	100,00%
Atira Energy Corp	États-Unis	100,00%	100,00%
Helauca LLC	États-Unis	100,00%	100,00%
Alltec A.S.	Norvège	100,00%	100,00%
Testbygg A.S.	Norvège	100,00%	100,00%

10.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



1, rue des Arquebusiers
67080 Strasbourg Cedex



43-47, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

LA FRANCAISE DE L'ENERGIE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2025

Forvis Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Siège social : 1, rue des Arquebusiers - 67000 STRASBOURG
Capital de 400 000 euros - RCS Strasbourg 348 600 990

BDO Paris
Société de Commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris
Capital de 3 000 000 euros – RCS Paris 480 307 131

LA FRANCAISE DE L'ENERGIE

Société anonyme

RCS : 501 152 193 R.C.S. Metz

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2025

À l'assemblée générale de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Evaluation des actifs d'exploration**

Description du risque

Comme indiqué dans les notes « 1.2.J Dépenses d'exploration » et « 3. 2 Actifs d'exploration » de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses de prospection. La comptabilisation des droits et actifs de production des ressources du sous-sol est réalisée conformément à la méthode des « successful efforts ».

En particulier, les coûts d'exploration comptabilisés en immobilisations incorporelles s'élèvent au 30 juin 2025 à une valeur nette de 39 282 K€ et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle, permis par permis.

Nous avons considéré l'évaluation des actifs d'exploration comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, et des estimations et jugements nécessaires (notamment le volume de gaz et la viabilité technique et économique de chaque projet) pour conduire les tests de dépréciation.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à examiner les indicateurs de perte de valeur des actifs d'exploration comptabilisés à l'actif du bilan.

Nous avons ainsi :

- mené des entretiens au cours de l'exercice avec la direction de la société et obtenu son appréciation sur la qualification des réserves sur la base du rapport de certification qui avait été établi par MHA Petroleum Consultants portant sur les réserves de gaz ;
- pris connaissance de l'analyse juridique effectuée par les avocats de la société portant sur le statut de chaque permis pour lequel des coûts d'exploration ont été comptabilisés ;
- analysé avec la direction de la société les conséquences des différentes décisions judiciaires rendues au cours de la période, leur impact sur la valeur des actifs et les arguments permettant de justifier le maintien de la valeur des actifs ;
- examiné le test de dépréciation mené sur ces actifs et nous nous sommes assurés de la conformité des hypothèses retenues avec celles issues du dernier business-plan validé par le management.

- **Evaluation des droits miniers**

Description du risque

Comme indiqué dans la note « 1.2.K Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, les immobilisations corporelles comprennent les réserves minières acquises prouvées, comptabilisées comme « droits miniers ». Elles sont amorties selon la méthode de l'unité de production basée sur ces réserves.

Les droits miniers comptabilisés en immobilisations corporelles s'élèvent au 30 juin 2025 à 23 546 K€ et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle, permis par permis.

Nous avons considéré l'évaluation des droits miniers comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, et des estimations et jugements nécessaires pour conduire les tests de dépréciation.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à examiner les indicateurs de perte de valeur des droits miniers à l'actif du bilan.

Nous avons ainsi :

- analysé les hypothèses clés retenues pour la détermination de la valeur recouvrable des actifs ;
- challengé les prix de ventes retenus ;
- recalculé les taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs de façon indépendante, et les avons confrontés aux taux habituellement retenus par les analystes financiers ;
- mené des entretiens avec la direction du groupe afin de comprendre les principales hypothèses opérationnelles retenues (coûts opérationnels futurs, plan d'investissement) ;
- obtenu le rapport dit de « certification » établi par DMT portant sur les réserves de gaz.

- **Evaluation des écarts d'acquisition**

Description du risque

Comme indiqué dans la note « 3.1. Écarts d'acquisition », les écarts d'acquisition s'élèvent à 9 043 K€ au 30 juin 2025. Ils sont principalement composés d'un montant de 4 494 K€ lié à l'acquisition de Cryo Pur, de 1 879 K€ résultant de l'acquisition du sous-groupe Greenstat, de 1 774 K€ en lien avec l'acquisition de la société norvégienne Alltec réalisée au cours de l'exercice, et de 848 K€ relatifs à l'acquisition de la société Stavanger, également réalisée au cours de l'exercice.

Les écarts d'acquisition résultant de la prise de contrôle de Greenstat (allocation à un Actif d'Impôts Différés) et Alltec ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre d'un « PPA Purchase Price Allocation » dans les 12 mois suivant la prise de contrôle. Au 30 juin 2025, l'affectation définitive du prix d'achat n'est pas considérée par le groupe comme finalisée, la valeur des actifs et des passifs repris pouvant faire l'objet d'analyse dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Un test de dépréciation des écarts d'acquisition est réalisé au moins une fois par an conformément aux méthodes décrites dans la note 1.2.L de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, et des estimations et jugements nécessaires pour conduire les tests de dépréciation.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de la valorisation des écarts d'acquisition, nous avons ainsi :

- contrôlé la détermination des écarts d'acquisition de ALLTEC dans le cadre de la prise de participation réalisée au cours de l'exercice ;
- contrôlé l'affectation définitive du prix d'acquisition de Greenstat et l'affectation provisoire du prix d'acquisition d'Alltec, réalisée au cours de l'exercice ;
- vérifié le caractère raisonnable de la méthode de détermination de la valeur d'utilité des UGT retenue par la Direction, la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées pour l'écart d'acquisition Cryo Pur et Greenstat et l'exactitude des calculs arithmétiques réalisés ;

- mené des entretiens avec la direction du groupe afin de comprendre les principales hypothèses opérationnelles retenues (revenus et coûts opérationnels futurs) pour le calcul des valeurs d'utilité ;
- apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues, notamment, le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme, compte tenu de l'environnement économique et des spécificités propres au secteur d'activité des filiales.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'entité LA FRANCAISE DE L'ENERGIE par l'assemblée générale du 29 novembre 2019 pour le cabinet Forvis Mazars et du 3 décembre 2020 pour le cabinet BDO Paris.

Au 30 juin 2025, le cabinet Forvis Mazars était dans la 6^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris dans la 5^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Strasbourg, le 31 octobre 2025

Laurence FOURNIER

Associée

BDO Paris

Paris, le 31 octobre 2025

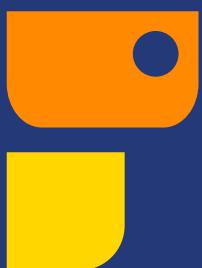
Sébastien HAAS

Associé



FDE

Local energy,
positive impact



Société anonyme au capital social de 5.280.010 euros

Siège social: Avenue du District, 57380 Pontpierre

501 152 193 RCS Metz